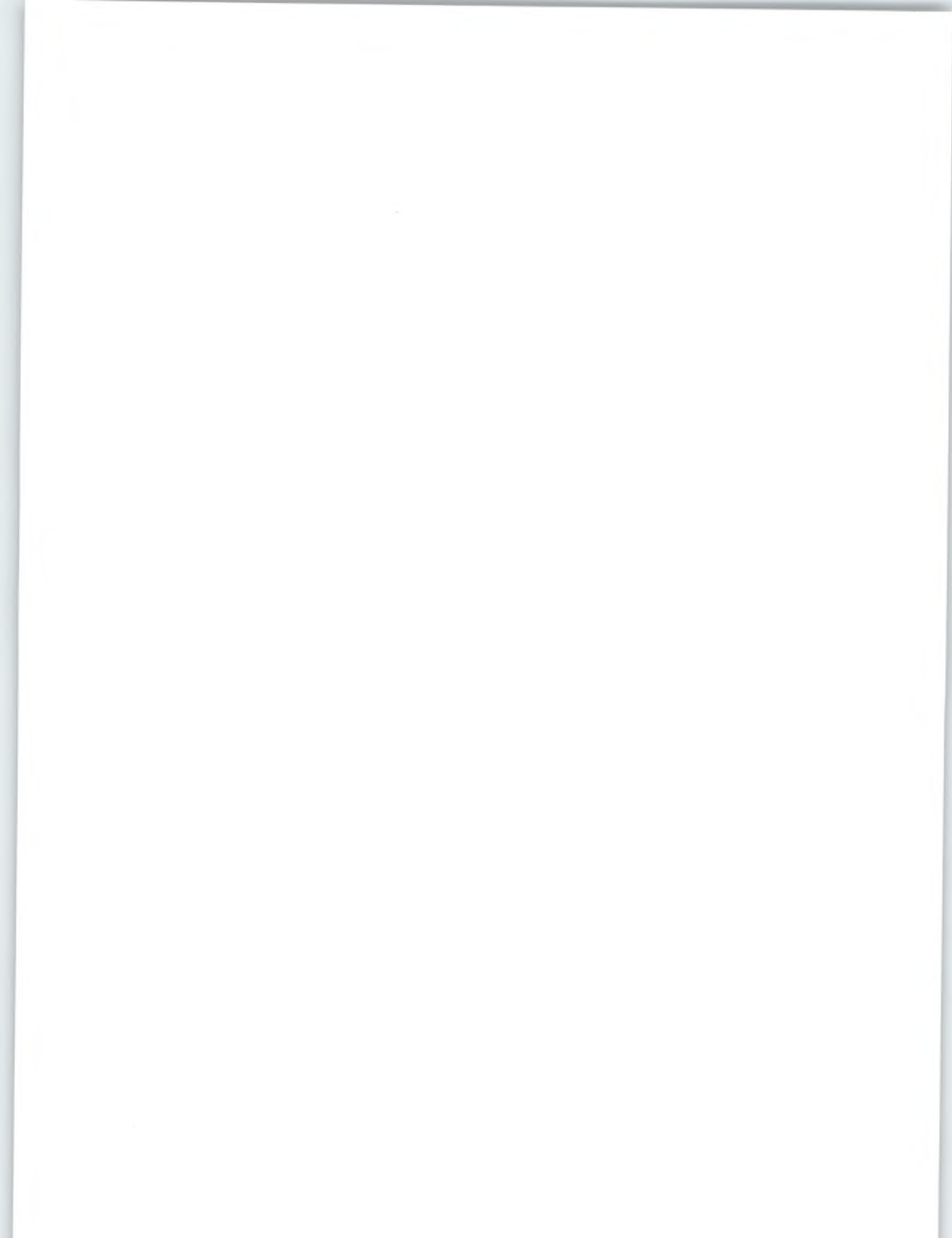


Commission des services juridiques

31^e rapport annuel – 31 mars 2003



Commission des services juridiques

31^e rapport annuel – 31 mars 2003



COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
2, Complexe Desjardins
Tour de l'Est, Bureau 1404
Montréal, Québec H5B 1B3
Tél. : (514) 873-3562

Dépôt légal :
Bibliothèque Nationale du Québec, 2003

ISBN-2-550-41275-3
ISSN-0703-0762

Commission des services juridiques

31^e rapport annuel – 31 mars 2003

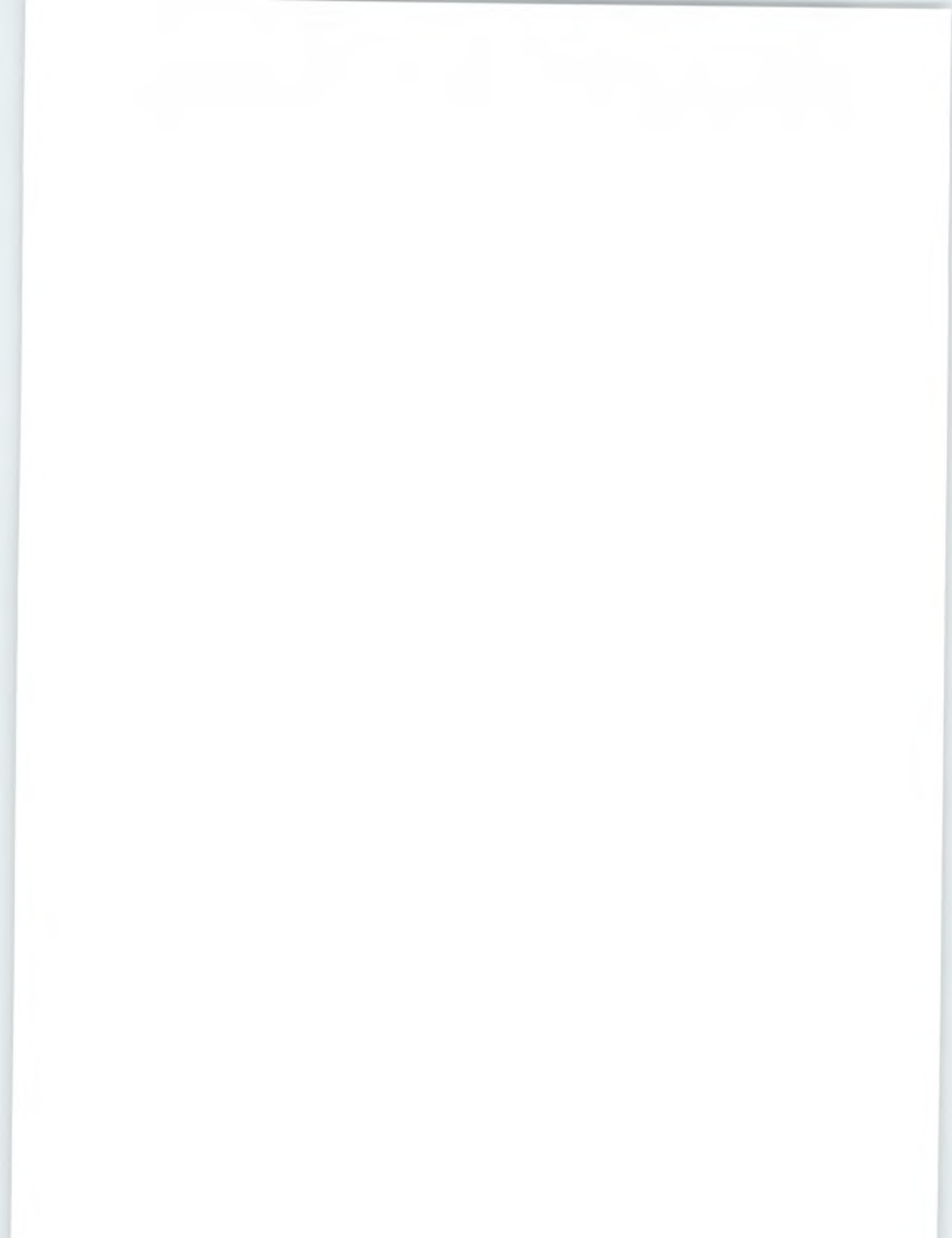
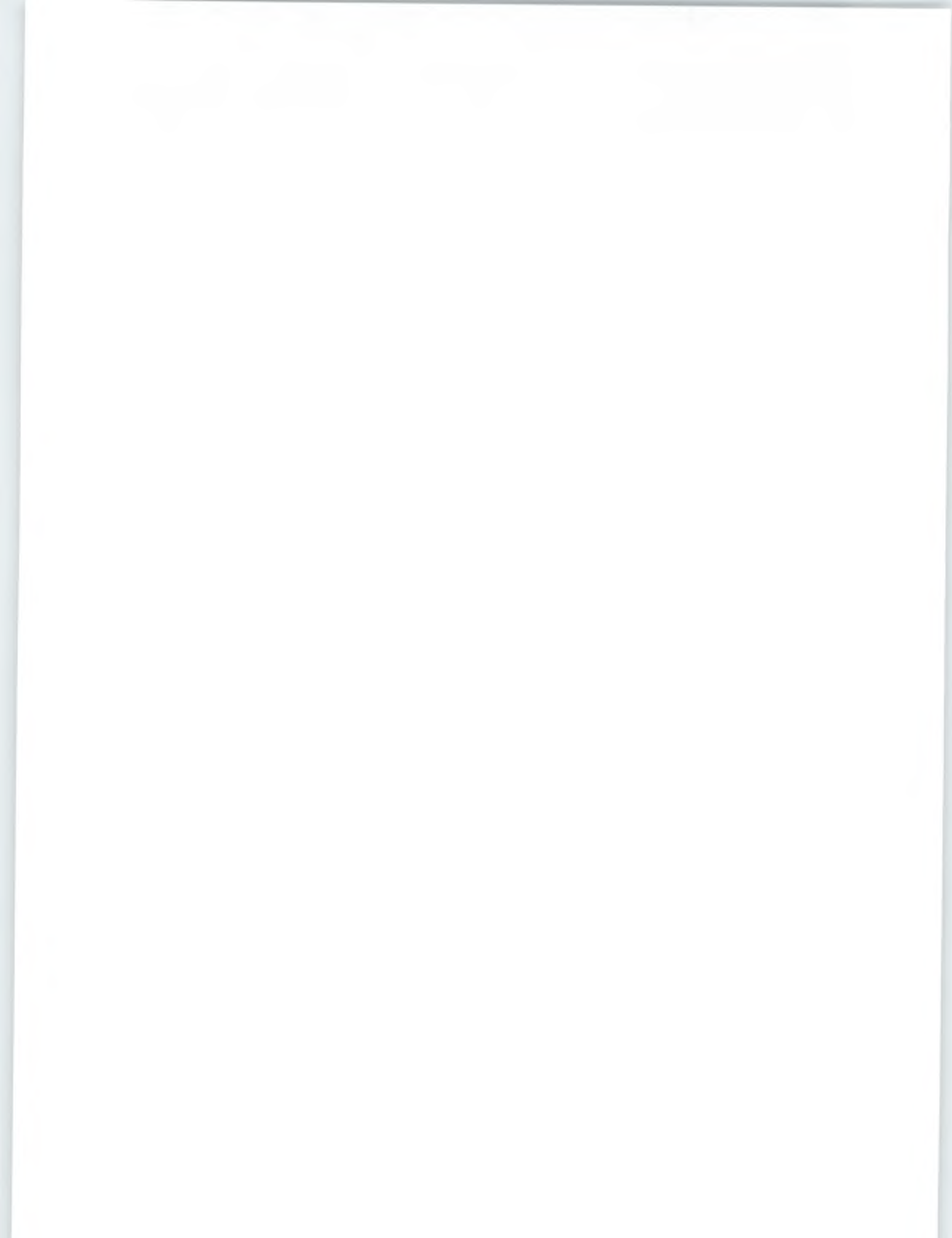


TABLE DES MATIÈRES

1.	Présentation du rapport	7	7.11	La politique linguistique	39
2.	Mot du président	9	7.12	La politique antitabac	39
3.	Déclaration du président	11	7.13	Le Code d'éthique et de déontologie	39
4.	Présentation de la Commission des services juridiques	13	7.14	Le Prix Robert-Sauvé	39
4.1	La mission	13	7.15	La modernisation de l'administration publique	40
4.2	Description du réseau	13	7.16	Poursuivre l'analyse des effets de la réforme de la <i>Loi sur l'aide juridique</i>	41
4.3	Les mandats	15	8.	Les résultats des activités des régions	43
4.4	La structure de la Commission des services juridiques	15	8.1	La mission et les mandats	43
4.5	Le Comité de révision	17	8.2	La rencontre des objectifs définis à la déclaration de services aux citoyens	45
5.	Contexte	18	8.3	La modernisation de l'administration publique	47
6.	Déclaration de services aux citoyens	18	8.4	Les activités communautaires	47
7.	Les résultats des activités de la Commission des services juridiques	19	8.5	Les données statistiques et commentaires	48
7.1	Les activités générales	19	8.6	Le profil de la clientèle	61
7.2	Les ressources informatiques	21	9.	Les ressources humaines	77
7.3	Le Service de recherche	22	9.1	Faits saillants	77
7.4	La Réciprocité	25	9.2	La situation du réseau au 31 mars 2003	77
7.5	La Révision	26	10.	Les ressources financières	79
7.6	Les Communications	33	10.1	Bilan financier sommaire	79
7.7	Les Comités	33	10.2	Rapport financier annuel consolidé au 31 mars 2003	81
7.8	Le traitement des comptes de la pratique privée	35	11.	Objectifs et orientations	101
7.9	L'accès à l'information	39	12.	Annexes	102
7.10	La protection des renseignements personnels	39			





Commission
des services
juridiques

Le 15 septembre 2003

Me Marc Bellemare
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église
Sainte-Foy, Québec G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

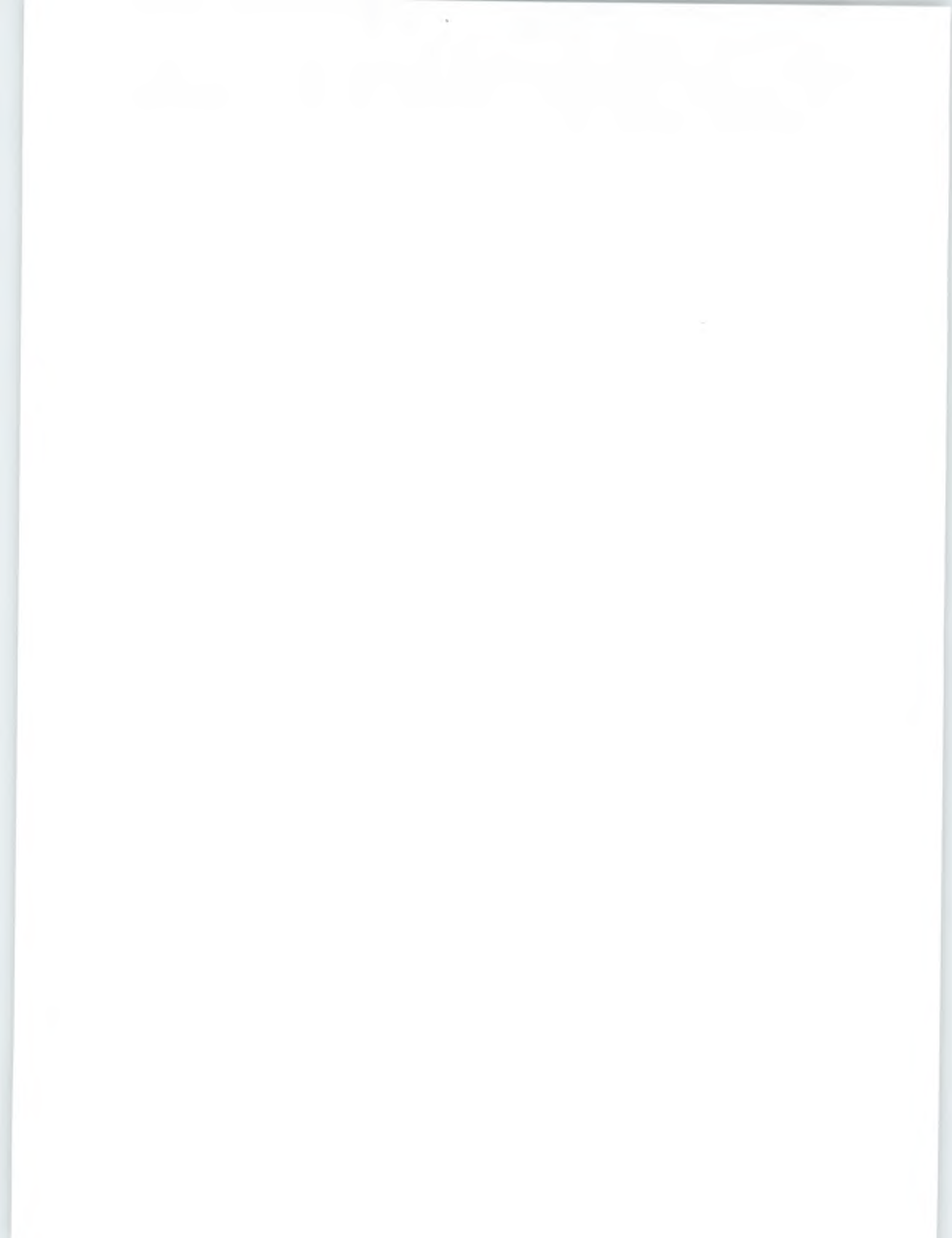
J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 87 de la Loi sur l'aide juridique (L.R.Q. c. A-14), le trente et unième (31^e) rapport annuel des activités de la Commission des services juridiques. Des états financiers consolidés dûment vérifiés font partie de ce rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

A stylized, handwritten signature in dark ink, appearing to be 'PB' with a long horizontal stroke extending to the right.

Me Pierre Bélanger



2. Mot du président

La Commission des services juridiques et les centres régionaux d'aide juridique ont célébré en 2002 le 30^e anniversaire de l'adoption de la *Loi sur l'aide juridique*. En effet, cette dernière fut sanctionnée le 3 juillet 1972. Depuis, elle a subi plusieurs modifications dont une majeure en 1996.

Au fil des années, le travail des avocats et du personnel du réseau et des avocats de pratique privée associés au régime d'aide juridique a permis d'assurer à de nombreux citoyens du Québec d'être représentés devant les tribunaux, d'obtenir des informations permettant l'amélioration de leurs conditions de vie. De plus, le réseau d'aide juridique a contribué à l'évolution du droit visant particulièrement sa clientèle.

Le réseau d'aide juridique est fier de sa contribution au mieux-être de la population québécoise mais demeure conscient des nombreux et constants défis à relever et de la nécessité de s'adapter aux nouvelles façons de rendre les services à sa clientèle.

Au terme d'un premier exercice complet sous l'autorité de la *Loi sur la modernisation de l'administration publique*, la Commission rend compte dans ce rapport de ses activités en 2002-2003 en conformité avec les engagements pris par sa déclaration de services aux citoyens, par le plan stratégique 2002-2005 ainsi que par les objectifs qu'elle s'était fixés pour remplir sa mission.

Dans le but d'améliorer les services aux citoyens, d'assurer une gestion moderne des ressources et des activités, de favoriser la visibilité du réseau et la concertation entre les divers partenaires du régime, la Commission, en collaboration avec les centres régionaux, a travaillé à l'élaboration et au raffinement d'indicateurs de performance, d'outils d'évaluation du personnel et des processus.

La participation aux activités de formation interne ou externe dénote un souci de maintien et d'amélioration de la compétence du réseau.

La mise à niveau constante des outils informatiques permet de rehausser la qualité et la fiabilité des échanges d'information entre la Commission et les centres, entre la Commission et les avocats de pratique privée.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for a systematic approach to data collection and the importance of using reliable sources of information.

3. The third part of the document focuses on the analysis of the collected data. It discusses the various statistical techniques and models used to interpret the data and identify trends and patterns.

4. The fourth part of the document discusses the implications of the findings and the need for further research. It emphasizes that the results of the study should be used to inform decision-making and to guide the development of policies and programs.

5. The fifth part of the document provides a summary of the key findings and conclusions of the study. It reiterates the importance of maintaining accurate records and the need for a systematic approach to data collection and analysis.

6. The sixth part of the document discusses the limitations of the study and the need for further research. It highlights the challenges faced in the collection and analysis of data and the need for more robust methods and tools.

7. The seventh part of the document provides a list of references and sources used in the study. It includes a variety of academic journals, books, and other sources of information.

8. The eighth part of the document provides a list of appendices and supplementary materials. These include additional data, charts, and tables that support the findings of the study.

9. The ninth part of the document provides a list of acknowledgments and thanks. It expresses gratitude to the individuals and organizations that provided support and assistance during the course of the study.

10. The tenth part of the document provides a list of contact information for the authors and the organization. This includes email addresses, phone numbers, and website URLs.

3. Déclaration du président

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2002-2003 de la Commission des services juridiques :

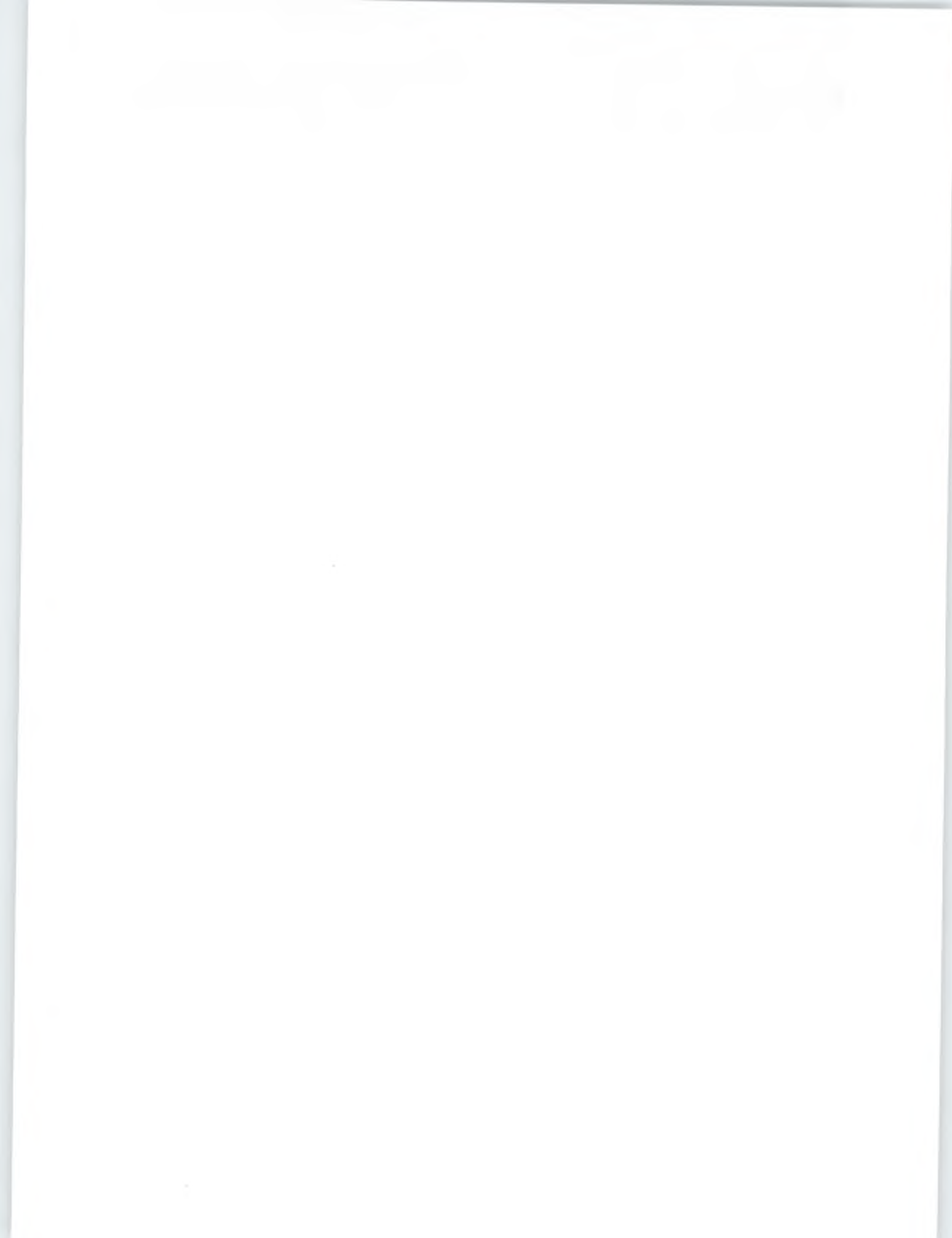
- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Commission des services juridiques;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2003.



M^e Pierre Bélanger, président

Montréal, le 15 septembre 2003



4. Présentation de la Commission des services juridiques

4.1 La mission

La Commission des services juridiques a été constituée en vertu de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14). Cette loi, sanctionnée en 1972 a été modifiée en profondeur en 1996.

La Commission doit veiller à ce que l'aide juridique soit fournie aux personnes financièrement admissibles tout en s'assurant d'une gestion efficace des services et des ressources qui y sont affectées. Elle assure la coordination de ses activités avec celles des centres d'aide juridique tout en favorisant la concertation et la collaboration entre eux pour l'utilisation rationnelle des ressources.

Pour ce faire, la Commission a le pouvoir de créer des centres régionaux d'aide juridique, de veiller à leur financement, de nommer les membres de leur conseil d'administration et de ratifier la nomination de leurs directeurs généraux. Elle a aussi le pouvoir de faire enquête sur leur administration financière et de veiller à la conformité de leurs activités en regard de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14).

4.2 Description du réseau

La Commission est composée de douze membres nommés par le gouvernement et choisis en raison de leur contribution à l'étude et à la solution des problèmes juridiques des milieux défavorisés. Les membres sont nommés pour trois ans, sauf le président et le vice-président qui sont nommés pour une période qui ne peut excéder 10 ans.

Elle comprend également à titre consultatif deux membres sans droit de vote, le sous-ministre de la Justice ou son délégué et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité ou son délégué.

Conformément à la loi, la Commission des services juridiques a créé, depuis 1972, onze (11) centres régionaux pour fournir les services d'aide juridique sur le territoire du Québec, en tenant compte des divisions administratives et des districts judiciaires existants.

Les centres régionaux sont des personnes morales et peuvent, dans le cadre du mandat qui leur est donné par la Commission et des normes établies par les règlements, exercer tous les pouvoirs de personnes morales en outre des pouvoirs spéciaux que leur confère la loi.

Les pouvoirs des centres régionaux sont exercés par un conseil d'administration formé de douze (12) membres nommés pour trois (3) ans par la Commission. Le directeur général, nommé par le conseil d'administration du centre régional, siège au conseil, avec voix consultative seulement.

La fonction principale d'un centre régional est de fournir l'aide juridique de la manière suivante :

- en établissant, dans les limites de ses ressources, des bureaux d'aide juridique dans la région qu'il dessert;
- en engageant le personnel nécessaire à la réalisation de son mandat;
- en recommandant à la Commission l'accréditation de centres locaux d'aide juridique (deux centres locaux ont été accrédités, à savoir la Clinique juridique populaire de Hull et les Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles et Petite Bourgogne à Montréal);
- en suscitant l'institution d'un comité consultatif composé d'un maximum de 12 membres;
- en développant et en appliquant, en collaboration avec la Commission des services juridiques, des programmes d'information destinés à renseigner les personnes financièrement admissibles à l'aide juridique sur leurs droits et obligations;
- en dispensant des consultations juridiques aux personnes financièrement admissibles qui en font la demande.

Le réseau comptait 864 personnes à l'emploi au 31 mars 2003 dont 360 avocats et stagiaires.

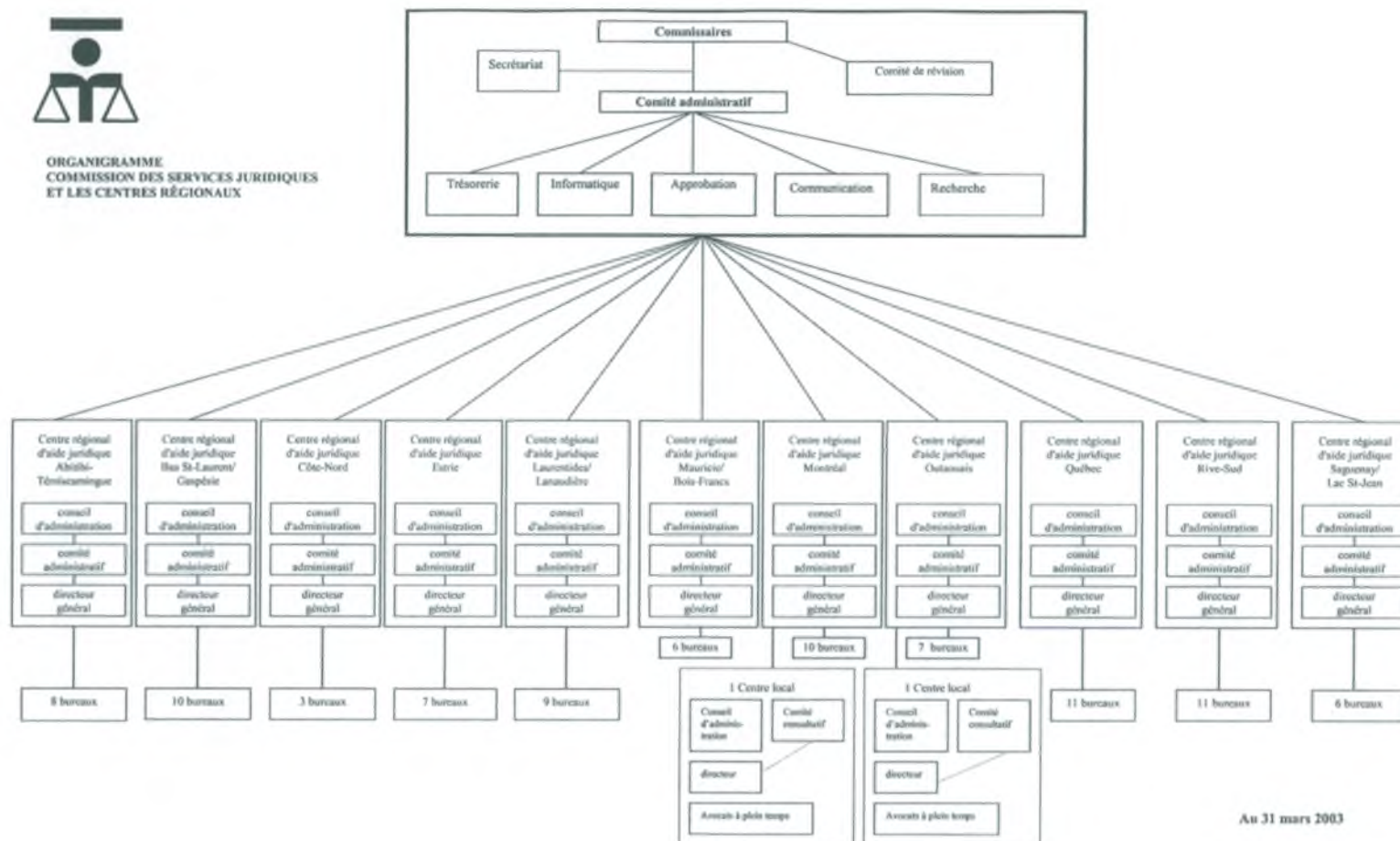
Membres de la Commission des services juridiques au 31 mars 2003

- M^e Pierre Bélanger, *président*
- M^e Paul-Eugène Gagnon, *Sainte-Luce*
- M^e Mireille Larouche, *Alma*
- Monsieur Claude Rompré, *Shawinigan*
- M^e Lyne Thériault, *Québec*
- M^e Monique Harrison, *déléguée du sous-ministre de la Solidarité sociale*

- M^e Hélène Leduc, *vice-présidente*
 - Monsieur Pierre Ippersiel, *Montebello*
 - Madame Rollande Paré, *McWatters*
 - Monsieur Robert Tétrault, *Sherbrooke*
 - M^e Pierre Legendre, *délégué du sous-ministre de la Justice*
- Trois postes de commissaire étaient vacants



ORGANIGRAMME
COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
ET LES CENTRES RÉGIONAUX



Au 31 mars 2003

4.3 Les mandats

La Commission a pour mandat particulier de favoriser la poursuite d'enquêtes et l'établissement de statistiques de manière à planifier l'évolution du système d'aide juridique. De plus elle doit publier un bulletin en vue de favoriser l'application cohérente de la loi. Elle doit aussi promouvoir le développement de programmes d'information et s'assurer qu'un service de consultation téléphonique soit disponible à tout moment en matière criminelle ou pénale pour toute personne, au moment de son arrestation, qu'elle soit admissible ou non à l'aide juridique.

Enfin, la Commission doit établir les règles relatives aux demandes d'aide juridique et en déterminer la forme. Elle assure le traitement des demandes d'aide juridique des non-résidents; le Comité administratif de la Commission des services juridiques a le pouvoir d'accorder exceptionnellement l'aide juridique à une personne qui n'y a pas droit compte tenu de sa situation financière ou de la nature du service demandé.

La Commission des services juridiques a adopté sa déclaration de services aux citoyens renouvelant ainsi son engagement quant à sa mission. Les centres régionaux y ont adhéré et ont adopté la même déclaration.

La déclaration de services aux citoyens rappelle la nature des services rendus par le réseau d'aide juridique qui s'engage à rendre ceux-ci le plus accessibles possible, à définir de quelle façon les services doivent être dispensés tout en garantissant leur qualité.

La déclaration de services aux citoyens prévoit un système de gestion efficace des plaintes et l'amélioration continue de la qualité des services.

La déclaration de services aux citoyens est produite en annexe du présent rapport.

4.4 La structure de la Commission des services juridiques

Le président et la vice-présidente exercent leurs fonctions à temps plein et le président est responsable de l'administration et de la direction de la Commission.

La Commission nomme et rémunère les employés nécessaires à l'exercice de ses fonctions : le 31 mars 2003, la Commission comptait 53 personnes à son emploi.

La Commission a établi ses différents services en fonction des mandats qu'elle s'est donnés comme gestionnaire.

M^e Pierre Bélanger

président

M^e Hélène Leduc

vice-présidente

M^e Raymonde Poirier

secrétaire

Madame Joanne Herron

trésorière,

M^e Yves B. Carrière

directeur du Service de recherche

M^e Érick Vanchestein

directeur des Communications

M^e Odette Legendre

directrice du Service de l'approbation

des honoraires de la pratique privée

Madame Somana Pong

directrice du Service de l'informatique



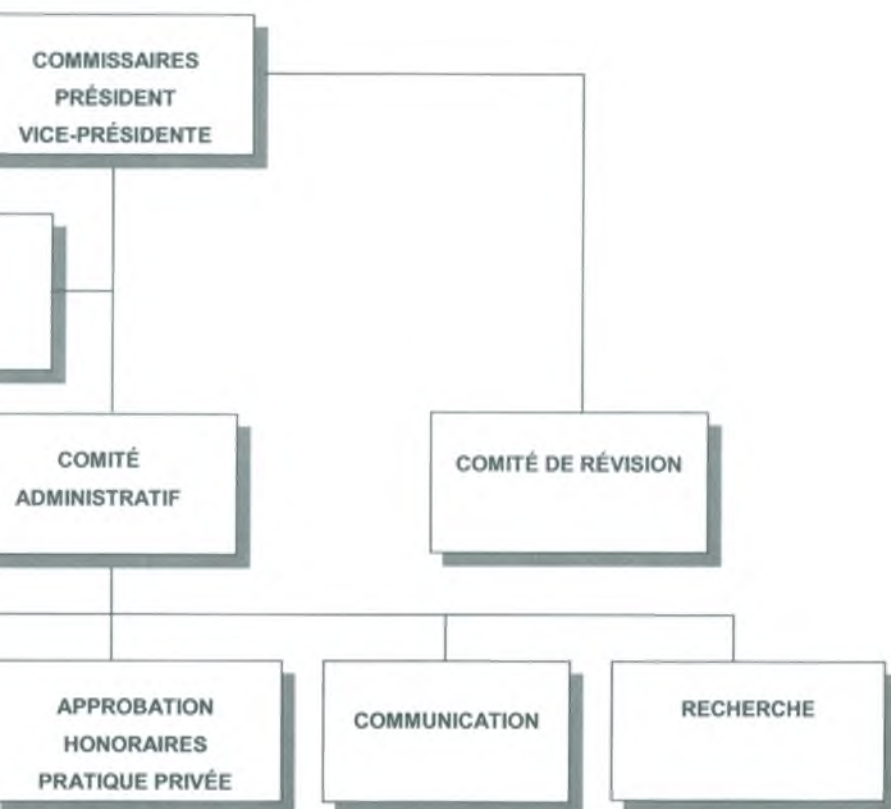
COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
ORGANIGRAMME

SECRÉTARIAT

CENTRES RÉGIONAUX
D'AIDE
JURIDIQUE

TRÉSORERIE
ET INFORMATION DE
GESTION

INFORMATIQUE
DE RÉSEAU



4.4.1 Le Service de recherche

Le Service de recherche assure, depuis 1973, un support juridique et technique aux 360 avocats et avocates du réseau.

Il coordonne les activités de divers comités constitués d'avocats du réseau dans le but de préparer des représentations devant les instances gouvernementales et législatives.

La Commission des services juridiques s'est vu octroyer par Emploi-Québec un certificat d'agrément lui permettant d'agir à titre de Service de formation multiemployeurs en application du Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation.

Le Service de recherche assume la majeure partie de cette responsabilité de formation auprès des avocats et du personnel du réseau.

4.4.2 Le Service de garde

Afin de se conformer à son obligation de fournir un service de consultation téléphonique en matière criminelle et pénale, à toute personne pour lui permettre d'avoir recours, à titre gratuit, à l'assistance d'un avocat au moment de son arrestation ou de sa détention, la CSJ a mis sur pied un service de garde téléphonique opérant sept jours sur sept, 24 heures par jour.

Dans le but d'améliorer la prestation des services et en collaboration avec les centres régionaux d'aide juridique, le Service de garde a été intégré pour dix (10) régions et sa gestion a été confiée au Centre communautaire juridique de Montréal le 4 février 2002 à titre de projet pilote pour un an.

La Commission des services juridiques a suivi pendant la majeure partie de l'année, les résultats du projet pilote.

Après une année de ce projet, la gestion du service était confiée au C.C.J.M sur une base permanente. En effet, les dix (10) centres régionaux concernés se sont déclarés très satisfaits du service assuré par le C.C.J.M.

4.4.3 La Trésorerie

Le Service de la trésorerie planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités comptables et

financières de la Commission afin d'assurer l'exactitude et le suivi des procédures relatives à ces activités.

Ses principales activités sont : les achats, l'archivage, la comptabilité, les ressources humaines, la planification administrative, les statistiques et le paiement des relevés d'honoraires aux avocats de pratique privée.

4.4.4 Le Service de l'approbation des honoraires de la pratique privée

La Commission des services juridiques a conclu des ententes avec chacun des onze (11) centres régionaux afin d'effectuer pour eux le traitement (approbation) des comptes d'honoraires et de déboursés des avocats de pratique privée ayant reçu des mandats d'aide juridique.

4.4.5 Le Service des communications

Le Service des communications a comme mandat de promouvoir le développement de programmes d'information destinés à renseigner les personnes financièrement admissibles sur leurs droits et leurs obligations.

4.4.6 Le Service de l'informatique

Le Service de l'informatique voit à développer les outils informatiques nécessaires à l'accomplissement du mandat de la Commission des services juridiques, à assurer un support technique à la Commission des services juridiques et aux centres régionaux pour l'utilisation des logiciels existants.

4.5 Le Comité de révision

Le Comité de révision a la compétence pour réviser les décisions des directeurs généraux concernant le refus ou le retrait de l'aide juridique, de même que les demandes de remboursement des coûts et la fixation du montant de la contribution. Ce comité entend aussi l'appel d'une partie intéressée qui a contesté auprès du directeur général l'admissibilité financière d'un bénéficiaire, si ce dernier a rejeté sa demande. Ses membres sont nommés par la Commission des services juridiques.

5. Contexte

Particularité du système québécois d'aide juridique

L'aide juridique au Québec est un régime public reconnaissant le libre choix du bénéficiaire dans le cadre d'un système mixte d'avocats permanents et d'avocats de la pratique privée.

La structure à paliers prévue par la Loi assure et maintient l'autonomie professionnelle des avocats et leur permet de respecter leurs obligations.

Les deux (2) groupes d'avocats se partagent les dossiers des bénéficiaires garantissant par cette dualité la qualité des services et le contrôle des coûts.

Ce système a permis le développement d'avocats spécialistes dans le droit de la pauvreté et impliqués dans les milieux défavorisés.

État du réseau d'aide juridique

De 1972 à l'an 2003, le réseau d'aide juridique s'est fait remarquer par sa présence, sa fiabilité et son expertise dans la représentation des personnes démunies sur tout le territoire du Québec.

La capacité organisationnelle du réseau a permis de rendre les services juridiques requis au cours des trente (30) dernières années en s'adaptant continuellement au profil de sa clientèle, à sa répartition géographique et à ses besoins juridiques dans le cadre de la *Loi sur l'aide juridique*.

Les avocats de la pratique privée et les avocats permanents du réseau assurent dans une proportion presque égale, plus de **219 000** demandes de services d'aide juridique admises annuellement au Québec.

6. Déclaration de services aux citoyens

Une déclaration de services aux citoyens a été élaborée en collaboration avec les centres régionaux. La Commission des services juridiques l'a adoptée en même temps que d'autres documents portant sur différentes politiques communes au réseau; ainsi, accompagnent la déclaration de services aux citoyens :

- La politique applicable au personnel de soutien concernant l'obligation au secret professionnel et à la confidentialité en matière de conflits d'intérêts impliquant les avocats
- La politique concernant les conflits d'intérêts applicable aux avocats et stagiaires
- La politique de traitement des demandes d'aide juridique (Ouverture des dossiers)
- La politique de gestion efficace des plaintes
- Les normes de services

En conformité avec la Loi sur la modernisation de l'administration publique, la Commission des services juridiques a adopté son plan stratégique 2002-2005 à la fin de l'année dernière et fera état de son suivi plus loin dans ce rapport.

7. Les résultats des activités de la Commission des services juridiques

7.1 Les activités générales

Ces activités s'inscrivent en conformité avec les objectifs que la Commission s'était fixés pour l'année 2002-2003, le tout en accord avec la déclaration de services aux citoyens et en application du Plan stratégique.

7.1.1 La diffusion de la déclaration de services aux citoyens

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Amélioration des services aux citoyens

Cible 1 :

La déclaration de services aux citoyens

Indicateur :

S'assurer que la déclaration de services aux citoyens soit adéquatement diffusée

La Commission des services juridiques a continué d'afficher sa déclaration de services aux citoyens sur son site Internet.

Cependant, la diffusion se fait plus systématiquement dans les centres régionaux d'aide juridique qui sont en contact direct avec la clientèle. Les centres font état dans leurs rapports de gestion des moyens utilisés pour la diffusion; le sujet sera traité au chapitre 8 portant sur les activités des régions.

7.1.2 La consultation de la clientèle

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Amélioration des services aux citoyens

Cible 2 :

Mesurer le degré de la satisfaction de la clientèle eu égard aux services reçus

Indicateur :

Consultation de la clientèle

En février et mars 2003, la Commission des services juridiques et les centres ont procédé à une consultation de la clientèle de l'aide juridique au moyen d'un sondage.

Le questionnaire développé à cette fin a été rendu disponible aux clients dans tous les points de service du réseau ainsi que sur le site Internet de la Commission des services juridiques.

Plus de 1 100 personnes ont visité la page appropriée du site Web mais seulement 34 personnes ont participé au sondage et aucune de ces personnes n'a répondu aux six questions.

Les réponses sont venues de huit (8) régions du réseau sur onze (11). La vingtaine de répondants se sont déclarés satisfaits à 90% tant de l'accessibilité que de la fourniture des services juridiques; quatorze (14) personnes sur vingt-et-un (21) ont répondu être satisfaites de la qualité des services reçus du bureau d'aide juridique.

La faible proportion de répondants au questionnaire du site Internet de la Commission des services juridiques nous laisse perplexe sur ce moyen de consultation. Une révision s'imposera probablement pour une consultation ultérieure.

7.1.3 La gestion des plaintes

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Amélioration des services aux citoyens

Cible 4 :

Répondre aux plaintes dans le délai imparti

Indicateur :

Procédure unifiée de gestion des plaintes et rapport.

La Commission et le réseau reconnaissent que les plaintes logées par les bénéficiaires concernant l'accessibilité aux services, leur prestation ou leur qualité sont une source d'information précieuse leur permettant d'améliorer les services. Le réseau s'est donc doté d'une politique officielle et intégrée de gestion des plaintes et fait rapport de son application.

Chaque centre régional d'aide juridique a fait état, dans son rapport de gestion, de sa situation à cet égard.

Traitement des plaintes – Exercice 2002-2003

Nombre de plaintes reçues : 49

Nombre de plaintes anonymes ne pouvant faire l'objet d'une décision : 1

Nombre de plaintes en cours de traitement : 7

Nombre de plaintes dont le traitement est terminé : 41

Nombre de plaintes relevant d'un autre organisme : 0

7.1.4 La garde téléphonique

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Amélioration des services aux citoyens

Cible 5 :

Amélioration d'un service de garde de qualité et accessible en tout temps

Indicateur :

Analyse du projet pilote de garde téléphonique unifié après une année d'activité et mesure de son utilisation

Le projet pilote de service de garde unique pour dix (10) centres régionaux d'aide juridique a fonctionné toute une année en étant évalué à tous les mois.

Après un an, l'expérience du projet pilote s'est avérée positive. Près de 27 000 consultations téléphoniques ont été données par les avocats du service soit une hausse de 34% par rapport à l'année précédente.

Le projet visait deux objectifs : améliorer l'accessibilité de la clientèle aux services d'un avocat et permettre aux avocats du service d'acquérir de l'expérience devant les tribunaux.

Les intervenants en matière de justice pénale s'accordent pour dire que le service de garde offert répond adéquatement aux exigences de l'arrêt *Brydges*.

Le 4 février 2003, le Centre communautaire juridique de Montréal (C.C.J.M.) et les différents directeurs généraux impliqués, de même que la Commission des services juridiques, conviennent de rendre permanent ce service et six postes d'avocat à la garde téléphonique ont été créés.

Par ailleurs, comme tout projet pilote, il a fallu, au cours de l'année, l'adapter pour s'assurer qu'il réponde bien aux besoins de la clientèle et aux objectifs poursuivis par le C.C.J.M. Ainsi, les horaires des avocats ont dû être révisés vu le nombre d'appels beaucoup plus élevé que prévu au cours des plages horaires et vu le roulement important d'avocats affectés à cette tâche.

Il faut en effet rappeler que le C.C.J.M. et le réseau considèrent nécessaire que les avocats qui assurent le service de garde téléphonique aient l'opportunité d'acquérir une expérience variée en pratiquant devant les tribunaux. Ce sont d'ailleurs eux qui, en cas de besoin, remplacent les avocats dans leurs assignations habituelles devant les tribunaux.

L'évolution du service sera surveillée et les correctifs nécessaires seront apportés afin de s'assurer qu'il réponde aux attentes des centres et à celles de la clientèle.

7.1.5 La consultation du personnel

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Gérer efficacement les ressources et les activités

Orientation :

Gestion moderne des ressources et des activités

Cible 4 :

Favoriser et mesurer l'implication, la mobilisation et la satisfaction du personnel

Indicateur :

Consultation du personnel

La Commission des services juridiques et les centres ont procédé à une consultation du

personnel du réseau en février et mars 2003, au moyen d'un questionnaire diffusé par courrier électronique aux avocats et employés de soutien.

Cent-quatre-vingt-quatre (184) personnes ont répondu au questionnaire qui portait sur la déclaration de services aux citoyens, sur les politiques portant sur le secret professionnel et la confidentialité, sur l'utilisation des technologies de l'information et sur la formation offerte. Toutes les personnes n'ont pas répondu à toutes les questions.

Une compilation des réponses est reproduite dans le tableau suivant :

RÉSULTAT DE LA CONSULTATION DES EMPLOYÉS ET DES AVOCATS DU RÉSEAU D'AIDE JURIDIQUE

2003

I. Déclaration de services	Satisfait
• Contenu	92.4 %
• Diffusion	74.5 %
• Explication	77.8 %
• Application	68.0 %
II. Politique du personnel de soutien (secret professionnel & confidentialité)	
• Contenu	86.4 %
• Diffusion	74.5 %
• Explication	75.0 %
• Application	72.9 %
III. Politique des avocats et stagiaires (conflits d'intérêts)	
• Contenu	80.0 %
• Diffusion	71.2 %
• Explication	71.2 %
• Application	71.8 %
IV. Technologie de l'information	
• Base SQL	76.0 %
• Windows 2000	75.6 %
V. Formation	
• Reçue	83.2 %
• Pertinente	81.0 %

À l'analyse, on constate que la grande majorité des répondants se sont déclarés satisfaits. Le taux de satisfaction exprimé sur certains sujets est un peu plus faible et ces réponses devront être examinées plus attentivement afin d'apporter les correctifs nécessaires, s'il y a lieu.

7.2 Les ressources informatiques

7.2.1 La plateforme de communication et le logiciel d'admissibilité

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Gérer efficacement les ressources et les activités

Orientation :

Gestion moderne des ressources et des activités

Cible 1 :

Uniformiser les outils informatiques

Indicateurs :

Uniformiser la plateforme de communication du réseau

Implanter une nouvelle version du logiciel d'admissibilité

Le déploiement de la plateforme SQL à travers tout le réseau a occupé une grande partie des activités du Service de l'informatique en 2002-2003. La transformation s'était d'abord appliquée l'année dernière pour permettre l'intégration du Centre régional de Montréal au réseau.

L'opération est maintenant complétée depuis décembre 2002 et une nouvelle version du logiciel d'admissibilité a été implantée.

La nouvelle plateforme permet un échange d'informations plus rapide et précis entre les diverses composantes du réseau assurant une exactitude plus grande aux statistiques et autres données concernant la demande d'aide juridique. À l'usage, nous constatons la conformité des statistiques globales de la Commission des services juridiques pour tout le réseau avec celles recueillies par les centres.

7.2.2 L'« Intranet »

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Gérer efficacement les ressources et les activités

Orientation :

Gestion moderne des ressources et des activités

Cible 4 :

Favoriser la transmission d'informations

Indicateur :

Utilisation du site WEB

La Commission a encouragé la transmission d'informations juridiques par l'utilisation de son site Internet et plus spécialement par l'ouverture à tous les avocats du réseau d'un volet « INTRANET » par lequel ils ont accès à la banque de documents du Service de recherche de la Commission. Pour l'année 2002-2003, les usagers ont visité l'« Intranet » de la Commission, 2 552 fois.

Quant au site Internet public, il a enregistré 88 193 visiteurs entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003.

7.2.3 Le recouvrement

Dans l'optique d'une gestion efficace des ressources et des activités, la Commission doit uniformiser les outils de tout le réseau pour permettre le recouvrement adéquat des montants dus par les clients admissibles à l'aide juridique moyennant le versement d'une contribution et des autres sommes récupérables en application de la Loi et des règlements sur l'aide juridique.

Jusqu'à maintenant, les ressources informatiques de la Commission n'avaient pas permis le développement d'un tel outil, mais cette année des travaux ont commencé portant dans un premier temps sur la récupération dans le cadre du volet contributif. Des analyses préliminaires ont été effectuées et un prototype démonstrateur a été soumis aux directeurs généraux.

La Commission vise à compléter cette phase en 2003-2004 afin d'en arriver à un outil unique pour le réseau.

7.3 Le Service de recherche

7.3.1 L'information

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Augmenter la visibilité du réseau d'aide juridique

Cible 2 :

Faire connaître le régime d'aide juridique auprès de la clientèle et de la population

Indicateur :

Publications et activités d'information

Les avocats et avocates du Service de recherche ont donné des entrevues à des médias et ont participé à des sessions de formation offertes soit par la CSJ, par le Barreau du Québec ou par d'autres organismes.

Les avocats et avocates du Service de recherche et la documentaliste ont contribué à la mise à jour de la brochure « Tout connaître ou presque sur vos responsabilités et vos droits...L'aide juridique et les jeunes », en collaboration avec le Service des communications de la Commission.

Les avocats et avocates du Service de recherche et la documentaliste ont poursuivi la mise à jour du contenu du site Internet et de l'intranet de la Commission en collaboration avec la Direction, le Service des communications et le Webmestre. La documentaliste a travaillé en collaboration avec le Service de l'informatique afin de perfectionner la banque de données du Service de recherche, disponible aux avocats et avocates du réseau sur l'intranet. Des documents, préparés par les avocats et avocates du service ont été rendus disponibles sur l'intranet (notamment : « Jurisprudence – Lignes directrices provinciales des pensions alimentaires pour enfants »).

7.3.2 La formation

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Favoriser la concertation et la collaboration entre les divers partenaires

Orientation :

Amélioration de la qualité des services

Cible 1 :

Assurer aux employés du réseau une formation professionnelle adéquate

Indicateur :

Participation aux activités de formation locale et à celle dispensée par le Barreau du Québec

Cible 2 :

Formation donnée aux employés du réseau par les avocats du Service de recherche de la CSJ, provincialement et régionalement

Indicateur :

Participation aux activités de formation : Nombre de jour total de formation par rapport au nombre total d'employés

Le certificat d'agrément octroyé par Emploi-Québec en 1998 a été renouvelé à l'égard de la Commission des services juridiques à titre de « Service de formation multi-employeurs » en application du *Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation*.

Cette reconnaissance de la Société québécoise de la main-d'œuvre permet à la Commission des services juridiques de continuer d'offrir au réseau de l'aide juridique une formation de qualité. En effet, depuis plus de 25 ans, le Service de recherche de la Commission assure un support juridique et technique aux avocats et avocates du réseau de l'aide juridique, au personnel de soutien ainsi qu'aux membres et au personnel de la Commission des services juridiques.

Journées d'étude

Une session de journées d'étude a été organisée par le Service de recherche les 14 et 15 novembre 2002 à Longueuil pour les avocats et les avocates de l'aide juridique. La grande majorité des ateliers furent animés et les conférences dispensées par les avocats et avocates du service et par des

permanents du réseau de l'aide juridique. Les sujets suivants étaient au programme :

Droit civil et administratif

- Jurisprudence marquante de la dernière année en droit de la famille
- Le partage harmonieux de la société d'acquêts lors de la rupture
- Maux de dos, mots de tête
- Les problèmes des accidentés du travail et de la route – démystification du langage médical des lésions lombaires, des tests, des examens et des traitements
- *Loi sur la protection du consommateur*
- Mise à jour des connaissances de cette loi par l'étude de ses grandes lignes et par l'examen de la jurisprudence récente
- Petits guides pratiques en matière de dangerosité et d'insaisissabilité
- Revue de la jurisprudence quant aux éléments de dangerosité pouvant donner lieu à une garde en établissement
- Mise à jour de la jurisprudence et de la législation en matière d'insaisissabilité
- Union civile
- Analyse du Projet de loi 84
- Recherche et informatique
- Recherche sur la banque de données du Service de recherche sur l'intranet de la Commission.

Droit pénal et de la jeunesse

- Résumés des décisions de la Cour d'appel du Québec - septembre 2001 à septembre 2002
- Résumés des décisions de la Cour suprême du Canada - septembre 2001 à septembre 2002
- Système de justice criminelle et accusés atteints de déficience intellectuelle - Comprendre la déficience intellectuelle pour mieux représenter nos clients
- Qu'en est-il de la validité constitutionnelle des infractions de possession et/ou de culture de marijuana lorsque le contrevenant souffre d'une maladie grave (cancer, sida, sclérose en plaques, épilepsie, etc.) et utilise cette substance à des fins thérapeutiques ? (arts. 1, 2, 7 et 24(1) de la Charte canadienne des droits et libertés)

Mise à jour de la jurisprudence, de la législation et de la réglementation concernées et revue exhaustive des peines applicables en de telles circonstances.

- Les mesures de l'article 91 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*
- Jurisprudence marquante en protection de la jeunesse

Tous les avocats et avocates permanents furent invités à ces journées d'étude; plus de deux cent cinquante (250) d'entre eux se sont inscrits et ont participé aux séances de formation, soit environ 70% des avocats et avocates du réseau.

Autres activités de formation

- L'avocate responsable de la procédure civile au Service de recherche a préparé un document de formation sur la réforme du *Code de procédure civile* et a effectué une tournée de tous les centres communautaires juridiques de la province afin de présenter cette réforme et de former tous les avocats et avocates du réseau de l'aide juridique en prévision de sa mise en application. Quatorze (14) journées de formation ont été nécessaires pour ce faire (octobre à décembre 2002).
- L'avocate responsable du droit criminel au Service de recherche a préparé un document de formation sur la *Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)* pour les avocates et avocats de l'aide juridique pratiquant en jeunesse, et a effectué une tournée des centres communautaires juridiques de la province. Dix (10) journées de formation ont été nécessaires pour ce faire (janvier à mars 2003).
- Conférence sur la justice réparatrice donnée au Regroupement canadien d'aide aux familles des détenus (19 juin 2002)
- Conférence sur la *Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)* au Congrès de l'Association des avocats de province (28 septembre 2002)
- Organisation et coordination de la journée de formation du Barreau du Québec concernant les mauvais traitements à l'égard des aînés (octobre 2002)
- Conférence sur la *Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)* donnée lors de la journée de formation organisée par le Barreau du Québec (février 2003)

- Conférence aux journées de formation des juges de la Cour du Québec de l'Abitibi-Témiscamingue : « L'appel et autres sujets en matière de logement » (octobre 2002)
- Conférence au Congrès du Barreau Bas St-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine : « La faillite dans un contexte de séparation ou de divorce » (mai 2002)
- Conférence sur l'admissibilité à l'aide juridique lors de journées de formation données aux avocats et avocates et au personnel de soutien du Saguenay - Lac St-Jean (octobre 2002)
- Une avocate voit à l'organisation du travail et à la supervision des stagiaires de l'Université McGill
- Mise à jour du chapitre IV, « Les liens entre la responsabilité civile et les régimes étatiques de collectivisation du risque » du titre I du volume 4, *La responsabilité* de la Collection de droit, édition 2003-2004 pour la formation professionnelle du Barreau.

7.3.3 La documentation

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Favoriser la concertation et la collaboration entre les divers partenaires

Orientation :

Amélioration de la qualité des services

Cible 4 :

Favoriser l'accès à l'information juridique en ligne

Indicateur :

Utilisation des outils informatiques

Le centre de documentation a poursuivi ses activités d'acquisition et de mise en valeur des documents dont le contenu soutient les activités du personnel de la Commission de même que du personnel des centres régionaux. En effet, la structure organisationnelle fait en sorte que le centre de documentation de la Commission est utilisé par les avocats et avocates du réseau comme support juridique et technique dans la gestion des dossiers de la clientèle.

La banque de données du Service de recherche qui répertorie des jugements, des opinions et d'autres documents utiles pour la recherche juridique est accessible par le logiciel « Lotus Notes » pour le personnel du service alors qu'elle est disponible sur l'intranet du site Internet de la Commission des services juridiques pour l'ensemble du réseau.

Au 31 mars 2002, la banque de données de la Commission contenait 51 145 documents. Depuis, 2 676 nouveaux documents se sont ajoutés, pour un total de 53 821 documents. Ces documents sont utilisés pour la recherche, par le personnel du Service de recherche et par l'ensemble du réseau. Le texte intégral de ces documents peut être disponible directement en format électronique sur la banque ou, sur demande des avocats et des avocates du réseau, en version papier; ainsi, 721 copies de ces documents ont été envoyées dans le réseau durant la dernière année.

Il est à noter que 20% des jugements ou décisions répertoriés dans notre banque sont en texte intégral dans la banque et que durant sa 1^{ère} année d'existence sur l'intranet, notre banque a reçu quelques 3 500 requêtes du réseau.

Le taux d'utilisation des outils informatiques témoigne de leur qualité et de la diversité de l'information qu'ils rendent accessible.

7.3.4 Les consultations

Le Service de recherche de la Commission assure aux membres et au personnel de la Commission ainsi qu'aux avocats et avocates du réseau, un service de consultation. Les avocats et avocates et le personnel du Service de recherche s'assurent que toutes les demandes de recherches et de documents reçoivent une réponse dans les meilleurs délais ou dans le délai imparti lorsqu'il s'agit d'une demande urgente.

Durant la dernière année, 6 896 demandes de consultation ont été traitées par le Service de recherche. 3 394 de ces consultations furent complétées par téléphone, les autres demandes firent l'objet soit d'une opinion écrite ou d'un envoi de documents.

7.3.5 Les publications

Comme par les années passées, la Commission a continué de fournir aux membres et au personnel

de la Commission et des centres régionaux (avocats, avocates, soutien), ses publications et mises à jour d'ouvrages susceptibles de les aider dans leur travail quotidien.

- La parution mensuelle (sauf juillet et août) de l'*Aide juridique express* a été maintenue. Ce bulletin jurisprudentiel permet de prendre connaissance à la fois de décisions susceptibles d'intéresser les praticiens et praticiennes du réseau dans leurs dossiers, et de décisions du Comité de révision quant à l'interprétation de la *Loi sur l'aide juridique*. Depuis le 1^{er} janvier 2003, la version papier de ce bulletin n'est plus envoyée dans les bureaux, les numéros sont maintenant déposés en format électronique sur l'intranet de notre site Internet.
- L'avocate responsable du droit social au Service de recherche a complété la rédaction d'un texte annoté de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*. Ce texte sera acheminé dans les bureaux d'aide juridique au cours du mois de mai 2003 et sera déposé sur l'intranet de notre site Internet.
- Les textes distribués lors des journées d'étude de novembre 2002 ont été déposés sur l'intranet de notre site Internet.

7.4 La Réciprocité

En 2002-2003, 338 dossiers ont été traités en vertu des accords de réciprocité interprovinciale dont 183 à la demande du Québec en destination des autres provinces; 155 demandes en provenance des provinces et des territoires ont été réacheminées vers les centres régionaux concernés.

Les demandes de l'extérieur proviennent pour 80% de l'Ontario, soit 124 demandes. L'Ontario reçoit la plupart des demandes en provenance du Québec, soit 70% de l'ensemble des 128 demandes soumises par le Québec.

En résumé, sur 338 dossiers ouverts durant le présent exercice, 183 demandes de service ont été soumises par le Québec à d'autres provinces, alors que ces dernières soumettaient au Québec 155 demandes de service dans le cadre des accords de réciprocité.

RÉGIONS OU PROVINCES

	Nombre de demandes provenant de :	Nombre de demandes en destination de :
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	11	7
BAS ST-LAURENT / GASPÉSIE	7	4
CÔTE-NORD	1	2
ESTRIE	1	4
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE	23	15
MAURICIE BOIS-FRANCS	7	3
MONTRÉAL	71	75
OUTAOUAIS	35	28
QUÉBEC	13	3
RIVE-SUD	14	13
SAGUENAY LAC ST-JEAN	0	1
Total pour le Québec	183	155
ALBERTA	7	10
COLOMBIE-BRITANNIQUE	57	12
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD	1	1
MANITOBA	2	3
NOUVEAU-BRUNSWICK	9	18
NOUVELLE-ÉCOSSE	1	8
ONTARIO	124	128
SASKATCHEWAN	0	0
TERRE-NEUVE	6	1
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	0	2
YUKON	0	0
Total pour les autres provinces	155	183

NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS OUVERTS POUR LA PÉRIODE : 338

7.5 La Révision

7.5.1 Constitution

Au 31 mars 2003, le Comité de révision était composé de cinq (5) membres, tous avocats.

Le Comité compte un (1) directeur et trois (3) employés de soutien, dont une à temps partiel.

7.5.2 Séances d'études et d'audiences

Le Comité a tenu 44 séances d'études et d'audiences (47 l'an dernier) au siège social de la Commission des services juridiques.

Lors de ces séances, le Comité a étudié, en moyenne, 25 dossiers. Il y a eu des audiences dans 1041 dossiers, soit, en moyenne, 23,6 par séance. (L'an dernier, il y avait eu des audiences dans 943 dossiers).

7.5.3 Audiences

Dans 94 dossiers, les personnes entendues se sont présentées devant le Comité alors que, dans 921

dossiers, les personnes ont été entendues par conférence téléphonique. Les audiences ont lieu, en majorité, à la demande des requérants ou de leur avocat.

Le Comité a aussi entendu 26 demandes de révision dans le cadre de contestations du droit de bénéficiaires à l'aide juridique. Dans la plupart de ces cas, le Comité a entendu les deux parties, soit par conférence téléphonique dans 24 dossiers, soit en personne dans deux dossiers.

7.5.4 Demandes de révision

Le Comité a reçu 1369 demandes de révision en 2002-2003 alors qu'il en avait reçu 1129 l'an dernier. Le délai moyen entre le moment où une demande de révision est reçue et la date de l'audience, est d'environ un mois et demi.

Les demandeurs reçoivent généralement leur décision quelques jours après l'audience. Une attention particulière est apportée aux demandes urgentes qui sont entendues à très courte échéance.

7.5.5 Statistiques

Tableau I

Tableau comparatif des demandes de révision

DEMANDES DE RÉVISION À LA SUITE D'UN REFUS, RETRAIT OU SUSPENSION

Centres régionaux	98/99	volet contributif	rem-bour-sement	99/00	volet contributif	rem-bour-sement	00/01	volet contributif	rem-bour-sement	01/02	volet contributif	rem-bour-sement	02/03	volet contributif	rem-bour-sement
Montréal	409	2	8	317	0	2	301	0	16	335	0	26	514	1	41
Bas St-Laurent-Gaspésie	61	0	0	38	0	0	60	1	0	67	0	0	61		
Côte-Nord	67	1	0	29	0	0	28	0	0	10	0	0	22		
Estrie	89	0	0	68	1	1	51	0	0	58	3	6	64	2	5
Laurentides-Lanaudière	96	3	0	85	3	2	81	2	1	106	3	0	112	1	16
Mauricie-Bas-Francs	74	5	1	73	1	0	63	0	1	81	1	1	51	1	1
Abitibi-Témiscamingue	14	0	0	14	1	0	9	2	1	19	0	1	13	1	2
Outaouais	59	2	0	43	0	0	57	1	0	55	0	0	75	1	
Québec	172	4	4	148	1	7	134	2	8	109	2	10	148	5	7
Rive-Sud	126	0	1	103	2	1	100	2	0	134	1	1	110		
Saguenay-Lac St-Jean	48	1	2	34	0	2	46	1	4	50	3	4	76		3
TOTAL	1215	18	16	952	9	15	930	11	31	1024	13	49	1246	12	75

Tableau I (suite)

DEMANDES DE RÉVISION À LA SUITE D'UNE DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL RELATIVEMENT À UNE CONTESTATION

Centres régionaux	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03
Montréal	9	14	12	15	11
Bas St-Laurent-Gaspésie	3	2	1	2	1
Côte-Nord	0	0	0	0	0
Estrie	6	6	8	8	1
Laurentides-Lanaudière	8	10	7	3	8
Mauricie-Bois-Francs	2	0	3	5	2
Abitibi-Témiscamingue	3	0	3	0	0
Outaouais	0	7	8	0	1
Québec	4	3	3	2	3
Rive-Sud	12	8	8	8	7
Saguenay-Lac St-Jean	4	1	1	0	2
TOTAL :	51	51	54	43	36

TABLEAU II

Origine, nombre et nature
des demandes d'aide juridique et des refus

NATURE DE LA DEMANDE D'AIDE JURIDIQUE									
Centres régionaux	carcérale	civile	pénale et criminelle	notariale *	adminis- trative **	jeunesse ***	autre	Mixte	TOTAL
Montréal	4	206	227	2	71	4	0	0	514
Bas St-Laurent- Gaspésie	0	28	17	9	5	1	1	0	61
Côte-Nord	0	9	8	0	3	2	0	0	22
Estrie	0	38	10	0	15	1	0	0	64
Laurentides- Lanaudière	2	49	43	1	13	4	0	0	112
Mauricie-Bois- Francs	0	31	9	1	6	4	0	0	51
Abitibi- Témiscamingue	0	9	4	0	0	0	0	0	13
Outaouais	0	39	22	2	12	0	0	0	75
Québec	1	44	55	0	47	1	0	0	148
Rive-Sud	0	59	35	1	14	1	0	0	110
Saguenay-Lac St- Jean	0	31	24	1	14	6	0	0	76
TOTAL 2002-2003 :	7	543	454	17	200	24	1	0	1246
TOTAL 2001-2002 :	6	433	375	12	179	19	0	0	1024

N.B. Il faut ajouter 36 contestations, 12 volets contributifs et 75 remboursements au total de 1246 = 1369

NATURE DU REFUS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ****									
Centres régionaux	écono- mique	art. 69	droit	autre	mixte	art. 75	services non couverts	services exclus	TOTAL
Montréal	94	5	31	122	57	11	200	4	525
Bas St-Laurent- Gaspésie	19	0	1	7	8	1	26	0	62
Côte-Nord	7	0	0	3	2	0	10	0	22
Estrie	15	1	19	7	2	1	20	0	65
Laurentides- Lanaudière	32	0	5	30	1	8	44	0	120
Mauricie-Bois-Francs	14	1	8	9	5	2	14	0	53
Abitibi-Témiscamingue	7	0	1	2	1	0	2	0	13
Outaouais	17	0	9	18	7	1	24	0	76
Québec	52	0	18	31	10	3	37	0	151
Rive-Sud	39	5	1	20	10	7	34	1	117
Saguenay-Lac St-Jean	15	0	12	21	8	2	18	2	78
TOTAL 2002-2003 :	312	12	105	270	111	36	429	7	1282
TOTAL 2001-2002 :	246	17	93	224	118	43	316	8	1067

N.B. Il faut ajouter 12 volets contributifs et 75 remboursements au total de 1282 = 1369

(Pour la signification des astérisques *, **, *** et ****, voir page suivante)

Commission des services juridiques

- * Comprend les testaments, les hypothèques et tous autres actes rédigés par un notaire.
 - ** Comprend les révisions et appels à la S.A.A.Q., à la C.S.S.T., au T.A.Q. et devant toute autre régie ou commission gouvernementale.
 - *** Causes entendues par la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse) en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* ou de la *Loi sur les jeunes contrevenants*.
 - **** Économique : Refus de nature économique en vertu de l'article 18 du *Règlement sur l'aide juridique*.
 - 69 : Refus en vertu de l'article 69 de la *Loi sur l'aide juridique*.
 - Droit : Refus pour défaut de vraisemblance de droit en vertu de l'article 4.11 (1) de la *Loi sur l'aide juridique*.
 - Autre :
 - Refus de fournir les renseignements demandés en vertu de l'article 70a) de la *Loi sur l'aide juridique*;
 - Refus de contribuer en vertu des articles 26 et suivants du *Règlement sur l'aide juridique*;
 - Parce que la demande est à l'encontre de la Loi ou en vertu de l'article 4.11 (2) (3) (4) (5) de la *Loi sur l'aide juridique*;
 - Demandes de remboursement des coûts en vertu de la Section VI.1 de la *Loi sur l'aide juridique*.
 - Mixte : Refus comportant deux ou trois motifs de refus.
 - 75 : Demandes de révision de décisions d'un directeur général à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'aide juridique*.
 - Serv. non couverts : En vertu des articles 4.5, 4.6, 4.7 et 4.10 de la *Loi sur l'aide juridique*.
 - Serv. exclus : Services nommément exclus par la *Loi sur l'aide juridique*.
- (Voir diagramme)

Décisions rendues par le Comité de révision pour chaque demande de révision

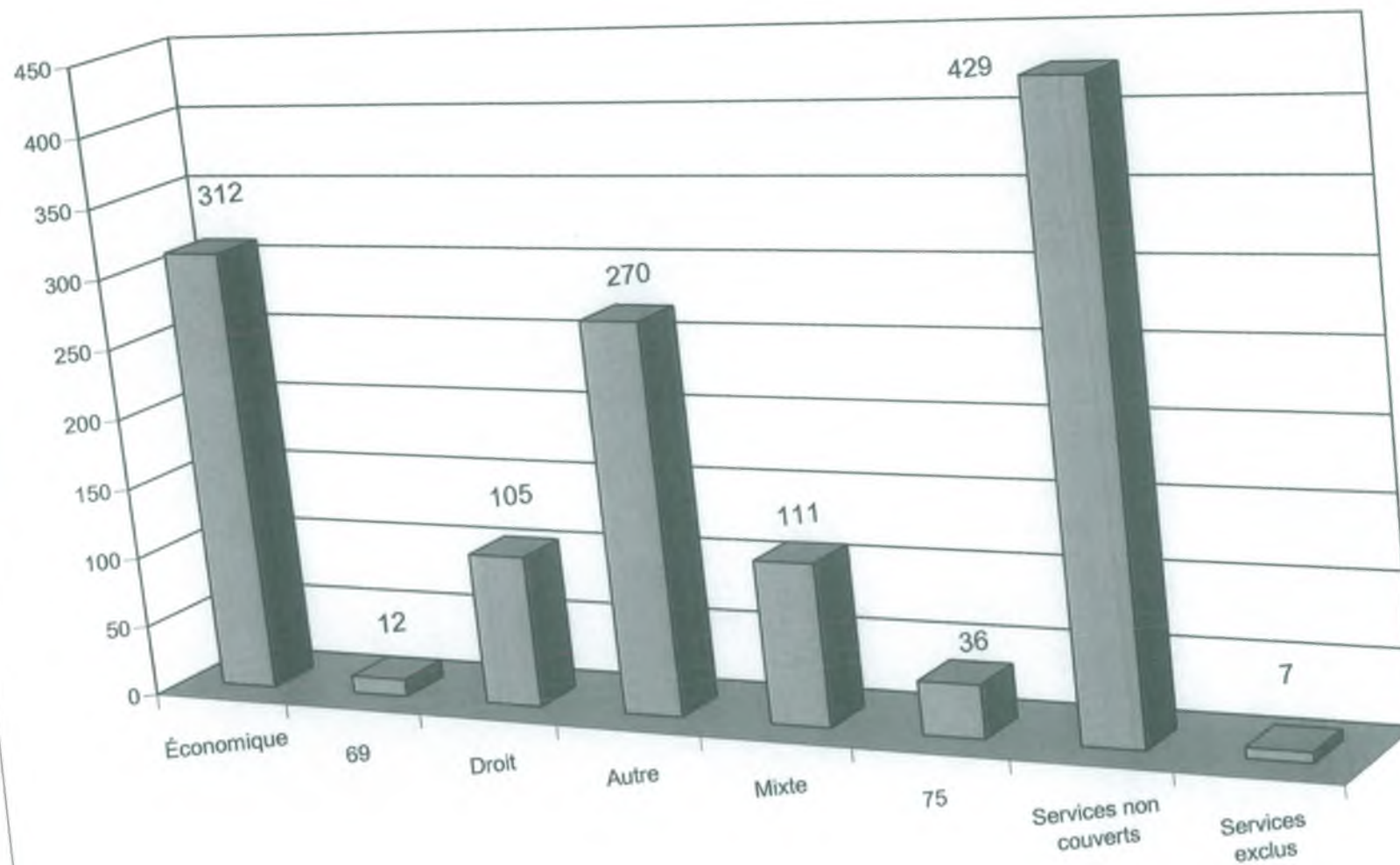
NATURE DES DÉCISIONS RENDUES*									
Centre communautaire Juridique	conf.	conf. autre motif	inf.	inf. en partie	sans comp.	TOTAL	désist.	fermés adm.	GRAND TOTAL
Montréal	272	13	72	8	0	365	18	74	457
Bas St-Laurent-Gaspésie	35	0	10	0	0	45	5	3	53
Côte-Nord	17	0	0	1	0	18	2	1	21
Estrie	50	1	8	0	0	59	4	9	72
Laurentides-Lanaudière	75	2	20	2	0	99	6	28	133
Mauricie-Bois-Francis	35	4	12	0	0	51	2	7	60
Abitibi-Témiscamingue	13	1	2	0	0	16	2	1	19
Outaouais	49	5	4	0	0	58	3	10	71
Québec	101	5	19	2	0	127	2	18	147
Rive-Sud	804	0	20	0	1	101	3	16	120
Saguenay-Lac St-Jean	39	4	23	0	0	66	3	9	78
TOTAL 2002-2003 :	766	35	190	13	1	1005	50	176	1231
TOTAL 2001-2002 :	(809)	(51)	(194)	(11)	(3)	(1068)	(90)	(233)	(1391)

- * conf. : décisions du directeur général confirmées
- conf. autre motif : décisions du directeur général confirmées pour d'autres motifs
- inf. : décisions du directeur général infirmées totalement
- désist. : demandes de révision retirées
- fermé adm. : dossiers fermés administrativement (plus d'objet, impossible de rejoindre la partie demanderesse, etc.)
- inf. en partie : décisions du directeur général infirmées partiellement
- sans comp. : demandes de révision rejetées par le Comité qui n'avait pas compétence

Dossiers en suspens le 1^{er} avril

1998	426
1999	437
2000	572
2001	426
2002	164
2003	159

Nature des refus qui ont fait l'objet d'une demande en révision
en 2002-2003



7.6 Les communications

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Augmenter la visibilité du réseau d'aide juridique

Cible 1 :

Accroître les interventions publiques

Indicateur :

Intervention auprès des médias

Cible 2 :

Faire connaître le régime d'aide juridique auprès de la clientèle et de la population

Indicateur :

Publications et activités d'information

Les avocats et les avocates représentant la clientèle admissible à l'aide juridique ont un double mandat soit d'une part, la défense des droits de leurs clients et d'autre part, l'information et l'éducation de la clientèle qu'ils desservent sur leurs droits et leurs obligations.

La Commission des services juridiques a le devoir en vertu de la *Loi sur l'aide juridique* de promouvoir le développement de programmes d'information destinés à renseigner les personnes économiquement défavorisées sur leurs droits et leurs obligations.¹

Dans la dernière année, les activités du Service des communications ont principalement été concentrées dans deux domaines, soit l'intervention auprès des médias et la création de matériel informatif et promotionnel.

7.6.1 L'intervention auprès des médias

Le Service des communications de la Commission des services juridiques est régulièrement sollicité et consulté par les journalistes et les recherchistes de différents médias pour obtenir des informations relativement à la *Loi sur l'aide juridique* et à son application. Ces demandes d'informations sont souvent en lien avec un événement de l'actualité judiciaire mais également pour des reportages de fond sur l'aide juridique ou sur la question de l'accès à la justice.

Les procès dans le cadre des dossiers des groupes de motards criminalisés, ou ce qu'il est convenu d'appeler maintenant les méga-procès, ont généré, tout comme à l'hiver 2002, plusieurs entrevues tant auprès des médias électroniques que de la presse écrite.

Le directeur des communications a donné une dizaine d'entrevues auprès des médias durant l'année et il y a eu au total une vingtaine d'interventions au cours de l'année auprès des médias pour fournir diverses informations relativement à la *Loi sur l'aide juridique*.

De plus, la Commission a participé de façon importante à un reportage d'une vingtaine de minutes sur le réseau de l'aide juridique au Québec, dans le cadre de l'émission « Zone libre ». Ce reportage a été diffusé le 25 avril 2003.

7.6.2 La création de matériel informatif

Cette année, la Commission a mis à jour le dépliant destiné aux jeunes qui s'intitule « *Tout connaître ou presque sur vos responsabilités et vos droits... L'aide juridique et les jeunes* ».

Nous avons également procédé à la réimpression des dépliants français et anglais d'informations sur la *Loi sur l'aide juridique*, « *L'aide juridique l'expertise continue...* » et « *Legal aid ongoing expertise...* », ainsi que le dépliant promotionnel sur « Le prix Robert-Sauvé ».

Tout comme à chaque année, un nouveau calendrier a également été créé qui sert d'outil de promotion pour tout le réseau d'aide juridique.

7.7 Les Comités

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Favoriser la concertation et la collaboration entre les divers partenaires

Orientation :

Amélioration de la concertation

Cible 1 :

Favoriser les communications entre les commissaires, les administrateurs et les directeurs généraux

Indicateur :

Échanges et réunions

¹ Textes de lois pertinents : art. 3.1 de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14), art. 22 f) de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14), art. 32.1 de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14), art. 2.10 du *Code de déontologie des avocats* (R.R.Q. 1981, c. B-1, r.1), section II, *Devoirs généraux et obligations envers le public*.

7.7.1 Les Comités internes

La Commission des services juridiques est composée de douze (12) commissaires nommés par le gouvernement et leur mandat est de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie conformément à la *Loi sur l'aide juridique*. Pour ce faire, la Commission se réunit régulièrement ainsi que le comité administratif.

Nom	Nombre
Réunions des commissaires	6
Réunions du Comité administratif	6

Dans la recherche de la collaboration entre la Commission des services juridiques et les régions, plusieurs comités constitués de membres de la Commission et de directeurs généraux ont été créés pour élaborer des politiques communes, étudier certains problèmes ponctuels ou assurer le suivi de dossiers. Ainsi, en 2002-2003, les comités suivants se sont réunis :

Nom	Nombre
Comité sur les expertises	1
Comité sur l'évaluation des cadres non juridiques	3
Comité sur l'évaluation des cadres juridiques	4
Comité Delphi	6
Comité sur la consultation de la clientèle	1
Comité sur la consultation des employés et des avocats du réseau	1
Comité sur la service de garde	1
Réunions des directeurs généraux	8

À l'interne, afin d'assurer le suivi des activités des différents services, le Comité de direction interne a décidé de se réunir plus régulièrement et ainsi quatre (4) réunions se sont tenues en 2002-2003.

Par ailleurs, la Commission participe aux réunions du Comité de suivi de la réforme de l'aide juridique. Trois (3) réunions ont eu lieu cette année.

De plus, divers autres comités de nature professionnelle oeuvrent au sein de la Commission des services juridiques, certains sont permanents et siègent au besoin selon les exigences de la pratique professionnelle ou les nécessités administratives; d'autres comités *ad hoc* sont mis sur pied afin d'évaluer et solutionner certains problèmes spécifiques.

Ils sont formés d'avocats et d'avocates ou membres du personnel des différents centres régionaux ainsi que de membres et d'employés de la Commission, selon le cas.

- Comité en droit administratif
- Comité des aînés
- Comité en droit criminel
- Comité jeunesse

En matière de protection de la jeunesse, le comité a poursuivi ses réunions afin d'élaborer les prises de position de la Commission face aux travaux de l'Équipe de travail sur la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des jeunes.

- Comité *ad hoc* sur le parrainage et la sécurité du revenu
- Comité administratif de la Commission sur l'admissibilité exceptionnelle
- Comité en droit de la famille
- Comité avocat à l'enfant

Ce dernier comité a été formé en janvier 2003 en réaction à la décision de la Cour d'appel dans l'affaire *M.F.* ((2002) R.J.Q. 676 (C.A.); REJB 2002 – 29840) afin d'étudier le rôle de l'avocat à l'enfant devant les instances judiciaires.

7.7.2 Les Comités externes

La Commission est également active par sa présence au sein de divers comités gouvernementaux ou organismes.

- Les avocats et avocates du Service de recherche ont participé à des comités du Barreau du Québec, soit le Comité sur la procédure civile, le Comité sur les droits de la personne et le Comité en droit criminel;
- Une avocate du Service de recherche siège aussi sur le Comité du suivi de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* du ministère du Revenu;
- Une avocate du Service de recherche a comparu devant le Comité interministériel relativement aux mauvais traitements contre les aînés (17 juin 2002);

- Une avocate du Service de recherche a participé aux réunions de la Coalition pour la justice des mineurs concernant la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

Les avocats et avocates de la Commission sont également actifs au sein de la communauté :

- Une avocate participe à la Table de concertation concernant le traitement des personnes ayant une déficience intellectuelle au sein du système judiciaire (2002-2003);
- Une avocate du Service de recherche participe mensuellement aux réunions et est consultante auprès du Comité consultatif contre la violence à l'égard des personnes âgées du CLSC René-Cassin;
- Un avocat du Service de recherche est membre du conseil d'administration de l'Association Entraide Ville-Marie;
- Un avocat du Service de recherche est membre du conseil d'administration de Option : une alternative à la violence conjugale et familiale.

7.8 Le traitement des comptes de la pratique privée

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Favoriser la concertation et la collaboration entre les divers partenaires

Orientation :

Amélioration des services aux avocats de pratique privée

Cible 1 :

Centralisation du paiement des comptes

Indicateur :

Instauration d'un guichet unique

Cible 2 :

*Mise en place de téléservices :
facturation en ligne et paiement par dépôt direct*

Indicateur :

Utilisation des téléservices

7.8.1 Le guichet unique

La Commission des services juridiques s'occupe du paiement des comptes d'honoraires des avocats de pratique privée pour tous les centres régionaux. Ces honoraires sont payés en application du *Règlement ratifiant l'entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec sur les conditions d'exercice, la procédure de règlement des différends et le tarif des honoraires des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique*.

La dernière entente est intervenue le 14 décembre 2000 avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2000. Elle est entrée en vigueur le 7 juin 2001.

En vertu de cette entente, tous les comptes doivent être payés dans les trente (30) jours de leur réception à compter du 1^{er} janvier 2002. Nous faisons état de l'atteinte de cet objectif dans notre rapport annuel 2001-2002, cependant, nous devons nous assurer de maintenir ce délai que le service avait atteint pour les seuls trois derniers mois de l'année dernière. Nous pouvons cette année affirmer que nous avons pu maintenir la cadence et traiter la grande majorité des factures dans les délais. Comme nos ressources sont limitées, c'est au cours de la période de vacances des employés que nous rencontrons quelques difficultés, cependant réglées dès le retour de l'horaire normal.

7.8.2 Les téléservices

Afin d'améliorer le service aux avocats de pratique privée, de réduire la manipulation des comptes reçus et ainsi réduire les délais de traitement, la Commission offre depuis l'année dernière sur son site Internet un programme de facturation pour les avocats de pratique privée. En 2002-2003, près de 30% des factures reçues par la Commission parviennent par ce moyen (10% en 2001-2002); 862 avocats sont inscrits au 31 mars 2003 et 545 utilisent le programme pour facturer. Les avocats qui ne l'utilisent pas peuvent consulter leur relevé de compte; ce dernier leur donne accès à la liste des factures qu'ils ont soumises et l'étape du traitement respectif de celles-ci et cela même si elles ne sont pas soumises électroniquement.

De plus, depuis l'année dernière, la Commission offre de payer les honoraires des avocats par versement directement dans leur compte en

banque. Cent-vingt-et-un (121) avocats se prévalent de ce service, ce qui ne représente que 4.9% des avocats ayant reçu des paiements dans la dernière année. La Commission tente d'intéresser plus d'avocats à ce service qui leur assure un paiement dès le vendredi (par rapport à la réception par la poste le lundi suivant ou plus tard).

Certaines améliorations ont été apportées cette année au programme dans le but d'automatiser la captation des pièces transmises par fax-courriel, réduisant ainsi les interventions du personnel de la Commission en vue d'une plus grande efficacité.

Dans le même but, la Commission vise une prochaine étape qui permettra l'expédition des avis de paiement par courriel aux avocats. Le tout sera évalué en 2003-2004.

7.8.3 Les paiements

En 2002-2003, le réseau d'aide juridique a payé 93 156² relevés d'honoraires à 2 434 avocats de la pratique privée sur un total de 19 780 membres que comptait le Barreau du Québec au 31 mars 2003. Ces avocats ont reçu en moyenne 18 541 \$ d'honoraires chacun pour une masse globale de 45 129 144 \$ à laquelle il faut ajouter les déboursés qui se chiffrent à 6 065 221 \$. De plus, une somme de 720 151 \$ a été imputée à la dépense au titre des droits de greffe.

L'expérience moyenne des avocats de la pratique privée qui ont accepté des mandats d'aide juridique au cours de l'exercice est d'environ 14.9 années d'inscription au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2003.

Le montant des honoraires et déboursés des avocats inclut une somme de 3 562 677 \$ reliée à certaines décisions des tribunaux concernant l'application et l'interprétation de la *Loi sur l'aide juridique* et l'entente sur les tarifs de pratique privée.

À la demande et au nom du ministère de la Justice du Québec, la Commission a géré les paiements des comptes engendrés par ces décisions. Des

crédits additionnels ont été octroyés à la Commission pour ce faire, puisque ces affaires sont considérées hors régime régulier de l'aide juridique. D'ailleurs, des appels ont été logés à l'encontre de ces jugements tant par le Procureur général du Québec que par la Commission et qui sont en attente de jugement.

Au-delà de la question juridique entourant ces affaires, la gestion des paiements a alourdi la tâche de l'équipe chargée de l'approbation des comptes qui reçoit à chaque mois les factures des avocats concernés, les vérifie et les paie selon les jugements rendus, sans compter les démarches administratives de compilation, les rapports de suivi et les réclamations au ministère de la Justice.

Ces affaires ont fait ressortir les lacunes du tarif d'aide juridique lorsqu'un avocat de pratique privée accepte un mandat d'aide juridique dans une affaire qui comporte une preuve massive exigeant une période de préparation de plusieurs mois, des procédures et un procès de très longue durée et que nos collègues anglophones désignent par l'expression « *practice breaker* ». La Commission a offert sa collaboration au Ministère de la Justice si celui-ci décide d'entreprendre des discussions avec le Barreau du Québec pour une révision du tarif.

Quant aux notaires, une somme totale de 36 581 \$ a été versée à titre d'honoraires à 110 d'entre eux pour une moyenne de 333 \$ par notaire. À cette somme s'ajoute un montant de 4 288 \$ à titre de déboursés. Un montant de 36 758 \$ a été imputé à la dépense à titre de droits de greffe. Au 31 mars 2003, la Chambre des notaires comptait 3 144 membres.

En 2002-2003, la Commission a travaillé conjointement avec le ministère de la Justice et la Chambre des notaires à une mise à jour du Tarif des notaires. Un projet d'entente est intervenu mais n'a pas encore été adopté.

Un montant total de 8 411 \$ a été versé en intérêts aux avocats et aux notaires, soit moins de 0.02% de la masse totale des honoraires.

² Le nombre inférieur par rapport aux années antérieures est dû à une nouvelle méthode de saisie des factures.

**Avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés aux cours de
l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003 par région**

RÉGIONS	AVOCATS RÉCLAMANTS
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	98
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	186
CÔTE-NORD	91
ESTRIE	261
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	764
MAURICIE - BOIS-FRANCS	421
MONTRÉAL	1,267
OUTAOUAIS	153
QUÉBEC	517
RIVE-SUD	838
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	133
COMMISSION	2
TOTAL	4,731

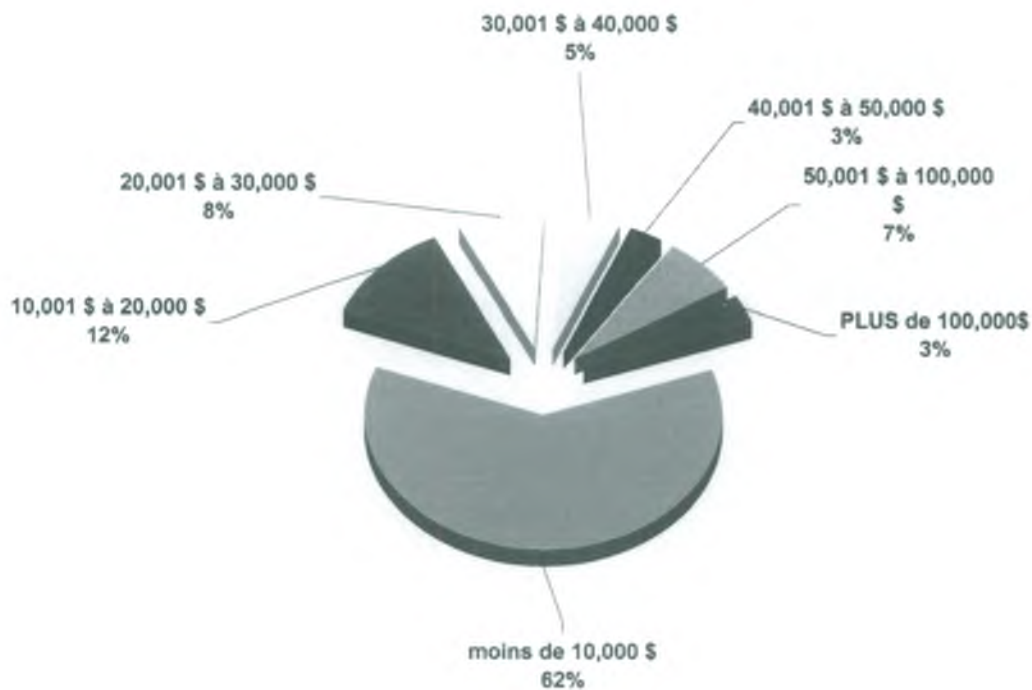
NOTE: Les chiffres ci-haut réfèrent au nombre d'avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés, par la Commission des services juridiques ou pour le compte des centres régionaux, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003 ; ceci ne signifie pas nécessairement que ces avocats ont tous pignon sur rue dans la région dans laquelle ils ont rendu des services en vertu de la loi sur l'aide juridique.

Le nombre réel d'avocats de la pratique privée qui ont reçu des honoraires au cours de l'exercice financier 2002-2003 est de 2 434 avocats.

RÉPARTITION DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
SELON LE NIVEAU DES HONORAIRES VERSÉS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2002-2003

			NOMBRE D'AVOCATS
0.00 \$	à	10,000.00 \$	1491
10,000.01 \$	à	20,000.00 \$	302
20,000.01 \$	à	30,000.00 \$	189
30,000.01 \$	à	40,000.00 \$	130
40,000.01 \$	à	50,000.00 \$	70
50,000.01 \$	à	100,000.00 \$	168
100,000.01 \$	et plus		84
TOTAL			2434

Répartition des avocats selon le niveau d'honoraires versés



7.9 L'accès à l'information

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c.A-2.1), toute personne qui le demande, a droit d'accès aux documents détenus par la Commission des services juridiques sauf les exceptions prévues à la Loi.

7.10 La protection des renseignements personnels

En 2002-2003, la Commission des services juridiques a continué à s'assurer de la conformité de ses processus de conservation et de destruction des informations qu'elle détient.

En plus de rappeler à ses employés la confidentialité de bon nombre d'informations qu'ils possèdent, la Commission des services juridiques s'est assurée de la sécurité des informations au fur et à mesure du développement de ses services informatiques, comme c'est le cas pour le programme de facturation par Internet mis à la disposition des avocats de pratique privée.

Une surveillance continue est exercée par les responsables de l'informatique pour détecter les virus et des informations sur la sécurité sont diffusées régulièrement par courriel aux employés.

Après avoir effectué un diagnostic sur le profil d'accès de son fichier de renseignements personnels des ressources humaines en 2002-2003, la Commission des services juridiques continuera l'analyse des fichiers qu'elle détient dans le but de s'assurer de la conformité des profils d'accès.

7.11 La politique linguistique

En application du point 29 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Commission s'est assurée de l'application de sa politique linguistique.

De plus, conformément à la politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, la Commission s'est assurée que les versions des principaux logiciels utilisés sont en français, tant

pour le logiciel d'admissibilité à l'aide juridique que pour les logiciels de gestion, des cardex, les logiciels de paiement des honoraires à la pratique privée et que les ajouts et améliorations apportées continuent de s'y conformer.

7.12 La politique antitabac

L'application de la politique antitabac a été maintenue depuis 1998-1999 et il est toujours interdit de fumer dans les locaux de la Commission des services juridiques.

Conformément aux dispositions de la loi à cet égard, des affiches ont été posées à la vue du public pour rappeler la politique de la Commission.

7.13 Le Code d'éthique et de déontologie

Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, la Commission des services juridiques a adopté au cours de l'exercice 1999-2000 le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Commission des services juridiques*.

Pour se conformer à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, la Commission des services juridiques a publié ce Code d'éthique et de déontologie dans son rapport annuel 1999-2000 et ce même Code se retrouve à l'Annexe 2 du présent rapport.

Quant au constat sur la conformité aux règles établies par ce code, aucun manquement n'a été signalé en 2002-2003.

7.14 Le Prix Robert-Sauvé

À l'automne 1999, la Commission des services juridiques créait le « Prix Robert-Sauvé ». Désigné du nom du président fondateur de la Commission, ce prix veut souligner une contribution exceptionnelle à la promotion des droits des démunis.

Les critères de sélection et d'attribution du prix ont été développés et un comité chargé de recevoir et d'étudier les candidatures a été formé. Un dépliant permettant de faire connaître le prix, joint

à une fiche de candidature a été produit et distribué à travers le réseau de l'aide juridique et à ses partenaires professionnels, judiciaires et communautaires.

La Commission a remis le prix Robert-Sauvé à deux (2) récipiendaires à l'occasion des journées de formation des avocats en novembre 2002.

Le prix, volet « grand public » a été attribué à madame France Labelle, directrice générale du Refuge des jeunes de Montréal depuis dix (10) ans.

Le prix, volet « réseau » a été attribué à M^e Robert Forest, directeur général du Centre communautaire juridique de Montréal de 1975 à 1997.

7.15 La modernisation de l'administration publique

Dans le cadre de sa participation à la modernisation de l'administration publique, la Commission a poursuivi des travaux qui lui permettront aussi de répondre à certaines remarques de la vérificatrice générale du Québec dans son rapport annuel 2000-2001.

PROVIENT DES OBJECTIFS 2002-2003

Thème :

Application de la Loi sur l'administration publique

Orientation :

Encadrement des services juridiques

Cible :

Continuer la recherche et la réflexion sur la mise en place et la détermination d'outils de mesure et plus particulièrement quant à la réalisation d'un « Delphi » portant sur les services les plus fréquemment requis en aide juridique

Indicateur :

Production de politiques d'évaluation et poursuite des travaux sur le « Delphi »

En 2002-2003, en conformité avec les règlements sur la rémunération des cadres du réseau, la Commission des services juridiques conjointement avec les centres a adopté des politiques d'évaluation des cadres.

7.15.1 L'évaluation des cadres

Un comité constitué d'un représentant de la Commission des services juridiques et de directeurs généraux a tenu trois (3) réunions pour préparer un projet de « Politique sur l'évaluation des cadres non juridiques ». Cette politique a été adoptée par les commissaires et mise en application.

De façon semblable, un autre comité conjoint a tenu quatre (4) réunions pour élaborer un projet de « Politique d'évaluation des cadres juridiques ». Ce projet sera soumis aux commissaires pour adoption en début de la prochaine année.

7.15.2 Le Delphi

Par ailleurs, dans son dernier rapport annuel, la Commission faisait état de la poursuite des travaux sur le « Delphi »; le Comité qui en traite a tenu six (6) rencontres qui ont permis de compléter les travaux portant sur certains services les plus fréquemment requis en aide juridique. Il s'agit d'une méthode d'évaluation nouvelle et les travaux déjà effectués ont dû être évalués auprès d'un spécialiste sur le sujet.

Les travaux se poursuivent et devront être validés et confirmés pour d'autres matières que celles déjà complétées; la Commission des services juridiques et les centres souhaitent en arriver à définir, par ce moyen, un profil de pratique d'un avocat de l'aide juridique.

7.15.3 La table des codes nature

PROVIENT DES OBJECTIFS 2002-2003

Thème :

Modernisation de l'administration publique

Orientation :

Uniformisation des données

Cible :

Revoir et compléter la politique d'ouverture des dossiers et adapter les codes nature en conséquence

Indicateur :

Nouvelle table des codes nature

Afin de compléter une politique d'ouverture des dossiers qui lui permette de favoriser une uniformisation des procédures pour l'obtention de statistiques fiables et d'interprétation facile, la Commission a révisé l'ensemble des codes utilisés pour reconnaître la nature des services pour lesquels les dossiers des avocats sont ouverts.

Que ce soit à l'interne ou pour la pratique privée, le logiciel d'ouverture des dossiers exige les mêmes informations et la mise à jour des codes nature permet de documenter les informations plus adéquatement.

Les statistiques de la prochaine année tiendront compte de ces modifications.

7.15.4 La déclaration de services aux citoyens

PROVIENT DES OBJECTIFS 2002-2003

Thème :

Modernisation de l'administration publique

Cible :

Procéder à une première révision de la déclaration de services aux citoyens

En 2002-2003, la Commission s'est assurée de la diffusion adéquate de la déclaration de services aux citoyens et du respect des principes qui y sont énoncés. Le présent rapport fait état de ses activités et de celles des centres régionaux qui visent à assurer la conformité des services avec les énoncés de la déclaration de services aux citoyens.

Dans cette optique, ni la Commission, ni les centres n'ont vu la nécessité de modifier la déclaration de services aux citoyens cette année.

7.15.5 L'archivage

Les processus d'archivage de la Commission des services juridiques sont adéquats et il n'y a pas lieu d'entreprendre maintenant des modifications.

7.15.6 Le rapport annuel de gestion

PROVIENT DES OBJECTIFS 2002-2003

Thème :

Application de la Loi sur l'administration publique

Cible :

Répondre plus adéquatement aux commentaires de la vérificatrice générale du Québec

Indicateur :

Parfaire la conception du rapport annuel de gestion

Le présent rapport de gestion s'inscrit dans le sens de l'application de la *Loi sur l'administration publique* et du commentaire de la vérificatrice générale du Québec dans son rapport annuel 2000-2001.

Il décrit les activités de la Commission tout en décrivant les relations existantes avec l'objectif ultime de fournir des services d'aide juridique de qualité et conformes à la *Loi sur l'aide juridique*, dans le cadre des ressources budgétaires allouées.

7.16 Poursuivre l'analyse des effets de la réforme de la Loi sur l'aide juridique

7.16.1 L'augmentation des seuils d'admissibilité

PROVIENT DES OBJECTIFS 2002-2005

Thème :

Poursuivre l'analyse des effets de la réforme

Orientation :

Amélioration de l'accessibilité aux services d'aide juridique

Cible :

Augmentation des barèmes d'admissibilité à l'aide juridique

En 2002-2003, la Commission a entrepris une étude des critères d'admissibilité tels qu'ils ont été modifiés en 1996.

Les administrateurs des centres régionaux d'aide juridique, de leur côté, ont préparé des documents en ce sens et ont rencontré le ministre de la Justice du Québec afin de le sensibiliser aux difficultés de plus en plus fréquentes pour les personnes incapables d'être représentées par avocat à cause des critères d'admissibilité financière trop bas et de leur impossibilité d'acquitter les honoraires d'avocats de pratique privée.

Force est aussi de constater que l'admissibilité avec volet contributif ne constitue pas une solution puisque les montants à payer semblent trop élevés à chacun des seuils de revenus.

La Commission travaille avec le ministère de la Justice à la préparation d'outils d'évaluation des coûts additionnels de toute augmentation des critères d'admissibilité.

Les travaux se poursuivront en 2003-2004 et la Commission continue à appuyer toute démarche entreprise en ce sens par tout autre intervenant du système de justice québécois.

7.16.2 Le profil des centres régionaux

PROVIENT DES OBJECTIFS 2002-2005

Thème :

Poursuivre l'analyse des effets de la réforme

Cible :

Créer des outils de mesure de la distribution des services d'aide juridique

Indicateur :

Établir un profil de chaque centre régional d'aide juridique

Dans le suivi de la réforme et de la réorganisation du réseau d'aide juridique qui a suivi le départ à la retraite de nombreux employés, la Commission s'était fixé comme objectif de revoir le profil de chaque centre régional d'aide juridique par rapport à son territoire, à sa population, à ses points de service, aux services judiciaires et à plusieurs autres indicateurs afin de s'assurer que chacun soit en mesure de fournir des services d'aide juridique adéquats à la population desservie. La Commission des services juridiques a recueilli auprès de chaque centre des informations dont la compilation commencera au début du prochain exercice.

L'analyse des résultats donnera un portrait qui aidera la Commission, s'il y a lieu, à revoir la répartition des services. Les travaux se poursuivent.

8. Les résultats des activités des régions

8.1 La mission et les mandats

Tel qu'il a été indiqué plus haut, la mission des centres et raison d'être du réseau d'aide juridique est de fournir les services d'aide juridique sur le territoire du Québec et ils doivent s'acquitter de cette fonction principalement :

- en établissant dans les limites de leurs ressources des bureaux d'aide juridique dans leur région respective
- en engageant le personnel nécessaire à la réalisation de leur mandat

Les centres offrent aux personnes financièrement admissibles des services dans les champs d'activités suivants : droit civil, droit criminel, droit administratif, jeunes contrevenants, droit social, droit carcéral, droit familial, droit matrimonial, protection de la jeunesse et droit de l'immigration.

Les pouvoirs des centres sont exercés par un conseil d'administration dont les 12 membres sont nommés par la Commission des services juridiques. Les conseils d'administration nomment le directeur général et les autres employés du centre et la nomination du directeur général doit être ratifiée par la Commission des services juridiques.

Au 31 mars 2003, les membres des conseils d'administration des régions et les directeurs généraux étaient :

RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Monsieur Clifford Bélanger, président
M^e Jacques Barbès
M^e Lucien Cliche
M^e Nathalie Gingras
Madame Linda Grégoire
Monsieur Marcel Lesyk
Madame Armande Ouellet
Madame Gaétane Petit
M^e Isabelle Poirier
Madame Josée Prévost
Monsieur André Robitaille
M^e Pierre Fauteux, directeur général

RÉGION DU BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE

M^e Marie Boucher, présidente
Madame Nicole Bélisle
M^e Georges Deschênes
Monsieur Alphonse Forest
Monsieur Marcel Giffard
Madame Johanne Guité
M^e Martine Jalbert
Monsieur Hubert Lepage
Monsieur Gervais Marcoux
M^e Madone Minville
Monsieur Irving Pelletier
M^e Marie-Josée Pineault
M^e Jean-Roch Michaud, directeur général

RÉGION DE LA CÔTE-NORD

Monsieur Jean Caron, président
M^e Paul Charbonneau
Monsieur Julien Dubé
Monsieur Jacques Landry
Madame Thérèse Laplante
M^e Jean-Marie Picard
Madame Darlene Rowsell Roberts
Monsieur Ken Rock
M^e Victor St-Onge
M^e Laurent St-Pierre
M^e François Wullaert, directeur général

RÉGION DE L'ESTRIE

M^e Paul Dunnigan, président
M^e Yves Abran
Madame Ghislaine Beaulieu
Monsieur Richard Béland
Monsieur Gilles Castonguay
Madame Monique Choquette-Habel
Madame Andrée Duquette
Madame Jocelyne Lebel
Madame Louise Lemieux
M^e Thomas W. Léonard
Monsieur Jean Melanson
Monsieur Maurice Rancourt
M^e Jacques Lemay, directeur général

RÉGION DES LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

M^e Robert J. Beauséjour, président
Monsieur Alain Allaire
Monsieur Clarence Bernier
Madame Diane Hamelin
M^e Nadine Le Gai
Monsieur Maurice Lefebvre
M^e André Ouellette
M^e Louis Paquin
Madame Céline Rivest
M^e Jocelyn Roy
Madame Ginette Thérien
M^e Véronik Durocher, directrice générale

RÉGION DE LA MAURICIE - BOIS-FRANCS

Madame Sylvie Gervais, présidente
M^e Claude Ayotte
Monsieur Hermann Boisvert
Madame Micheline Cloutier
M^e Jean De Charrette
Madame Lucie Deschênes-Livernoche
Madame Line Pilote
M^e Nicole Simonneau
M^e Daniel St-Pierre
Madame Sonia Vallée
M^e Raymond Leduc, directeur général

RÉGION DE MONTRÉAL

M^e Nicole Parent, présidente
Monsieur Lionel Béliveau
Madame Claire Desrosiers
M^e Roger Dominguez
M^e Jacques Forgues
Madame Chantal Galarneau
Madame Arlene Gaudreault
Monsieur François Gervais
M^e Franco Lezzoni
Monsieur Yves Neveu
M^e Denis Roux
M^e Danièle Roy
M^e Claude Hargreaves, directeur général

RÉGION DE L'OUTAOUAIS

Monsieur Gilles Trahan, président
Monsieur Jean Belleau
Monsieur Joseph Bénard
Madame Lyse Brochu
M^e Rachel Grondin
M^e Agnès Laporte
M^e Richard A. Lestage
Monsieur Ronald Mongeon

M^e Jean-Claude Sarrazin
Monsieur Pierre Séguin
Monsieur Jocelyn St-Denis
Madame Hélène Valade
M^e Normand Auclair, directeur général

RÉGION DE QUÉBEC

Monsieur Jean-Guy Drolet, président
M^e Éric Bouchard
Monsieur Jean-Eudes Boudreau
Monsieur Michel Côté
M^e Julie Suzanne Doyon
Monsieur André Gagnon
Madame Jeanne-d'Arc Lefrançois
Monsieur Jean Mercier
Monsieur Henri Ouellet
M^e Marie-Claude Parent
Madame Danielle Roy-Marinelli
M^e André Soucy
M^e Raymond Gagnon, directeur général

RÉGION DE LA RIVE-SUD

M^e Jacques Sylvestre, président
Monsieur Pierre A. Baril
Madame Stella Brochu
M^e Hélène Deland
M^e Jean-Yves Ferland
M^e Nicole Gibeau
Monsieur Luc Lalonde
Madame Marie-Sophie Lamothe
Monsieur Gilles Mailloux
M^e Micheline Montpetit
Monsieur Claude St-Germain
M^e Yvan Niquette, directeur général

RÉGION DU SAGUENAY - LAC ST-JEAN

M^e Sylvain Truchon, président
M^e Christine Asselin
Madame Marie Beaumont
Monsieur Yvan Bouchard
Monsieur Bruno Côté
Monsieur Daniel Côté
Monsieur Marcel Deschênes
M^e Régent Hudon
Madame Madeleine Mérette
Monsieur Guy Perron
M^e Josée Potvin
Madame Florence Simard
M^e Jean-Pierre Périgny, directeur général

8.2 La rencontre des objectifs définis à la déclaration de services aux citoyens

8.2.1 La diffusion de la déclaration de services aux citoyens

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Amélioration des services aux citoyens

Cible :

Produire une déclaration de services aux citoyens

Indicateur :

Production et diffusion de la déclaration

Les centres ont adopté une déclaration de services aux citoyens commune en collaboration avec la Commission des services juridiques. Chacun a aussi adhéré aux diverses politiques qui ont été signalées au rapport annuel 2001-2002 et si nécessaire, y ont ajouté en annexe des dispositions permettant de tenir compte des spécificités de la pratique dans leur région.

Chaque centre a utilisé des moyens de son choix pour assurer la diffusion de la déclaration de services, soit par affichage de celle-ci dans chaque bureau ou par distribution dans les salles d'attente de la version papier ou par la distribution par les organismes partenaires de l'aide juridique

8.2.2 La consultation de la clientèle et le traitement des plaintes

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE 2002-2003

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Amélioration des services aux citoyens

Cible 1 :

Mesurer le degré de satisfaction de la clientèle eu égard aux services reçus

Indicateur :

Consultation de la clientèle

Cible 2 :

Répondre aux plaintes dans les délais impartis

Indicateur :

Nombre de plaintes traitées dans les délais

Cette année, les centres régionaux ont convenu avec la Commission d'une consultation commune de la clientèle : les résultats ont été rapportés plus haut.

De même, le tableau portant sur le traitement des plaintes est reproduit au point 7.1.3 du rapport d'activités de la Commission des services juridiques. Afin de faciliter l'acheminement et le traitement des plaintes, tous les centres mettent à la disposition des clients un formulaire de plainte dans les salles d'attente des bureaux d'aide juridique.

8.2.3 La garde téléphonique

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Amélioration des services aux citoyens

Cible 5 :

Amélioration d'un service de garde de qualité et accessible en tout temps

Indicateur :

Analyse du projet pilote de garde téléphonique unifié après une année d'activité et mesure de son utilisation

Cette année, dix (10) des onze (11) régions ont confié au Centre communautaire juridique de Montréal le mandat de gérer pour elles le Service de garde téléphonique institué pour assurer l'accès des personnes arrêtées et détenues, le tout en conformité avec la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire « Brydges ».

Les résultats d'une année d'application du projet pilote ont été fournis plus haut dans ce rapport.

Outre ce service assuré à toute heure en dehors des heures d'ouverture des bureaux d'aide juridique, les avocats répondent aux appels logés de jour. Tous les centres n'ont pas fourni le nombre d'appels reçus,

mais pour ceux qui l'ont fait, il s'agit de plusieurs centaines d'appels. Dans certaines régions, des clients arrêtés la nuit continuent à téléphoner directement à leur avocat de l'aide juridique.

D'autre part, un centre régional continue à opérer son propre service de garde.

8.2.4 La consultation du personnel

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Gérer efficacement les ressources et les activités

Orientation :

Gestion moderne des ressources et des activités

Cible 4 :

Favoriser et mesurer l'implication, la mobilisation et la satisfaction du personnel

Indicateur :

Consultation du personnel

Cette consultation s'est effectuée conjointement avec la Commission des services juridiques et les résultats ont été produits plus haut dans ce rapport.

8.2.5. L'informatique

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Gérer efficacement les ressources et les activités

Orientation :

Gestion moderne des ressources et des activités

Cible 1 :

Uniformiser les outils informatiques

Indicateurs :

Uniformiser la plateforme de communication du réseau
Implanter une nouvelle version du logiciel d'admissibilité

L'implantation en région de la plateforme SQL et du logiciel d'admissibilité révisé a été faite par le personnel de la Commission des services juridiques en collaboration avec les responsables de l'informatique de chaque centre, le tout permettant une réplication plus rapide et plus fiable entre les entités du réseau concernées.

Tous les centres régionaux participent avec la Commission à l'élaboration d'un plan directeur informatique qui vise à répartir de façon équitable les ressources du réseau dans ce domaine.

D'autre part, les centres s'étaient dotés chacun de moyens pour gérer de façon adéquate le recouvrement des sommes dues en application du volet contributif et à titre de recouvrements de natures diverses prévus à la Loi et aux règlements sur l'aide juridique. Dans un but d'efficacité, les centres ont accepté de participer avec la Commission des services juridiques à l'élaboration d'un logiciel de recouvrement unique et commun à tous. Ce logiciel est en développement.

8.2.6 La formation

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Favoriser la concertation et la collaboration entre les divers partenaires

Orientation :

Amélioration de la qualité des services

Cible 1 :

Assurer aux employés du réseau une formation professionnelle adéquate

Indicateur :

Participation aux activités de formation locale et à celle dispensée par le Barreau du Québec

Cible 2 :

Formation donnée aux employés du réseau par les avocats du Service de recherche de la CSJ, provincialement et régionalement

Indicateur :

Participation aux activités de formation

De nombreuses activités de formation ont été offertes dans le réseau. Les avocats ont participé en nombre important aux ateliers tenus dans le cadre des journées de formation du Service de recherche de la Commission des services juridiques ainsi qu'à ceux que les avocats de ce service ont tenus dans chaque région sur des sujets spécifiques. Ainsi, des séances ont été tenues dans les régions en rapport avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Les centres régionaux ont eux-mêmes offert de la formation en diverses matières à leurs avocats et au personnel de soutien.

8.2.7 Les honoraires de la pratique privée

Bien qu'ayant confié la gestion du tarif des honoraires de la pratique privée à la Commission des services juridiques, les centres continuent à assumer le traitement des différends logés en vertu de l'*Entente sur les honoraires payables aux avocats détenant des mandats d'aide juridique* et plus particulièrement, s'acquittent du traitement des demandes de conciliation. Des dizaines de séances tenues conjointement avec les barreaux de section ont eu lieu et de nombreux différends se sont ainsi réglés.

Les demandes d'arbitrage adressées à la Cour du Québec dans le cadre de l'entente sont gérées autant par les centres que par la Commission lorsqu'elle est elle-même visée par le réclamant.

8.3 La modernisation de l'administration publique

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Favoriser la concertation et la collaboration entre les divers partenaires

Orientation :

Amélioration de la concertation

Cible 1 :

Favoriser les communications entre les commissaires, les administrateurs et les directeurs généraux

Indicateur :

Échanges et réunions

8.3.1

Les centres régionaux ont adhéré volontairement au processus d'application de la *Loi sur la modernisation de l'administration publique* et en application des principes énoncés dans la déclaration de services aux citoyens commune, les directeurs généraux ont largement participé aux activités des comités créés pour élaborer les diverses politiques, les outils d'évaluation, les indicateurs d'atteinte des objectifs et ont appliqué ceux-ci dans leurs régions.

8.3.2

Dans toutes les régions, des conseils d'administration constitués de bénévoles ont siégé à de nombreuses occasions chacun, en plus de leur assemblée annuelle respective. Les comités administratifs se sont réunis encore plus souvent.

En comptant les commissaires et les membres des onze (11) conseils d'administration, on obtient un nombre près de cent-cinquante (150) bénévoles qui s'impliquent dans la gestion du système d'aide juridique, non seulement pour le suivi des activités courantes mais qui ont à cœur l'accessibilité plus grande à la justice pour les citoyens.

À cet effet, les présidents des conseils d'administration ont travaillé cette année en vue de présenter au ministre de la Justice du Québec un projet de hausse des seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique. Une rencontre s'est tenue avec le ministre de la Justice et des travaux se poursuivent au ministère en ce sens et les présidents de conseil demeurent vigilants.

8.4 Les activités communautaires

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Augmenter la visibilité du réseau d'aide juridique

Cible 1 :

Favoriser l'implication des activités communautaires des employés du réseau

Indicateur :

Les activités communautaires

Au-delà des services juridiques à fournir aux personnes admissibles, une mission essentielle des avocats permanents de l'aide juridique est de combattre la pauvreté par leur activité auprès de la population défavorisée, par leur collaboration aux activités d'organismes communautaires, par le partage de leur expertise auprès de leur corporation professionnelle au niveau provincial et régional.

Les avocats ont agi à titre bénévole en tant que personnes-ressources auprès de plusieurs organismes, associations ou comités; ils sont membres de conseils d'administration d'organismes ou d'associations qui impliquent directement ou indirectement l'aide juridique; ils participent à des conférences professionnelles, à des émissions de télévision ou radiophoniques. Ils s'impliquent par la publication d'articles ou documents juridiques.

Pour chacune des régions, les organismes dont la liste est produite à l'Annexe 7 bénéficient de l'expertise des avocats de l'aide juridique.

8.5 Les données statistiques et commentaires

L'activité principale des avocates et des avocats du réseau d'aide juridique consiste à mener à bonne fin le dossier que lui confie le requérant ou à le référer à un praticien de la pratique privée si le requérant en exprime le désir. Ces différentes activités peuvent se résumer par des tableaux statistiques.

Au total, 267 991 demandes ont été formulées au cours de l'exercice financier : 219 570 demandes ont été acceptées (81,9%), 39 221 refusées (14,6%) et 9 200 n'étaient pas statuées au 31 mars 2003 (3,4%). Les cas non-statués sont des demandes d'aide juridique pour lesquelles l'information est incomplète et/ou la décision quant à l'admissibilité n'a pas encore été prise. 219 077 (99,8%) cas sont de nature civile, criminelle ou pénale et 493 (0,2%) de nature notariale. Parmi les cas confiés à des avocats, 129 152 (59%) concernaient des problèmes en matière civile et 89 925 (41%) relevaient du droit criminel ou pénal.

Des informations fournies par ces tableaux, on peut tirer les commentaires qui suivent. Ils ne sont pas énumérés par ordre d'importance. Les comparaisons se font entre l'exercice financier 2001-2002 et 2002-2003.

1. Le nombre de demandes d'aide juridique est passé de 266 378 en 2001-2002 à 267 991 en 2002-2003, soit une hausse de ,06%.
2. Le taux de refus à l'aide juridique dans les régions se situe entre 6,7% et 17,6% pour une moyenne du réseau de 14,6%. Cela représente une baisse de 3,3% du taux de refus comparativement à l'exercice 2001-2002.
3. La répartition en pourcentage des demandes acceptées en matière civile et en matières criminelle et pénale n'a pas varié de façon significative.
4. Le pourcentage des dossiers traités par les avocats salariés a connu une légère baisse passant de 48,9% à 47,6%.
5. Le nombre de dossiers confiés aux avocats salariés a connu une baisse de 1,7% passant de 106 167 à 104 359.
6. Le nombre de dossiers confiés aux avocats de pratique privée a connu une hausse de 3,5% entre 2001-2002 et 2002-2003 principalement en matière criminelle (5,8%).
7. Durant l'exercice 2002-2003, le genre de problèmes confiés aux avocats salariés se répartissait comme suit : 30,3% « Familial », 38,1% « Civil Autre » et 31,6% « Criminel et Pénal ».
8. Durant l'exercice 2002-2003, le genre de problèmes confiés aux avocats de la pratique privée se répartissait comme suit : 20,4% « Familial », 29,9% « Civil Autre » et 49,6% « Criminel et Pénal ».

TABLEAU No 1
RÉPARTITION DES DEMANDES SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ
ACCEPTÉES, REFUSÉES OU NON STATUÉES
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2002 au 31 MARS 2003
VOLET GRATUIT ET VOLET CONTRIBUTIF

RÉGIONS	DEMANDES	ACCEPTÉES	%	REFUSÉES	%	NON STATUÉES	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	9,200	8,013	87.1%	1,037	11.3%	150	1.6%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	12,040	10,307	85.6%	1,661	13.8%	72	0.6%
CÔTE-NORD	6,033	5,601	92.8%	404	6.7%	28	0.5%
ESTRIE	15,605	12,986	83.2%	2,236	14.3%	383	2.5%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	29,249	24,933	85.2%	4,059	13.9%	257	0.9%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	19,381	16,172	83.4%	2,819	14.5%	390	2.0%
MONTREAL	86,937	66,617	76.6%	14,165	16.3%	6,155	7.1%
OUTAOUAIS	14,838	12,113	81.6%	2,615	17.6%	110	0.7%
QUÉBEC	29,219	24,115	82.5%	4,177	14.3%	927	3.2%
RIVE-SUD	35,771	30,369	84.9%	4,698	13.1%	704	2.0%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	9,718	8,344	85.9%	1,350	13.9%	24	0.2%
TOTAL	267,991	219,570	81.9%	39,221	14.6%	9,200	3.4%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	13,391	6,624	49.5%	6,446	48.1%	321	2.4%
TOTAL 2001/2002	266,378	217,574	81.7%	40,132	15.1%	8,672	3.3%
VOLET CONTRIBUTIF 2001/2002	13,314	6,473	48.6%	6,533	49.1%	308	2.3%

Graphique 1

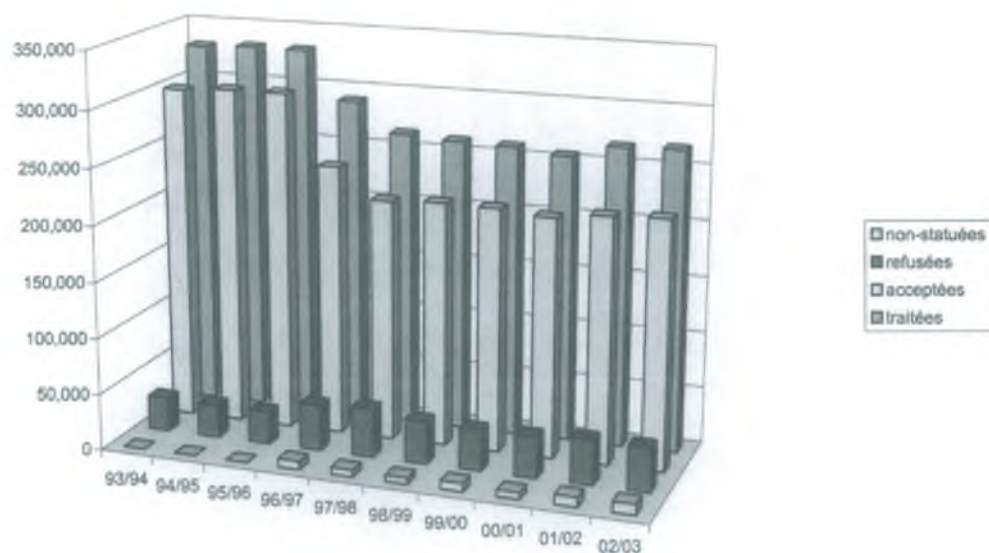


TABLEAU No 2
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SELON QU'ELLES SONT
DE MATIÈRE CIVILE, CRIMINELLE OU NOTARIALE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2002 au 31 MARS 2003
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	MATIÈRE CIVILE, CRIMINELLE ET PÉNALE	%	MATIÈRE NOTARIALE	%	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	7,922	98.9%	91	1.1%	8,013
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	10,285	99.8%	22	0.2%	10,307
CÔTE-NORD	5,594	99.9%	7	0.1%	5,601
ESTRIE	12,948	99.7%	38	0.3%	12,986
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	24,881	99.8%	52	0.2%	24,933
MAURICIE - BOIS-FRANCS	16,072	99.4%	100	0.6%	16,172
MONTRÉAL	66,551	99.9%	66	0.1%	66,617
OUTAOUAIS	12,101	99.9%	12	0.1%	12,113
QUÉBEC	24,080	99.9%	35	0.1%	24,115
RIVE-SUD	30,311	99.8%	58	0.2%	30,369
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	8,332	99.9%	12	0.1%	8,344
TOTAL	219,077	99.8%	493	0.2%	219,570
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	6,606	99.7%	18	0.3%	6,624
TOTAL 2001/2002	217,038	99.8%	536	0.2%	217,574
VOLET CONTRIBUTIF 2001/2002	6,450	99.6%	23	0.4%	6,473

Graphique 2

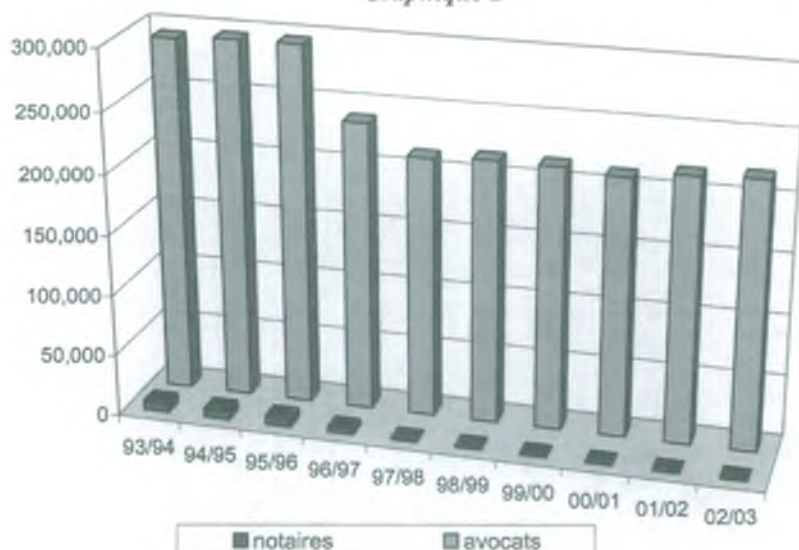


TABLEAU No 3
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES ET CONFIÉES À DES
AVOCATS SELON LE GENRE DE PROBLÈMES
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2002 au 31 MARS 2003
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	CIVIL	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	7,922	3,833	48.4%	4,089	51.6%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	10,285	6,596	64.1%	3,689	35.9%
CÔTE-NORD	5,594	2,850	50.9%	2,744	49.1%
ESTRIE	12,948	8,146	62.9%	4,802	37.1%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	24,881	14,379	57.8%	10,502	42.2%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	16,072	9,163	57.0%	6,909	43.0%
MONTREAL	66,551	40,517	60.9%	26,034	39.1%
OUTAOUAIS	12,101	6,655	55.0%	5,446	45.0%
QUÉBEC	24,080	13,908	57.8%	10,172	42.2%
RIVE-SUD	30,311	18,096	59.7%	12,215	40.3%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	8,332	5,009	60.1%	3,323	39.9%
TOTAL	219,077	129,152	59.0%	89,925	41.0%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	6,606	5,026	76.1%	1,580	23.9%
TOTAL 2001/2002	217,038	129,554	59.7%	87,484	40.3%
VOLET CONTRIBUTIF 2001/2002	6,450	5,014	77.7%	1,436	22.3%

Graphique 3

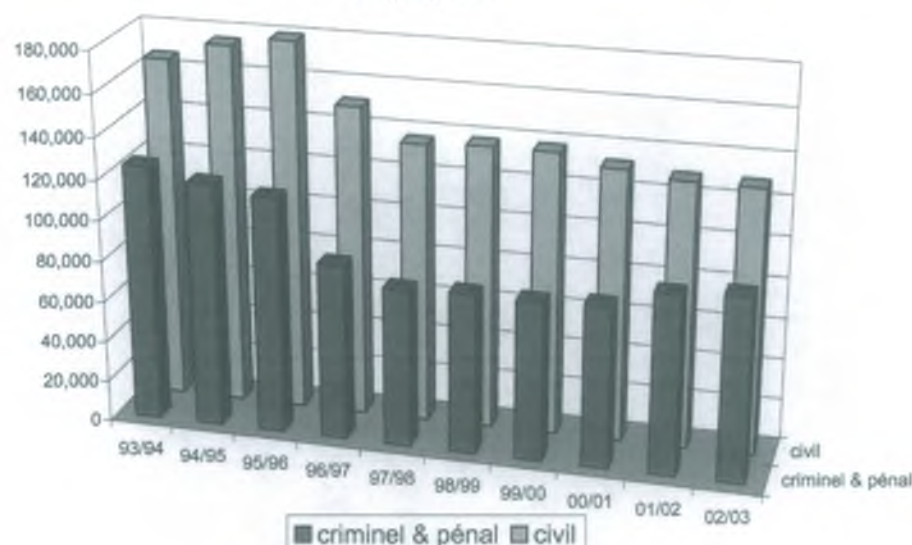


TABLEAU No 4
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ
CONFIÉES À DES AVOCATS SALARIÉS OU À DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2002 au 31 MARS 2003
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3,911	49.4%	4,011	50.6%	7,922
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	6,499	63.2%	3,786	36.8%	10,285
CÔTE-NORD	3,015	53.9%	2,579	46.1%	5,594
ESTRIE	6,862	53.0%	6,086	47.0%	12,948
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	10,328	41.5%	14,553	58.5%	24,881
MAURICIE - BOIS-FRANCS	6,791	42.3%	9,281	57.7%	16,072
MONTRÉAL	29,983	45.1%	36,568	54.9%	66,551
OUTAOUAIS	7,986	66.0%	4,115	34.0%	12,101
QUÉBEC	10,839	45.0%	13,241	55.0%	24,080
RIVE-SUD	14,091	46.5%	16,220	53.5%	30,311
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	4,054	48.7%	4,278	51.3%	8,332
TOTAL	104,359	47.6%	114,718	52.4%	219,077
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	3,367	51.0%	3,239	49.0%	6,606
TOTAL 2001/2002	106,167	48.9%	110,871	51.1%	217,038
VOLET CONTRIBUTIF 2001/2002	3,394	52.6%	3,056	47.4%	6,450

Graphique 4

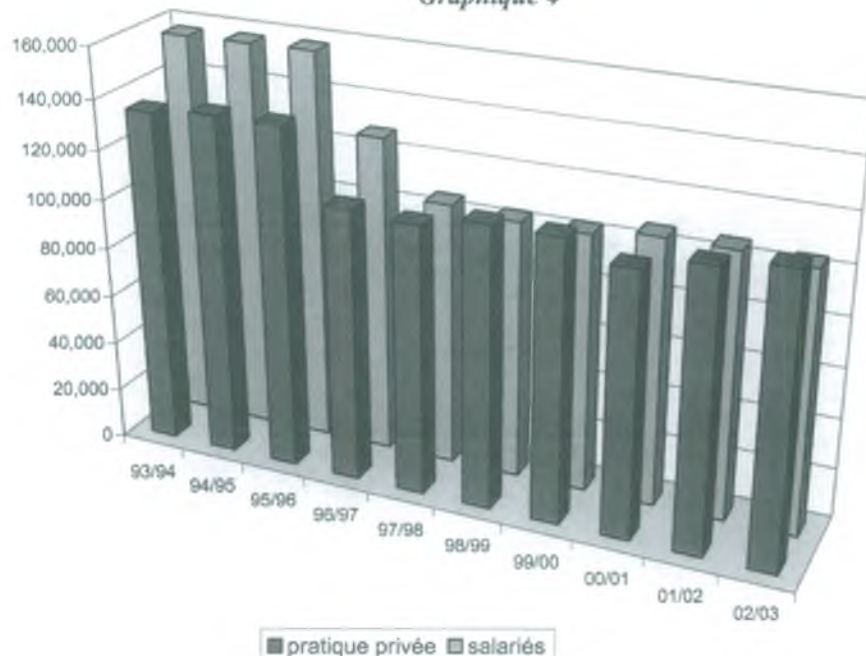


TABLEAU No 4A
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRE CIVILE
SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIÉES À
DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE OU À DES AVOCATS SALARIÉS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2002 au 31 MARS 2003
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3,833	1,886	49.2%	1,947	50.8%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	6,596	4,302	65.2%	2,294	34.8%
CÔTE-NORD	2,850	1,633	57.3%	1,217	42.7%
ESTRIE	8,146	4,918	60.4%	3,228	39.6%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	14,379	7,401	51.5%	6,978	48.5%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	9,163	4,491	49.0%	4,672	51.0%
MONTREAL	40,517	21,432	52.9%	19,085	47.1%
OUTAOUAIS	6,655	5,331	80.1%	1,324	19.9%
QUÉBEC	13,908	7,780	55.9%	6,128	44.1%
RIVE-SUD	18,096	9,090	50.2%	9,006	49.8%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	5,009	3,113	62.1%	1,896	37.9%
TOTAL	129,152	71,377	55.3%	57,775	44.7%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	5,026	2,539	50.5%	2,487	49.5%
TOTAL 2001/2002	129,554	72,513	56.0%	57,041	44.0%
VOLET CONTRIBUTIF 2001/2002	5,014	2,631	52.5%	2,383	47.5%

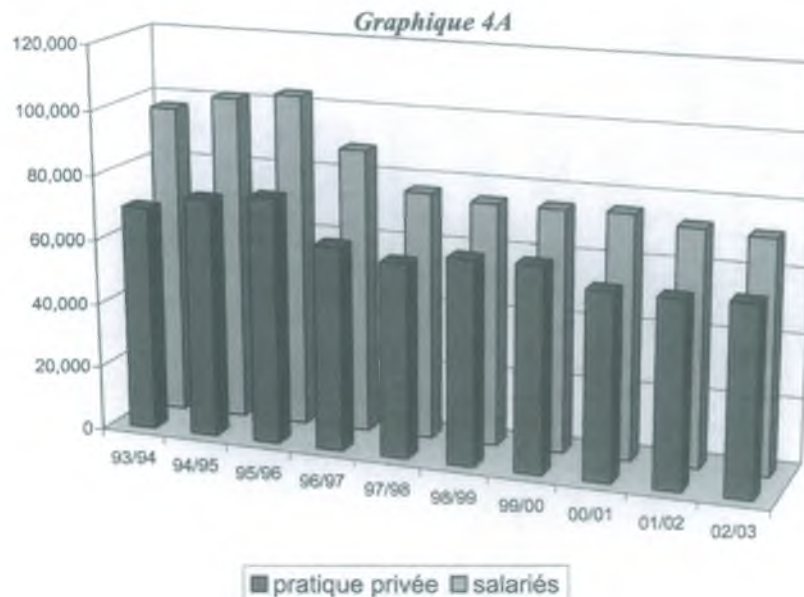


TABLEAU No 4B

RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRES
CRIMINELLES ET PÉNALES SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIÉES À
DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE OU À DES AVOCATS SALARIÉS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2002 au 31 MARS 2003
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	4,089	2,025	49.5%	2,064	50.5%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	3,689	2,197	59.6%	1,492	40.4%
CÔTE-NORD	2,744	1,382	50.4%	1,362	49.6%
ESTRIE	4,802	1,944	40.5%	2,858	59.5%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	10,502	2,927	27.9%	7,575	72.1%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	6,909	2,300	33.3%	4,609	66.7%
MONTRÉAL	26,034	8,551	32.8%	17,483	67.2%
OUTAOUAIS	5,446	2,655	48.8%	2,791	51.2%
QUÉBEC	10,172	3,059	30.1%	7,113	69.9%
RIVE-SUD	12,215	5,001	40.9%	7,214	59.1%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	3,323	941	28.3%	2,382	71.7%
TOTAL	89,925	32,982	36.7%	56,943	63.3%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	1,580	828	52.4%	752	47.6%
TOTAL 2001/2002	87,484	33,654	38.5%	53,830	61.5%
VOLET CONTRIBUTIF 2001/2002	1,436	763	53.1%	673	46.9%

Graphique 4B

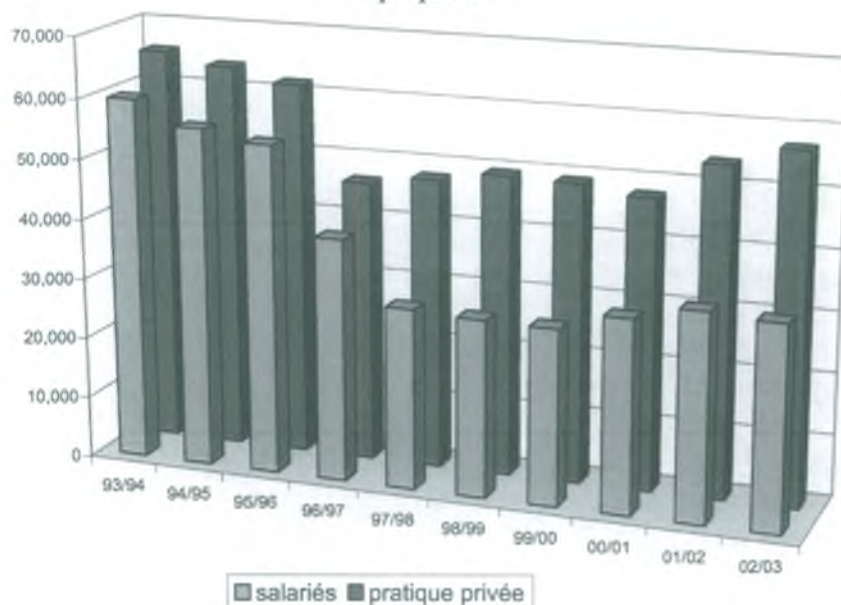
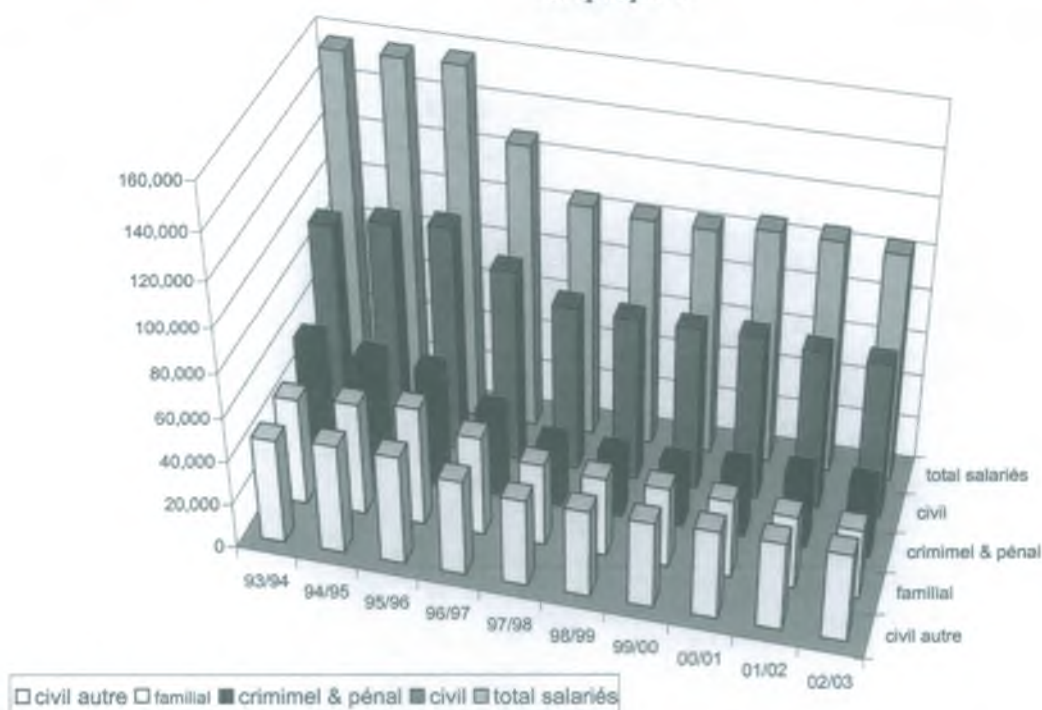


TABLEAU No 5
GENRE DE PROBLÈMES CONFIÉS AUX AVOCATS SALARIÉS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2002 au 31 MARS 2003
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	TOTAL CIVIL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3,911	1,886	48.2%	929	23.6%	957	24.5%	2,025	51.8%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	6,499	4,302	66.2%	1,493	23.0%	2,809	43.2%	2,197	33.8%
CÔTE-NORD	3,015	1,633	54.2%	572	19.0%	1,061	35.2%	1,382	45.8%
ESTRIE	6,862	4,918	71.7%	1,598	23.3%	3,320	48.4%	1,944	28.3%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	10,328	7,401	71.7%	3,467	33.6%	3,934	38.1%	2,927	28.3%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	6,791	4,491	66.1%	1,927	28.4%	2,564	37.8%	2,300	33.9%
MONTREAL	29,983	21,432	71.5%	10,410	34.7%	11,022	36.8%	8,551	28.5%
OUTAOUAIS	7,986	5,331	66.8%	2,503	31.3%	2,828	35.4%	2,655	33.2%
QUÉBEC	10,839	7,780	71.8%	2,848	26.3%	4,932	45.5%	3,059	28.2%
RIVE-SUD	14,091	9,090	64.5%	4,422	31.4%	4,668	33.1%	5,001	35.5%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	4,054	3,113	76.8%	1,479	36.5%	1,634	40.3%	941	23.2%
TOTAL	104,359	71,377	68.4%	31,648	30.3%	39,729	38.1%	32,982	31.6%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	3,367	2,539	75.4%	1,903	56.5%	636	18.9%	828	24.6%
TOTAL 2001/2002	106,167	72,513	68.3%	32,745	30.8%	39,768	37.5%	33,854	31.7%
VOLET CONTRIBUTIF 2001/2002	3,394	2,631	77.5%	1,962	57.8%	669	19.7%	763	22.5%

Graphique 5



Commission des services juridiques

TABLEAU No 6
GENRE DE PROBLÈMES CONFÉIÉS AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2002 au 31 MARS 2003
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	TOTAL CIVIL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	4,011	1,947	48.5%	861	21.5%	1,086	27.1%	2,064	51.5%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	3,786	2,294	60.6%	959	25.3%	1,335	35.3%	1,492	39.4%
CÔTE-NORD	2,579	1,217	47.2%	545	21.1%	672	26.1%	1,362	52.8%
ESTRIE	6,086	3,228	53.0%	1,824	30.0%	1,404	23.1%	2,858	47.0%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	14,553	6,978	47.9%	3,215	22.1%	3,763	25.9%	7,575	52.1%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	9,281	4,672	50.3%	2,459	26.5%	2,213	23.8%	4,609	49.7%
MONTRÉAL	36,568	19,085	52.2%	4,743	13.0%	14,342	39.2%	17,483	47.8%
OUTAOUAIS	4,115	1,324	32.2%	706	17.2%	618	15.0%	2,791	67.8%
QUÉBEC	13,241	6,128	46.3%	2,370	17.9%	3,758	28.4%	7,113	53.7%
RIVE-SUD	16,220	9,006	55.5%	4,825	29.7%	4,181	25.8%	7,214	44.5%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	4,278	1,896	44.3%	931	21.8%	965	22.6%	2,382	55.7%
TOTAL	114,718	57,775	50.4%	23,438	20.4%	34,337	29.9%	56,943	49.6%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	3,239	2,487	76.8%	1,738	53.7%	749	23.1%	752	23.2%
TOTAL 2001/2002	110,871	57,041	51.4%	23,558	21.2%	33,483	30.2%	53,830	48.6%
VOLET CONTRIBUTIF 2001/2002	3,056	2,383	78.0%	1,720	56.3%	663	21.7%	673	22.0%

Graphique 6

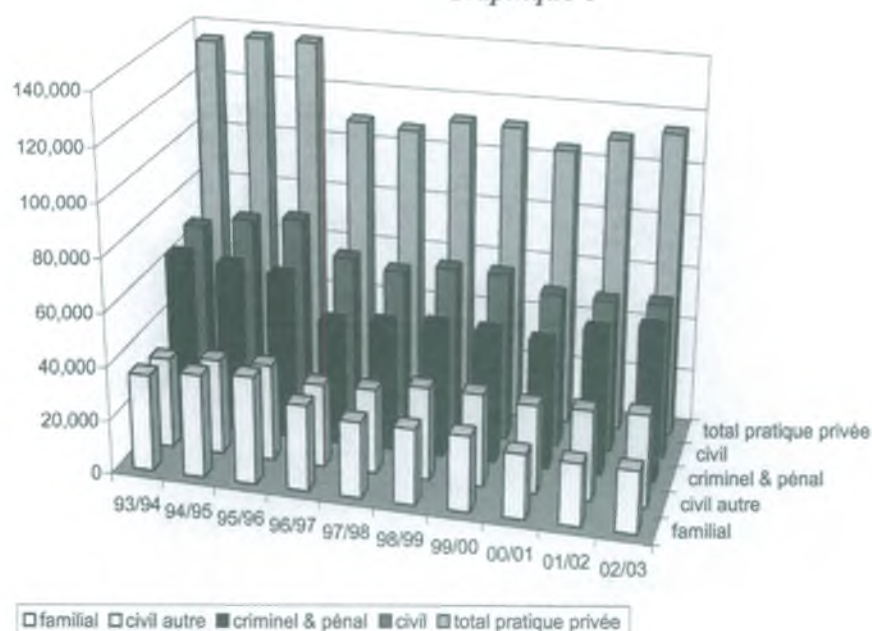


TABLEAU No 7
GENRE DE PROBLÈMES CIVILS CONFIÉS
AUX AVOCATS SALARIÉS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2002 au 31 MARS 2003
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL CIVIL	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	1,886	929	49.3%	957	50.7%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	4,302	1,493	34.7%	2,809	65.3%
CÔTE-NORD	1,633	572	35.0%	1,061	65.0%
ESTRIE	4,918	1,598	32.5%	3,320	67.5%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	7,401	3,467	46.8%	3,934	53.2%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	4,491	1,927	42.9%	2,564	57.1%
MONTRÉAL	21,432	10,410	48.6%	11,022	51.4%
OUTAOUAIS	5,331	2,503	47.0%	2,828	53.0%
QUÉBEC	7,780	2,848	36.6%	4,932	63.4%
RIVE-SUD	9,090	4,422	48.6%	4,668	51.4%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	3,113	1,479	47.5%	1,634	52.5%
TOTAL	71,377	31,648	44.3%	39,729	55.7%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	2,539	1,903	75.0%	636	25.0%
TOTAL 2001/2002	72,513	32,745	45.2%	39,768	54.8%
VOLET CONTRIBUTIF 2001/2002	2,631	1,962	74.6%	669	25.4%

Graphique 7

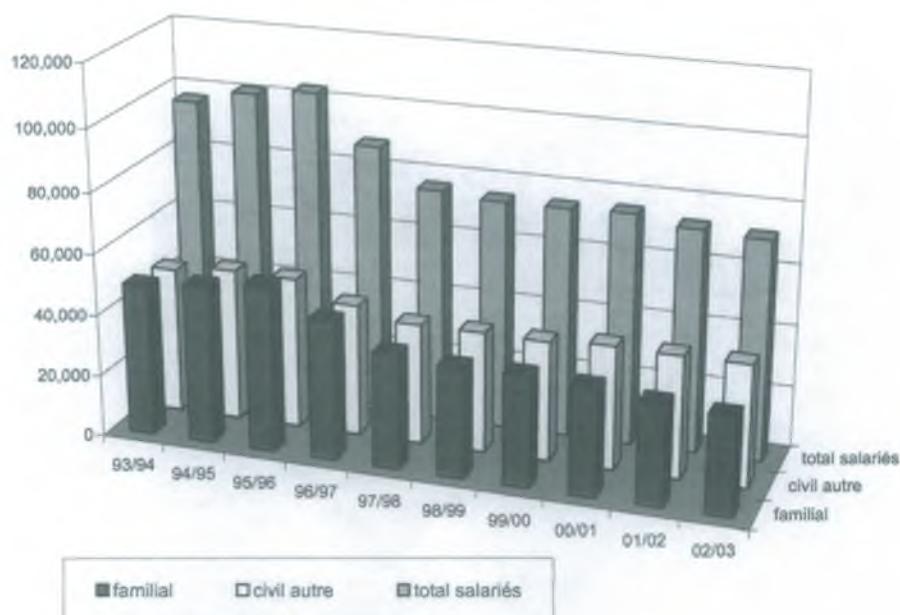


TABLEAU No 8
GENRE DE PROBLÈMES CIVILS CONFIÉS
AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2002 au 31 MARS 2003
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL CIVIL	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	1,947	861	44.2%	1,086	55.8%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	2,294	959	41.8%	1,335	58.2%
CÔTE-NORD	1,217	545	44.8%	672	55.2%
ESTRIE	3,228	1,824	56.5%	1,404	43.5%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	6,978	3,215	46.1%	3,763	53.9%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	4,672	2,459	52.6%	2,213	47.4%
MONTRÉAL	19,085	4,743	24.9%	14,342	75.1%
OUTAOUAIS	1,324	706	53.3%	618	46.7%
QUÉBEC	6,128	2,370	38.7%	3,758	61.3%
RIVE-SUD	9,006	4,825	53.6%	4,181	46.4%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	1,896	931	49.1%	965	50.9%
TOTAL	57,775	23,438	40.6%	34,337	59.4%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	2,487	1,738	69.9%	749	30.1%
TOTAL 2001/2002	57,041	23,558	41.3%	33,483	58.7%
VOLET CONTRIBUTIF 2001/2002	2,383	1,720	72.2%	663	27.8%

Graphique 8

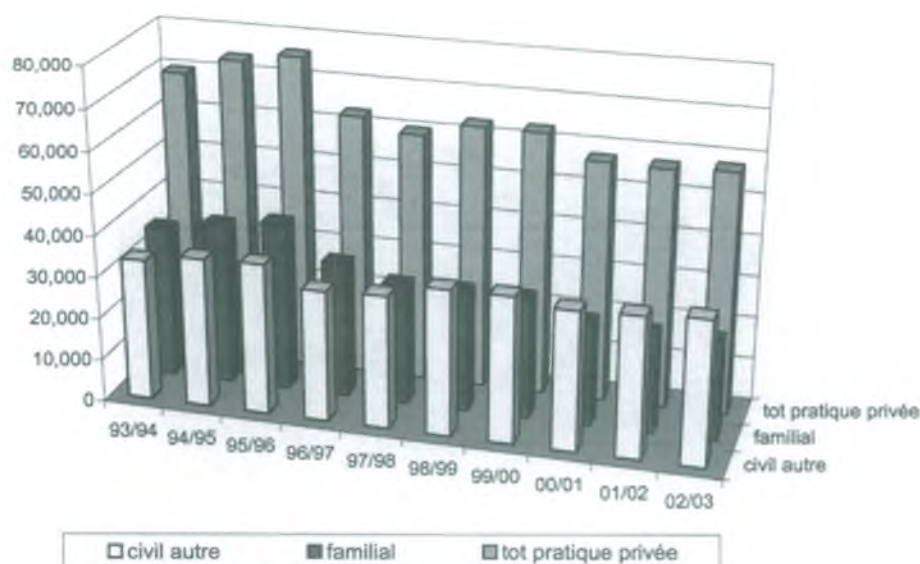


TABLEAU No 9
REPARTITION DES DEMANDES NON STATUÉES AU 31 MARS 2003
PAR RÉGION
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL NON STATUÉES**	ATTESTATIONS CONDI- TIONNELLES	%	EN SUSPENS	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	150	3	2.0%	147	98.0%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	72	9	12.5%	63	87.5%
CÔTE-NORD	28	2	7.1%	26	92.9%
ESTRIE	383	208	54.3%	175	45.7%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	257	8	3.1%	249	96.9%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	390	-	0.0%	390	100.0%
MONTRÉAL	6,155	4,452	72.3%	1,703	27.7%
OUTAOUAIS	110	16	14.5%	94	85.5%
QUÉBEC	927	71	7.7%	856	92.3%
RIVE-SUD	704	181	25.7%	523	74.3%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	24	3	12.5%	21	87.5%
TOTAL	9,200	4,953	53.8%	4,247	46.2%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	321	74	23.1%	247	76.9%
TOTAL 2001/2002	8,672	4,258	49.1%	4,414	50.9%
VOLET CONTRIBUTIF 2001/2002	308	52	16.9%	256	83.1%

** Demandes d'aide juridique pour lesquelles l'information est incomplète et/ou la décision quant à l'admissibilité n'a pas encore été rendue.

TABLEAU No 10
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SOUS LE VOLET CONTRIBUTIF
SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIÉES À DES AVOCATS SALARIÉS
OU À DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2002 au 31 MARS 2003

RÉGIONS	TOTAL DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	276	155	56.2%	121	43.8%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	575	362	63.0%	213	37.0%
CÔTE-NORD	163	92	56.4%	71	43.6%
ESTRIE	634	315	49.7%	319	50.3%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	766	310	40.5%	456	59.5%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	551	249	45.2%	302	54.8%
MONTREAL	1,255	640	51.0%	615	49.0%
OUTAOUAIS	385	301	78.2%	84	21.8%
QUÉBEC	793	417	52.6%	376	47.4%
RIVE-SUD	885	354	40.0%	531	60.0%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	323	172	53.3%	151	46.7%
TOTAL	6,606	3,367	51.0%	3,239	49.0%
TOTAL 2001/2002	6,450	3,394	52.6%	3,056	47.4%

8.6 Le profil de la clientèle

En 2002-2003, 58% des bénéficiaires de l'aide juridique sont des hommes comparativement à 42% pour les femmes.

La proportion des bénéficiaires par groupe d'âge est de 16% pour les moins de 18 ans, 19% pour les 18 à 25 ans, 60% pour les 26 à 55 ans et 5% pour les aînés.

La proportion des dossiers traités est ainsi répartie : 56% en matière civile dont près de la moitié en droit familial, 41% en matière criminelle et 3% en immigration.

À l'aide juridique, les hommes et les femmes présentent des dossiers fort différents : 83% des dossiers féminins concernent une affaire civile alors que 59% des dossiers masculins concernent une affaire criminelle.

En immigration, les hommes présentent 67,6% des dossiers et les femmes 32,4%.

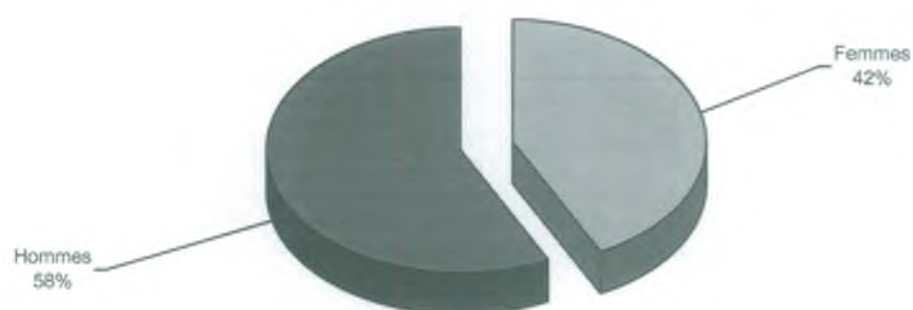
Les personnes âgées de 56 ans et plus présentent des dossiers en droit civil et administratif pour 50,9%, 21,9% en droit familial, 21,5% en droit criminel et 5,7% en autres matières.

Pour ce qui est du volet contributif, nous remarquons que 53% des bénéficiaires sont des femmes comparativement à 47% pour les hommes et que 74% des bénéficiaires se situent dans le groupe d'âge 26 à 55 ans.

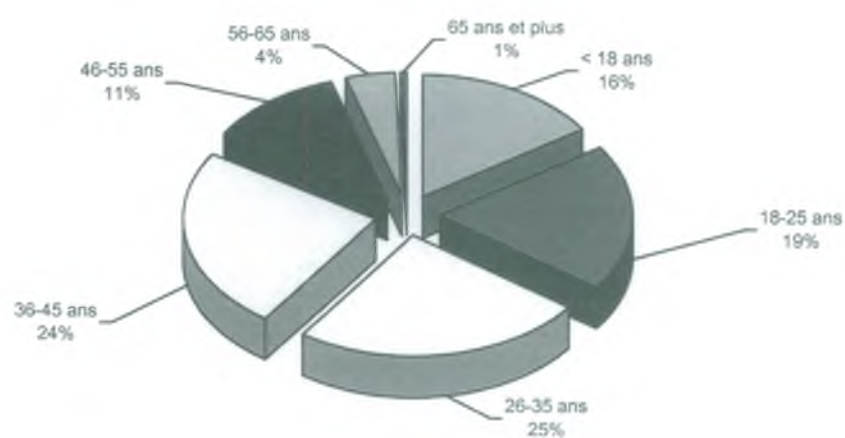
Les demandes du volet contributif se font pour 76% en matière civile, dont les trois quarts en matière familiale. Le 24% additionnel est en droit criminel.

VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

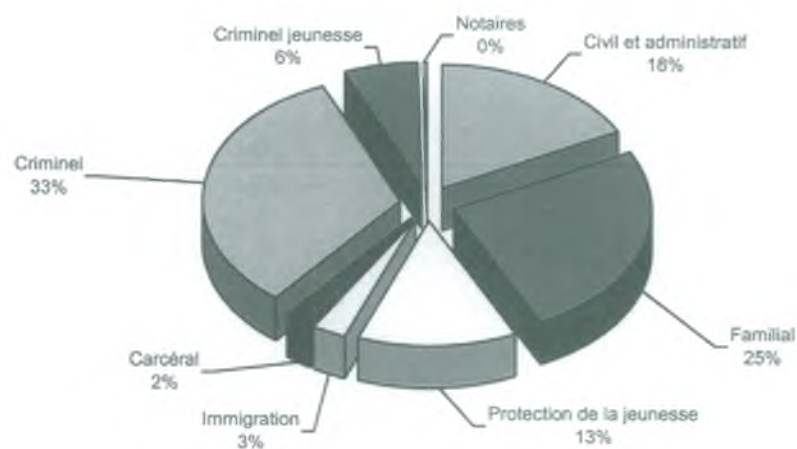
Répartition selon sexe



Répartition selon âge

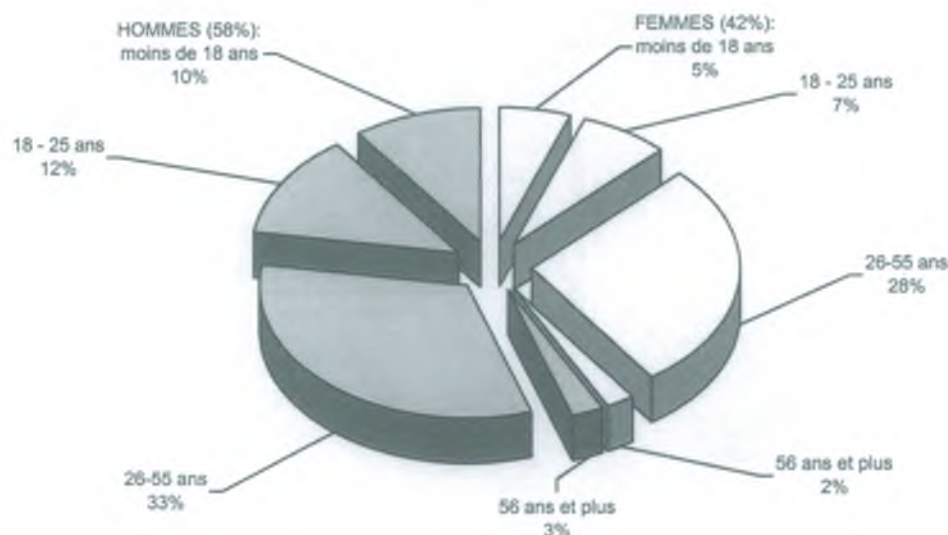


Répartition selon matières

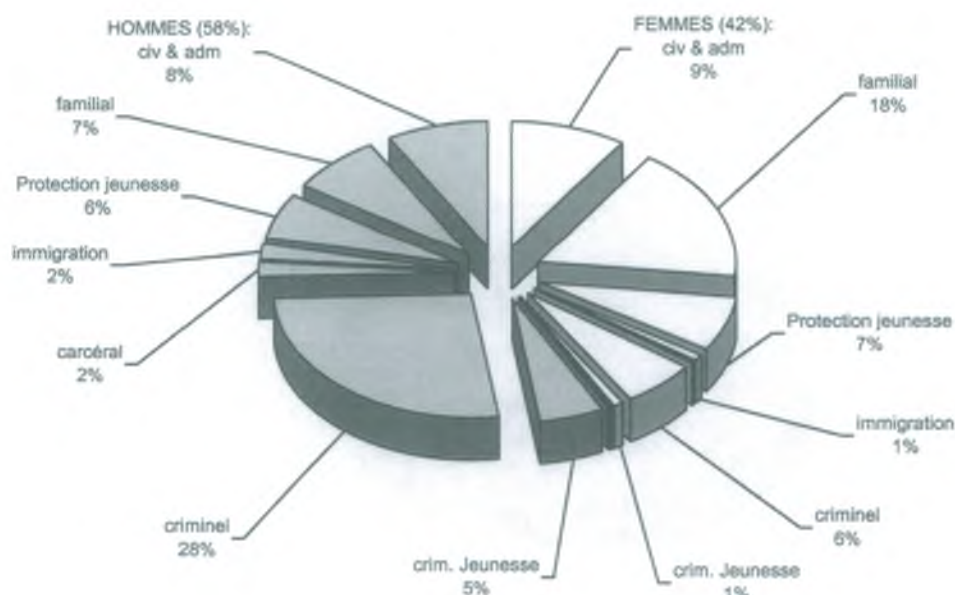


VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

Répartition selon sexe et groupe d'âge

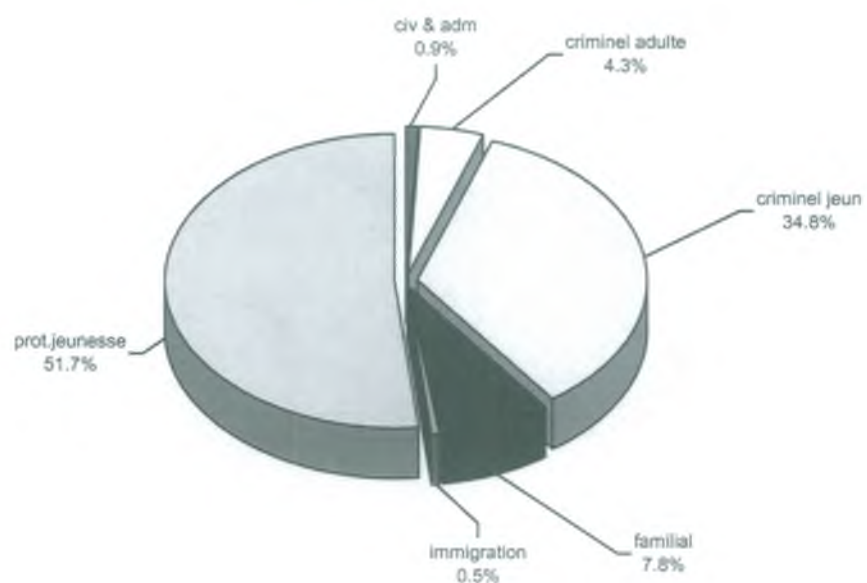


Répartition selon sexe et matières

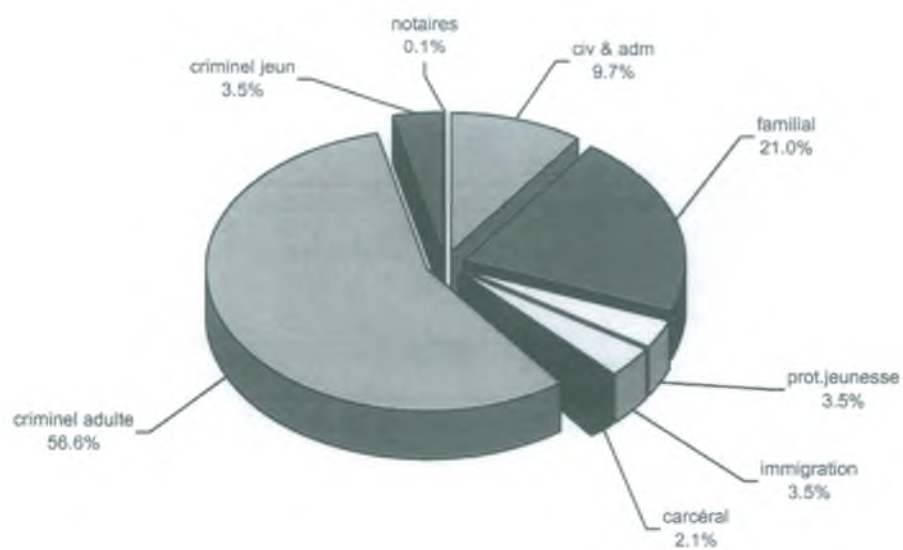


Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe de matière et groupe d'âge
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

moins de 18 ans

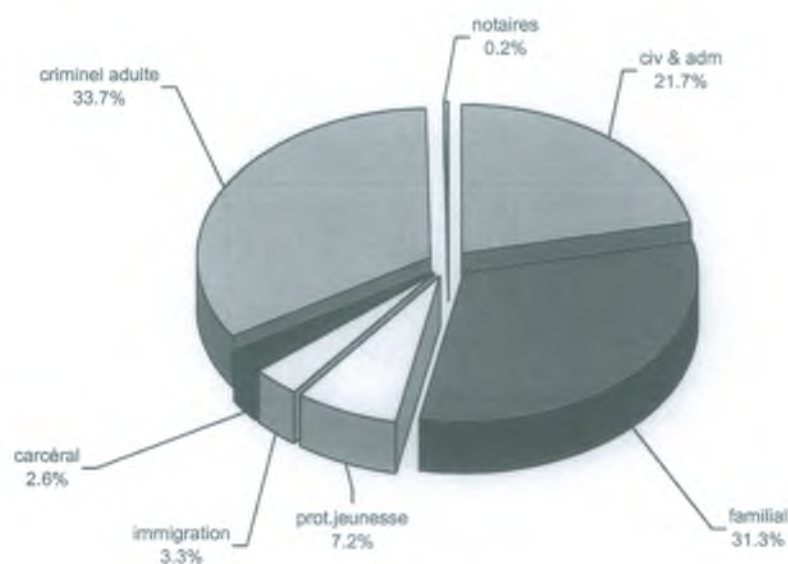


18 à 25 ans

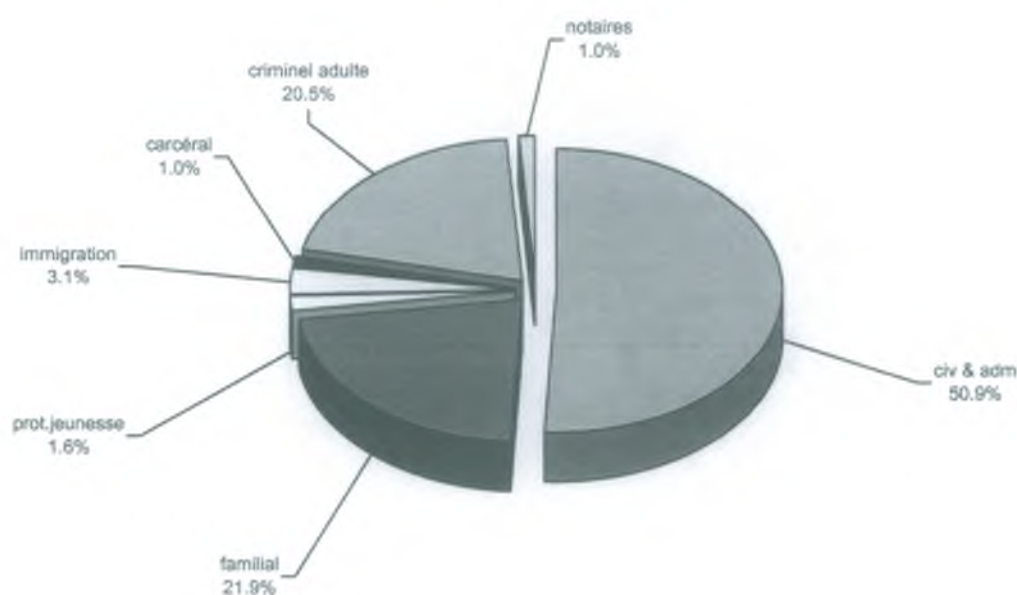


Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe de matière et groupe d'âge
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

26 à 55 ans

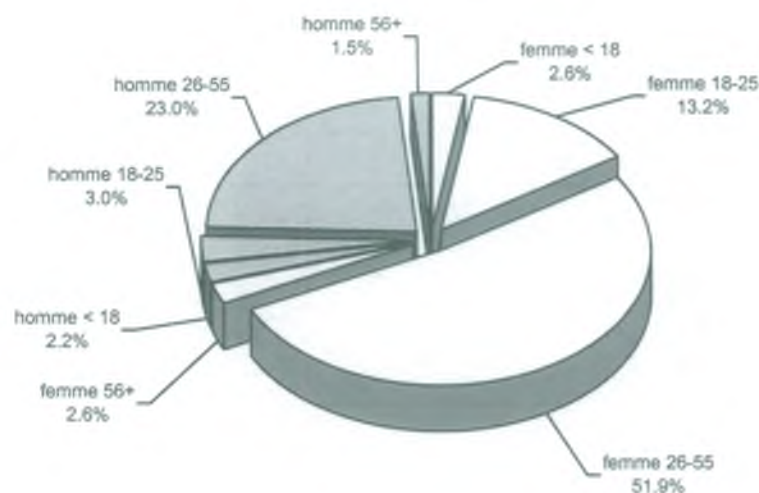


56 ans et plus

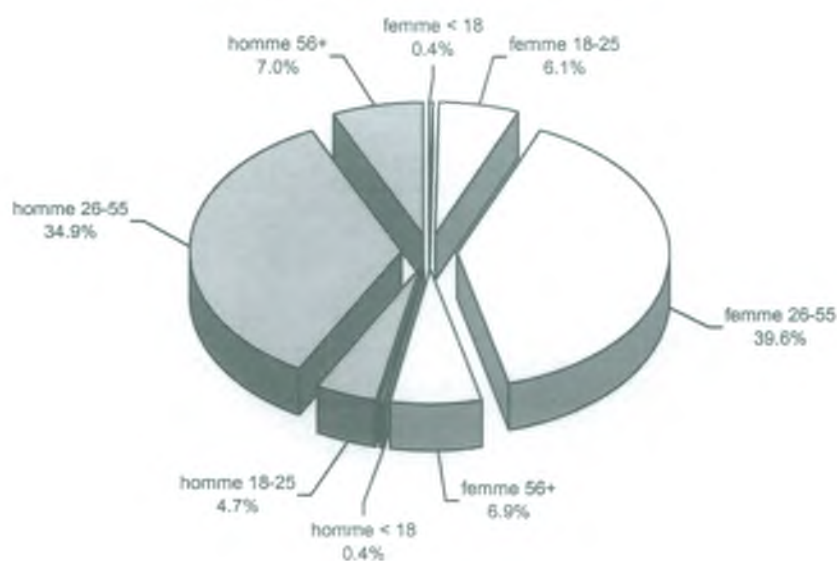


Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

En droit familial

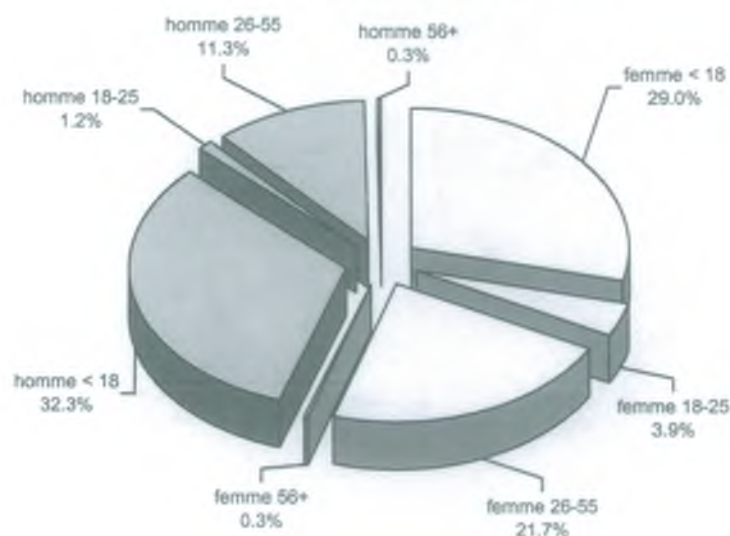


En matière civile & administrative

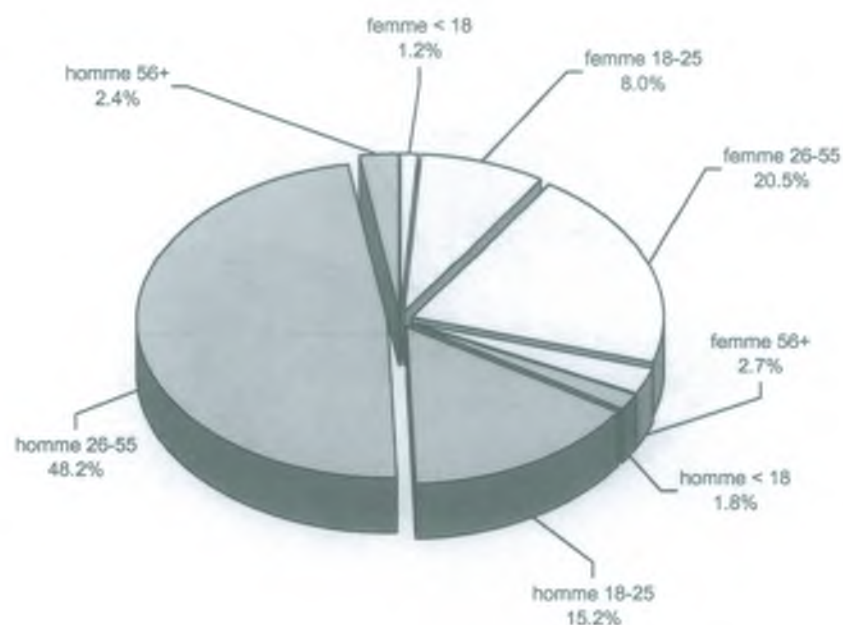


Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

Protection de la jeunesse (civil)

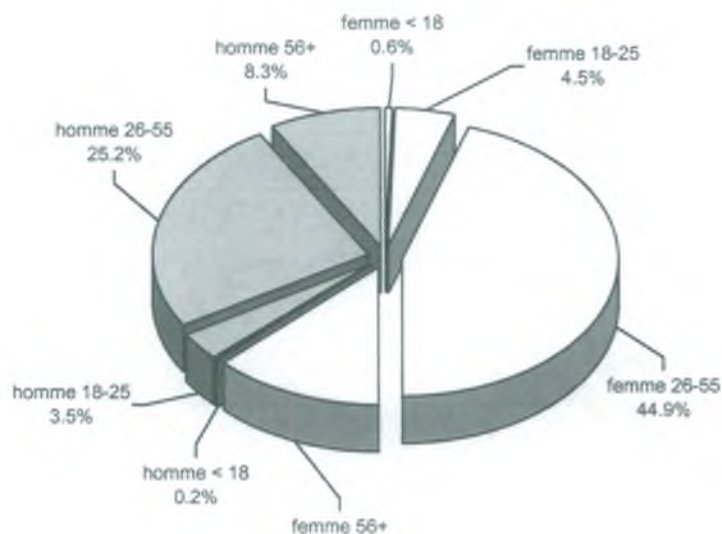


En immigration

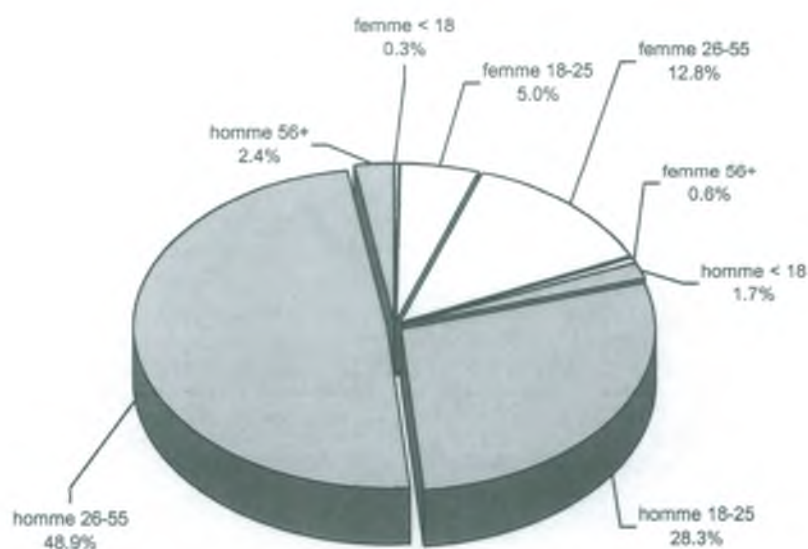


Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

En droit notarial

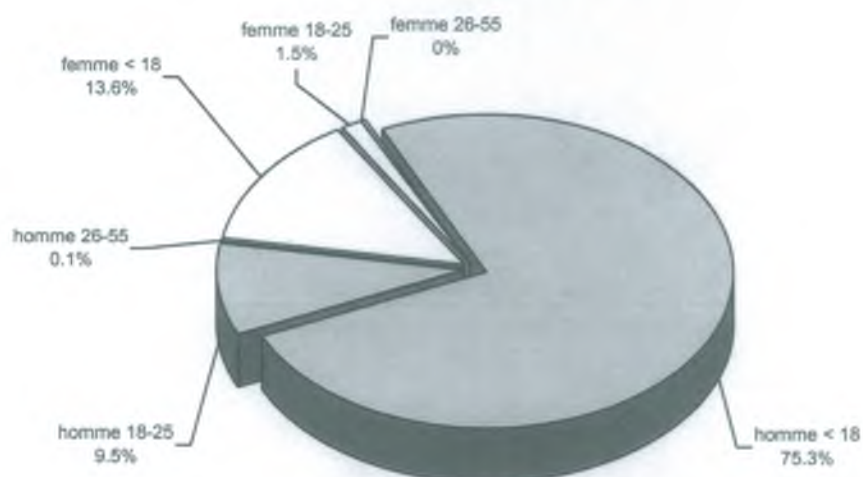


En droit criminel

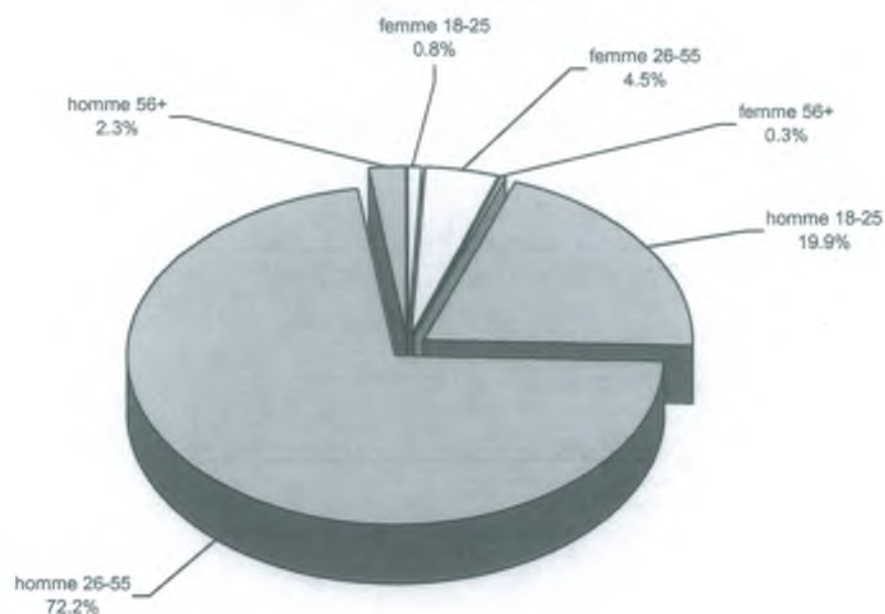


Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

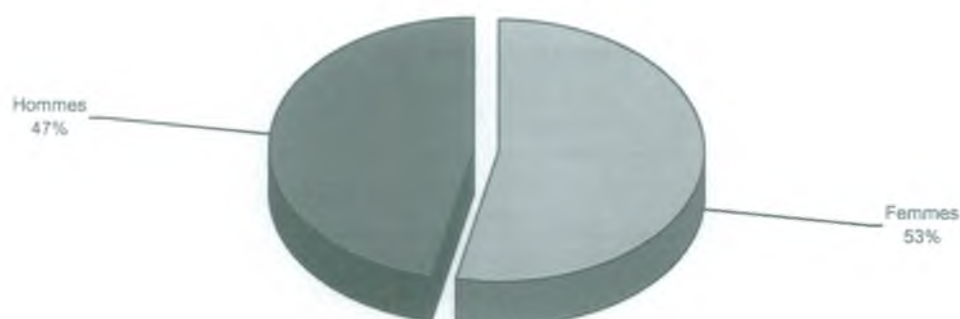
En droit criminel-jeunesse



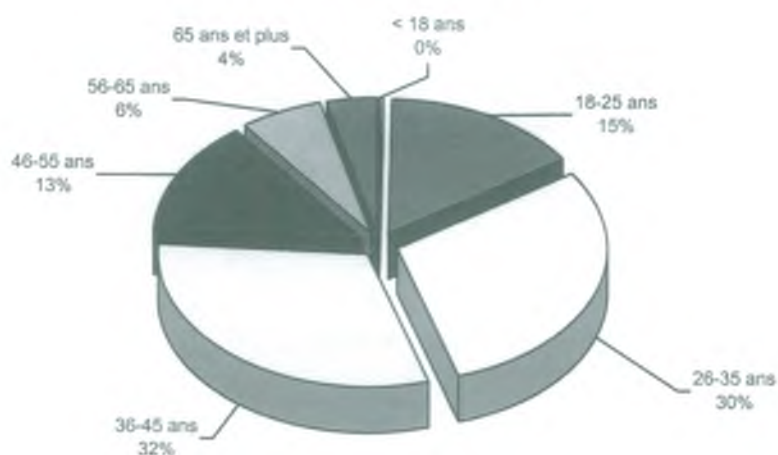
En droit carcéral



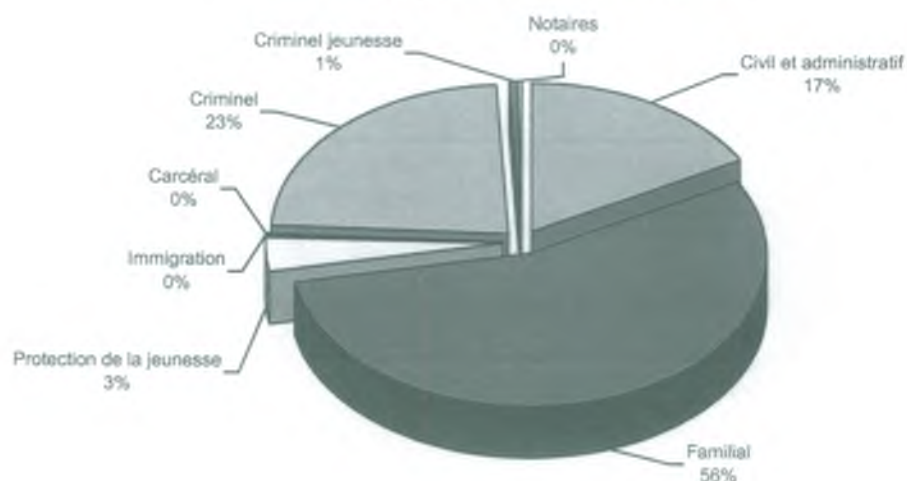
Répartition selon sexe



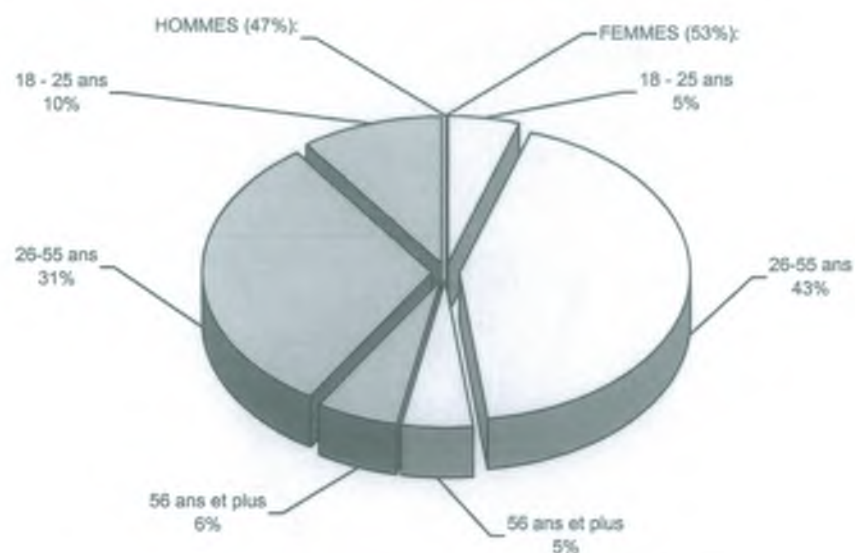
Répartition selon âge



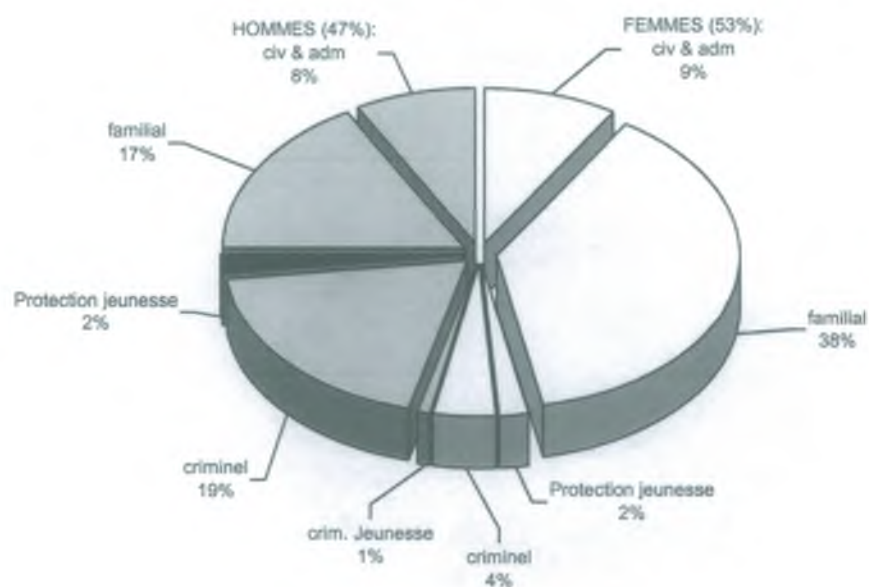
Répartition selon matières



Répartition selon sexe et groupe d'âge

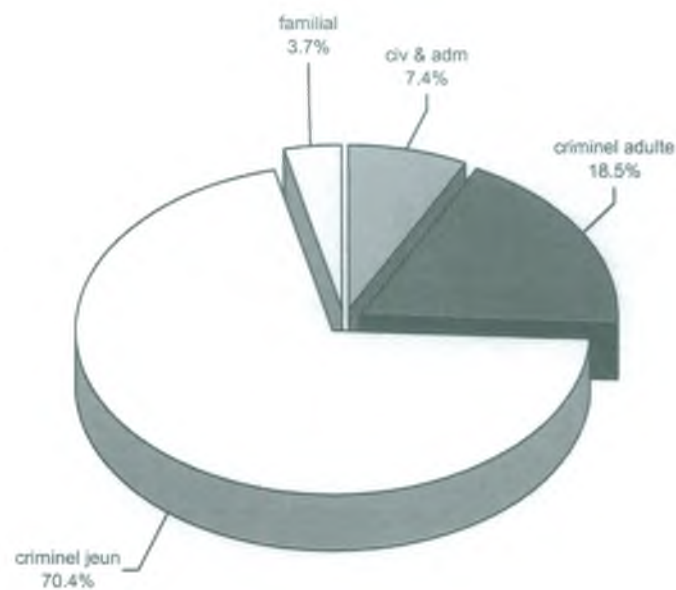


Répartition selon sexe et matières

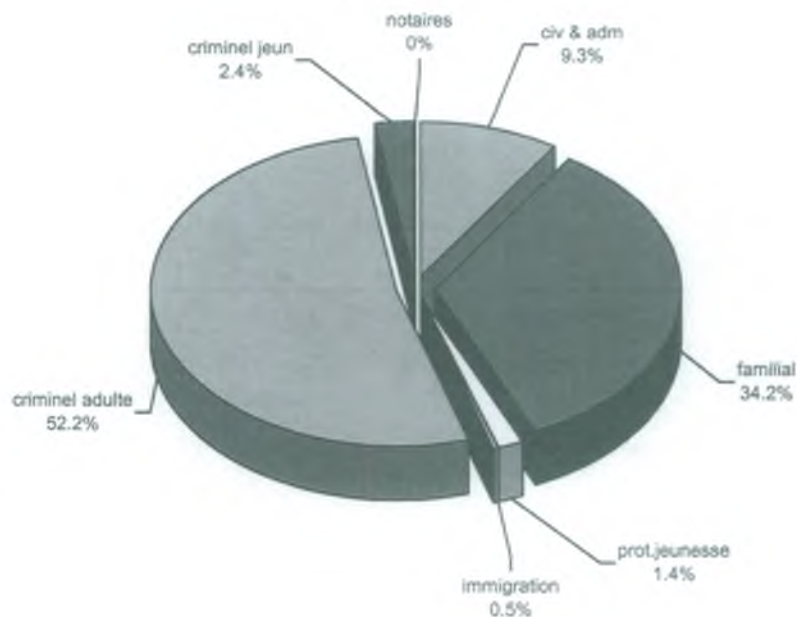


Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe de matière et groupe d'âge
POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

moins de 18 ans

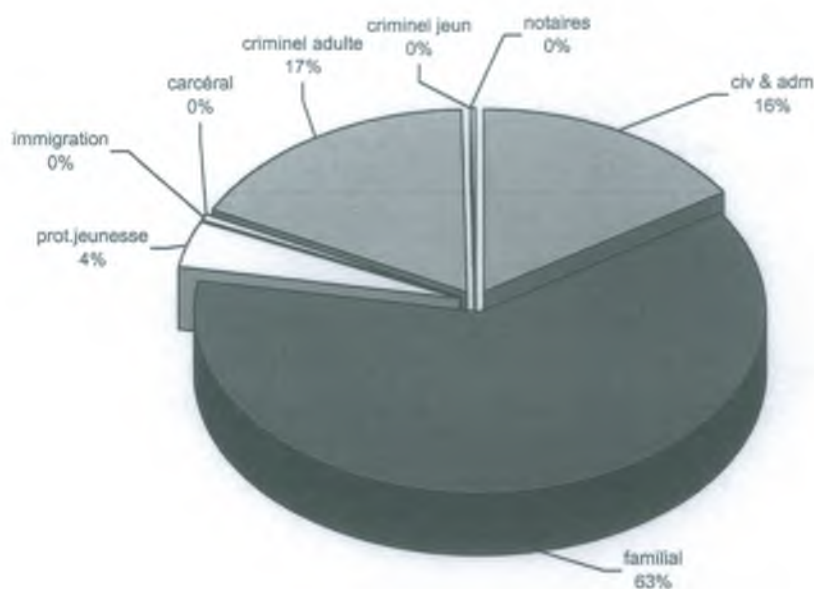


18 à 25 ans

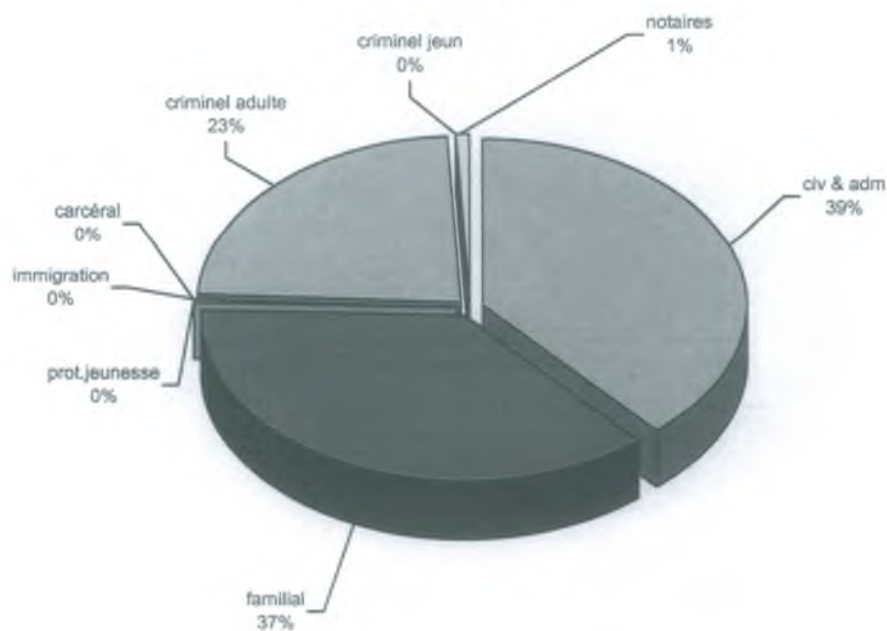


Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe de matière et groupe d'âge
POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

26 à 55 ans

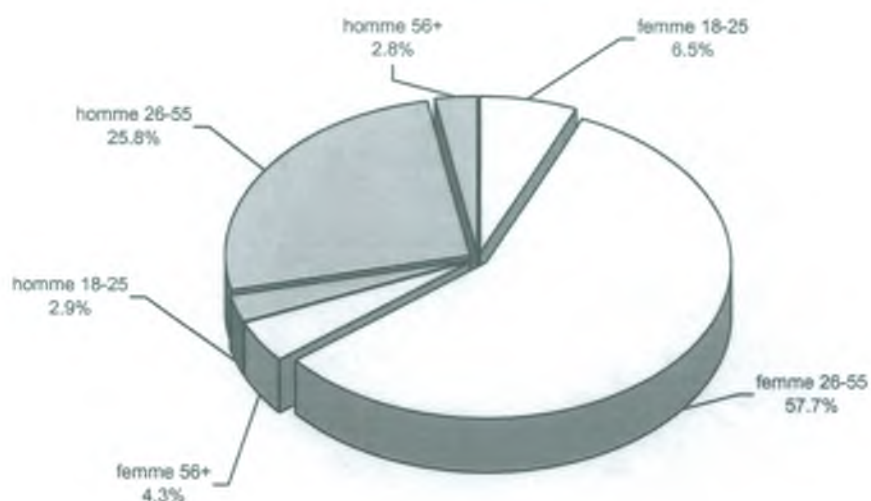


56 ans et plus

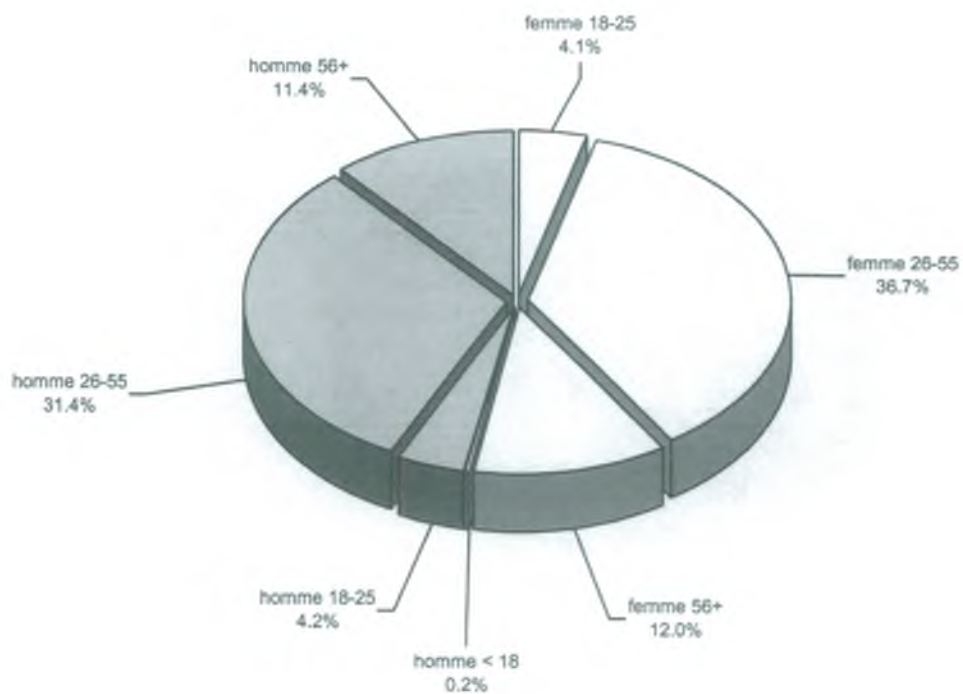


Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe
POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

En droit familial

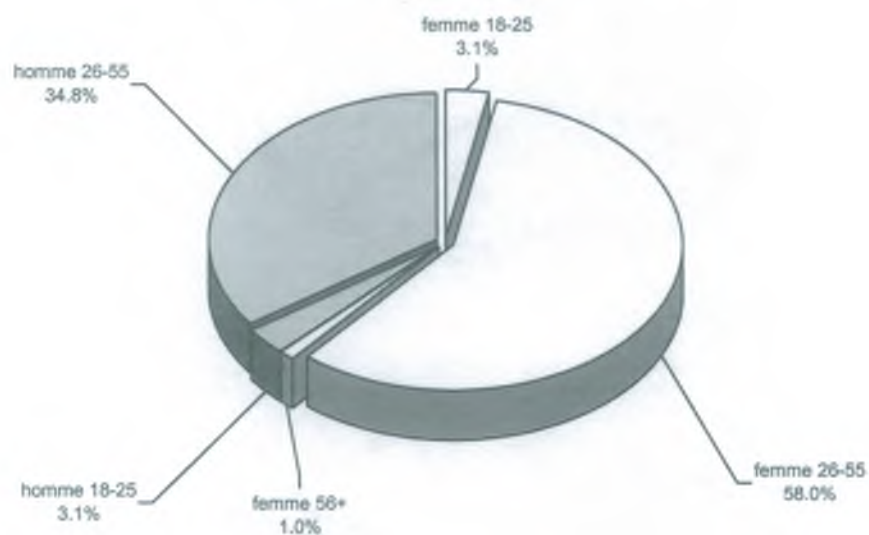


En matière civile & administrative

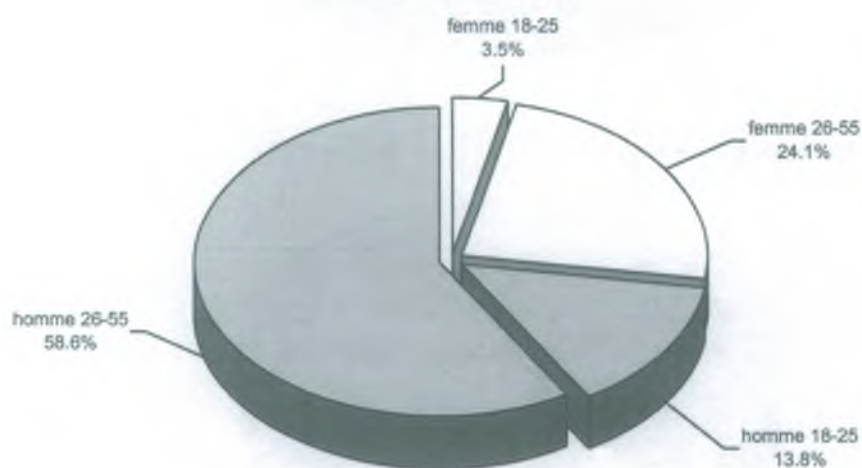


Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe
POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

Protection de la jeunesse (civil)

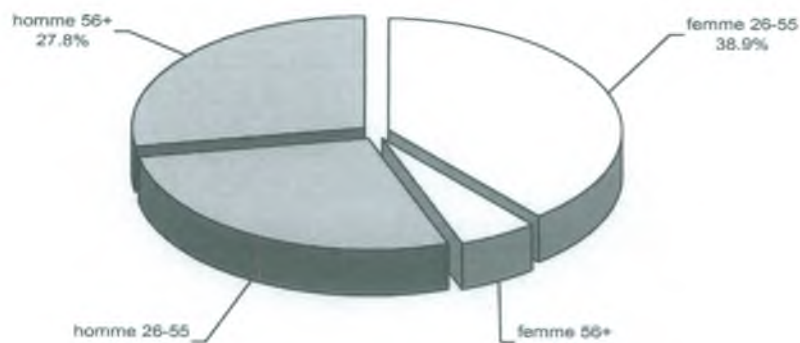


En immigration

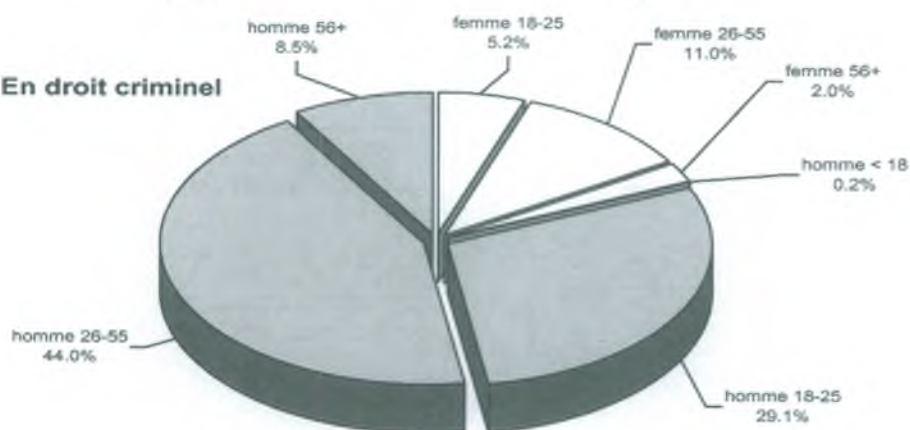


Répartition de la demande d'aide juridique selon l'âge et le sexe
POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

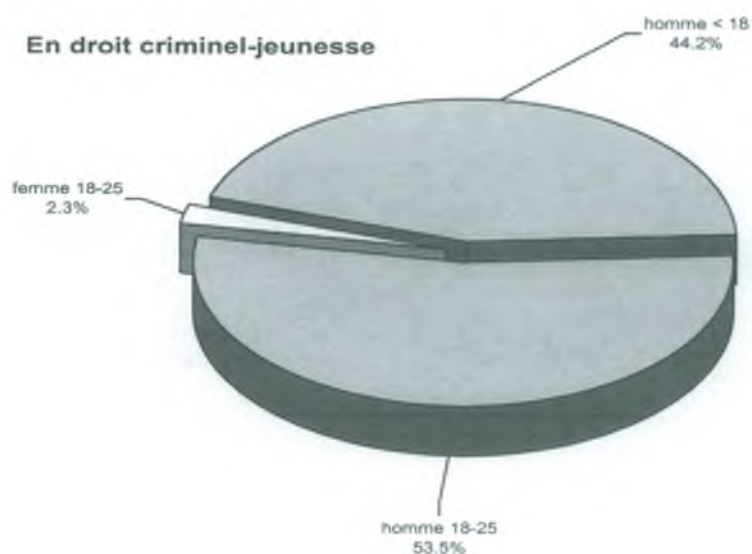
En droit notarial



En droit criminel



En droit criminel-jeunesse



9. Les ressources humaines

9.1 Faits saillants

Dans le cadre du suivi de la convention collective conclue en septembre 2001, le réseau d'aide juridique, employeurs et syndiqués ont participé à plusieurs rencontres au sein d'un comité sur la relativité salariale des avocats, coordonné par le Conseil du trésor. Des documents furent produits par les participants et les travaux se poursuivent toujours.

D'autre part, la Commission et les centres régionaux ont signé, avec les syndicats des employés, une entente prévoyant la prolongation jusqu'au 30 juin 2003 des conventions collectives de travail échues le 30 juin 2002 et ils continuent de participer aux négociations avec les syndicats d'employés de soutien portant sur l'application de la *Loi sur l'équité salariale*.

9.2 La situation du réseau au 31 mars 2003

La situation du réseau au 31 mars 2003 était la suivante : l'aide juridique avait des bureaux dans quatre-vingt-dix-neuf (99) villes du Québec, comprenant cent-quatorze (114) unités, dont quatre-vingt-dix (90) bureaux ouverts à plein temps et vingt-quatre (24) bureaux ouverts à temps partiel; la liste des bureaux se retrouve à l'Annexe 6 du présent rapport.

Les effectifs budgétisés du réseau d'aide juridique étaient de 360 avocats salariés et de 488,9 autre personnel pour un total de 848,9 employés temps complet. De plus, 15 stagiaires du programme du Barreau étaient à l'emploi dans les divers centres régionaux.

Au 31 mars 2003, le réseau comprenait 160 avocates et 200 avocats; 16,1% des avocats et avocates du réseau avaient moins de 35 ans.

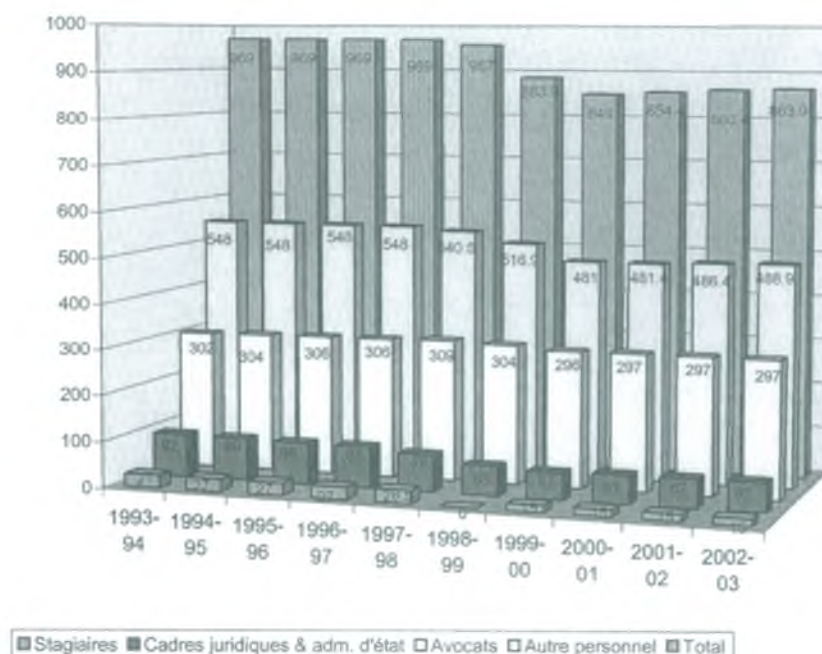
L'expérience moyenne des avocats et avocates salariés du réseau, en excluant les remplaçants, est d'environ 19,2 années d'inscription au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2003.

Commission des services juridiques

Avocats, autres professionnels, employés de soutien et stagiaires
équivalents à temps complet (E.T.C.) rémunérés
pour l'exercice 2002-2003

RÉGIONS	AVOCATS	AUTRE PROFESSIONNELS ET EMPLOYÉS DE SOUTIEN	STAGIAIRES	TOTAL
COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES	10.5	41.7	-	52.2
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	14.0	17.3	-	31.3
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	18.8	28.5	2.1	49.4
CÔTE-NORD	9.9	12.1	0.4	22.3
ESTRIE	26.7	33.4	0.5	60.6
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	25.2	36.9	0.4	62.5
MAURICIE - BOIS-FRANCS	20.6	26.5	1.0	48.0
MONTRÉAL	110.5	136.5	6.1	253.0
OUTAOUAIS	27.4	35.3	1.0	63.6
QUÉBEC	36.7	47.4	2.1	86.2
RIVE-SUD	40.8	47.0	1.5	89.3
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	14.7	19.8	-	34.5
	355.5	482.5	15.0	853.0
BUDGET 2002-2003	360.0	488.9	15.0	863.9

Évolution des effectifs budgétisés de la permanence (10 ans)



10. Les ressources financières

10.1 Bilan financier sommaire

Pour l'exercice 2002-2003, la subvention accordée à la Commission des services juridiques s'élevait à 119 750 800 \$; les revenus autonomes ont été de 1 917 998 \$ comparativement à 1 870 493 \$ pour l'exercice antérieur.

Les dépenses totales pour l'exercice 2002-2003 s'élevaient à 122 882 277 \$ incluant les dépenses financées par les réserves de 3 866 458 \$. Globalement, l'excédent des charges sur les produits de l'exercice est de 1 213 479 \$. Au 31 mars 2003,

la Commission des services juridiques présentait un avoir de 143 946 \$ montant équivalent au 31 mars 2002 et la réserve générale se situant à 3 693 172 \$.

Les passifs éventuels pouvant résulter des mandats émis aux avocats et notaires ont été réévalués au 31 mars 2003 et ont été estimés comme suit : 1 000 000 \$ pour les mandats émis en vertu de l'ancienne *Loi sur l'aide juridique*, 46 300 000 \$ pour les mandats émis en vertu de la loi de 1996, volet gratuit, 1 700 000 \$ pour les mandats émis en vertu de cette dernière loi, volet contributif. Cette dernière estimation ne tient pas compte de la contribution exigible des bénéficiaires qui viendra réduire ce montant.

10.2 Rapport financier annuel consolidé au 31 mars 2003



HAREL DROUIN - PKF

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ AU 31 MARS 2003

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
---------------------------	---

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Fonds d'administration

Résultats	2
Bilan	3
Surplus	4
Réserve générale	5
Flux de trésorerie	6

Fonds de responsabilité professionnelle et fonds incendie et vol

Bilans	7 - 8
Notes afférentes aux états financiers	9 - 16
Renseignements complémentaires	17 - 18



HAREL DROUIN - PKF

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Nous avons vérifié les bilans consolidés du fonds d'administration, du fonds de responsabilité professionnelle et du fonds incendie et vol de la Commission des services juridiques au 31 mars 2003 et les états consolidés des résultats, du surplus, de la réserve générale et des flux de trésorerie du fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2.

Les chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 2003 donnés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.



Société en nom collectif
Comptables agréés

Montréal, le 26 mai 2003

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION
RÉSULTATS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	Opérations		Pratique privée (article 52)		Total	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
PRODUITS						
Octrois du gouvernement du Québec						
Réguliers	68 754 400	\$ 68 055 298	\$ 48 801 400	\$ 48 536 774	\$ 117 555 800	\$ 116 592 072
Droits de greffe	1 438 091	1 651 659	756 909	843 341	2 195 000	2 495 000
	70 192 491	69 706 957	49 558 309	49 380 115	119 750 800	119 087 072
CHARGES (Note 7)	70 662 261	71 024 084	52 220 016	47 171 440	122 882 277	118 195 524
	(469 770)	(1 317 127)	(2 661 707)	2 208 675	(3 131 477)	891 548
AUTRES PRODUITS (Note 4)	1 354 627	1 391 247	563 371	479 246	1 917 998	1 870 493
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES						
(CHARGES SUR LES PRODUITS)	884 857	\$ 74 120	\$ (2 098 336)	\$ 2 687 921	\$ (1 213 479)	\$ 2 762 041

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

N

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

3

FONDS D'ADMINISTRATION
BILAN CONSOLIDÉ
AU 31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 3)	7 974 407 \$	7 623 003 \$
Débiteurs (Note 9)	1 161 382	4 087 997
Frais payés d'avance	350 892	374 957
Avances sur traitements différés	69 995	44 588
	9 556 676 \$	12 130 545 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (Note 10)	3 914 843 \$	5 261 754 \$
Traitements différés	286 036	359 050
Produits perçus par anticipation (Note 11)	1 518 679	1 459 144
	5 719 558	7 079 948
AVOIR		
SURPLUS	143 946	143 946
RÉSERVE GÉNÉRALE	3 693 172	4 906 651
	3 837 118	5 050 597
	9 556 676 \$	12 130 545 \$

AU NOM DU CONSEIL

M^e Pierre Bélanger, président AdministrateurM^e Hélène Leduc, vice-présidente Administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

4

FONDS D'ADMINISTRATION
 SURPLUS CONSOLIDÉ
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
SURPLUS AU DÉBUT	143 946 \$	143 946 \$
Opérations		
Excédent des produits sur les charges	884 857	74 120
Virement à la réserve générale (Note 5)	(1 807 315)	(681 728)
Utilisation de la réserve générale (Note 6)	922 458	607 608
	-	-
Pratique privée		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(2 098 336)	2 687 921
Virement à la réserve générale (Note 5)	(845 664)	(3 120 515)
Utilisation de la réserve générale (Note 6)	2 944 000	432 594
	-	-
SURPLUS À LA FIN	143 946 \$	143 946 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

5

FONDS D'ADMINISTRATION
 RÉSERVE GÉNÉRALE CONSOLIDÉE
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
SOLDE AU DÉBUT	4 906 651 \$	2 144 610 \$
Augmentation de la réserve générale (Note 5)	2 652 979	3 802 243
	7 559 630	5 946 853
Utilisation de la réserve générale (Note 6)		
Paievements de comptes - pratique privée	2 944 000	432 594
Autres	922 458	607 608
	3 866 458	1 040 202
SOLDE À LA FIN	3 693 172 \$	4 906 651 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

6

FONDS D'ADMINISTRATION
 FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
 EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)		
Opérations	884 857 \$	74 120 \$
Pratique privée	(2 098 336)	2 687 921
	(1 213 479)	2 762 041
Variations d'éléments du fonds de roulement (Note 8)		
Opérations	(1 123 340)	(1 850 881)
Pratique privée	2 688 223	(2 399 125)
VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS	351 404	(1 487 965)
ENCAISSE AU DÉBUT	7 623 003	9 110 968
ENCAISSE À LA FIN	7 974 407 \$	7 623 003 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

7

FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
BILAN CONSOLIDÉ
AU 31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	15 511 \$	10 926 \$
Intérêts à recevoir	-	49
Placements (Note 12)	311 260	311 260
	326 771 \$	322 235 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration, sans intérêts	15 511 \$	10 975 \$
AVOIR		
RÉSERVE	311 260	311 260
	326 771 \$	322 235 \$

AU NOM DU CONSEIL

M^e Pierre Bélanger, président _____ Administrateur

M^e Hélène Leduc, vice-présidente _____ Administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

8

FONDS INCENDIE ET VOL
BILAN CONSOLIDÉ
AU 31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	12 219 \$	8 776 \$
Intérêts à recevoir	-	39
Placements (Note 12)	250 000	250 000
	262 219 \$	258 815 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dû au fonds d'administration, sans intérêts	12 219 \$	8 815 \$
AVOIR		
RÉSERVE	250 000	250 000
	262 219 \$	258 815 \$

AU NOM DU CONSEIL

M^e Pierre Bélanger, président AdministrateurM^e Hélène Leduc, vice-présidente Administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

9

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2003

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte des particularités qui suivent :

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants contrôlés par la Commission :

- Centres régionaux :
 Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne inc.) ;
 Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière ;
 Centre communautaire juridique de la Rive-Sud ;
 Centre communautaire juridique de Québec ;
 Centre communautaire juridique de l'Outaouais ;
 Centre communautaire juridique de l'Estrie ;
 Centre communautaire juridique du Saguenay - Lac-Saint-Jean ;
 Centre communautaire juridique de la Mauricie - Bois-Francs ;
 Centre communautaire juridique du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie ;
 Centre communautaire juridique de la Côte-Nord ;
 Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Centre local :
 Clinique juridique populaire de Hull inc., Outaouais.

b) Fonds de responsabilité professionnelle

Ce fonds a pour objectif le paiement des règlements de poursuites en responsabilité contre les avocats du réseau.

c) Fonds incendie et vol

Ce fonds a pour objectif de défrayer les coûts reliés à des incendies ou des vols dans les établissements du réseau.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

10

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2003

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'éléments d'actif et de passif et la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

e) Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

f) Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse pour les dossiers terminés au cours de l'exercice.

g) Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoire de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

h) Immobilisations

Aucun fonds d'immobilisations n'est prévu aux livres de la Commission. Les acquisitions d'immobilisations sont donc imputées aux charges d'opérations de l'exercice et sont budgétisées en conséquence.

i) Rémunération

Les salaires des employés pour les 26 périodes régulières sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf les vacances qui sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse.

j) Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 250 000 \$ et celle du fonds de responsabilité professionnelle, de 311 260 \$. Ainsi, tout excédent ou insuffisance des produits sur les charges doit être viré au fonds d'administration.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

11

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2003

3. RESTRICTION SUR L'UTILISATION DE L'ENCAISSE

Certains employés des centres communautaires juridiques se sont prévalus d'une clause de la convention collective leur permettant de faire retenir à la source des sommes d'argent en prévision d'un congé sabbatique à traitement différé. Les sommes ainsi prélevées sont incluses dans l'encaisse et se chiffrent à 490 651 \$ (353 207 \$ en 2002).

4. AUTRES PRODUITS

	2003	2002
Opérations		
Volet contributif ^(a)	867 038 \$	762 603 \$
Mémoires de frais	35 634	67 464
Remboursements des coûts de l'aide juridique	276 852	201 607
Intérêts	219 002	336 752
Autres	2 139	12 986
Produits nets (charges nettes) des fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	(46 038)	9 835
	1 354 627 \$	1 391 247 \$
Pratique privée (article 52)		
Contributions des bénéficiaires	563 371 \$	479 246 \$

^(a) Depuis le 1^{er} janvier 1997, la loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

Volet contributif

	2003	2002
Contributions des bénéficiaires	598 495 \$	483 488 \$
Frais administratifs	268 123	279 115
Intérêts	420	-
	867 038 \$	762 603 \$

5. RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a viré un montant de 552 109 \$ (630 796 \$ en 2002) représentant l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits, un montant de 1 255 206 \$ (50 932 \$ en 2002) provenant de l'excédent des produits sur les charges des opérations ainsi qu'un montant de 845 664 \$ (3 120 515 \$ en 2002) provenant de l'excédent des produits sur les charges de la pratique privée.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

12

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2003

6. UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Au cours de l'exercice, la Commission a utilisé la somme de 3 866 458 \$ (1 040 202 \$ en 2002) provenant de la réserve générale aux fins suivantes :

	2003	2002
Plan directeur informatique		
Équipement et logiciels	822 678 \$	565 327 \$
Services professionnels	32 650	30 329
Autres charges	25 715	11 952
Révision des traitements quant aux exercices antérieurs	28 447	-
Formation	12 968	-
	922 458	607 608
Païement des comptes à la pratique privée	2 944 000	432 594
	3 866 458 \$	1 040 202 \$

Ces montants ont été comptabilisés comme charges de l'exercice.

7. CHARGES DE LA PRATIQUE PRIVÉE

Ce montant inclut une somme de 3 562 677 \$ reliée à certaines décisions des tribunaux concernant l'application et l'interprétation de la Loi sur l'aide juridique et l'entente sur les tarifs de la pratique privée.

À la demande et au nom du ministère de la Justice du Québec, la Commission a géré les paiements des comptes engendrés par ces décisions. Des crédits additionnels ont été octroyés à la Commission pour ce faire, puisque ces affaires sont considérées hors régime régulier de l'aide juridique. D'ailleurs, des appels ont été logés à l'encontre de ces jugements tant par le Procureur général du Québec que par la Commission et qui sont en attente de jugement.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

13

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2003

8. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2003	2002
Opérations		
Débiteurs	218 184 \$	2 377 368 \$
Frais payés d'avance	24 065	(91 280)
Avances sur traitements différés	(25 407)	8 103
Créditeurs	(1 260 479)	(4 305 037)
Traitements différés	(73 014)	69 747
Produits perçus par anticipation	(6 689)	90 218
	(1 123 340) \$	(1 850 881) \$
Pratique privée		
Débiteurs	2 708 431 \$	(2 511 406) \$
Créditeurs	(86 432)	(15 789)
Produits perçus par anticipation	66 224	128 070
	2 688 223 \$	(2 399 125) \$

9. DÉBITEURS

	2003	2002
Intérêts courus	3 987 \$	1 463 \$
Avance au fonds de responsabilité professionnelle	15 511	10 975
Avance au fonds incendie et vol	12 219	8 815
Octrois du gouvernement du Québec		
Pratique privée	235 569	2 944 000
Programme temporaire de départ volontaire	833 541	1 093 535
Autres	60 555	29 209
	1 161 382 \$	4 087 997 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

14

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2003

10. CRÉDITEURS

	2003	2002
Comptes fournisseurs et frais courus	1 048 010 \$	1 205 579 \$
Programme temporaire de départ volontaire	780 560	1 758 738
Salaires et retenues à la source	443 382	433 234
Droits de greffe		
Opérations	885 982	1 020 862
Pratique privée	756 909	843 341
	3 914 843 \$	5 261 754 \$

11. PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	2003	2002
Volet contributif - permanence	648 452 \$	655 141 \$
Volet contributif - pratique privée	870 227	804 003
	1 518 679 \$	1 459 144 \$

12. PLACEMENTS

	2003	2002
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 2,75 %, échéant en septembre 2003	311 260 \$	311 260 \$
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 2,75 %, échéant en septembre 2003	250 000 \$	250 000 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

15

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2003

13. ENGAGEMENTS

a) Honoraires, débours et intérêts de la pratique privée (article 52)

Au 31 mars 2003, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore payés totalisent environ 49 000 000 \$ (52 000 000 \$ en 2002) et se répartissent comme suit :

	Civils	Criminels	Notaires	Total
Mandats émis au 26 septembre 1996 en vertu de l'ancienne Loi sur l'aide juridique				
1973-1997	600 000 \$	400 000 \$	- \$	1 000 000 \$
Mandats émis depuis le 26 septembre 1996 en vertu de la nouvelle Loi sur l'aide juridique				
Volet gratuit				
1996-1999	880 000 \$	970 000 \$	- \$	1 850 000 \$
1999-2000	1 330 000	1 030 000	-	2 360 000
2000-2001	2 000 000	1 510 000	10 000	3 520 000
2001-2002	4 950 000	6 100 000	20 000	11 070 000
2002-2003	15 450 000	12 020 000	30 000	27 500 000
	24 610 000 \$	21 630 000 \$	60 000 \$	46 300 000 \$
Volet contributif				
1996-1999	70 000 \$	30 000 \$	- \$	100 000 \$
1999-2000	70 000	30 000	-	100 000
2000-2001	100 000	50 000	-	150 000
2001-2002	250 000	100 000	-	350 000
2002-2003	800 000	200 000	-	1 000 000
	1 290 000 \$	410 000 \$	- \$	1 700 000 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

16

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2003**13. ENGAGEMENTS (suite)**

Les contributions exigibles des bénéficiaires ne pouvant excéder le coût réel des dossiers, il n'est pas possible de préciser les produits qui en découleront. Ces produits seront comptabilisés au moment où le relevé d'honoraires sera acquitté.

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

b) Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés, en vertu de contrats de location, à verser une somme de 15 831 314 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2004	2005	2006	2007	2008
4 995 140 \$	4 485 906 \$	2 656 435 \$	1 841 313 \$	1 331 929 \$

14. ÉVENTUALITÉS

- a) Certains centres communautaires juridiques et la Commission font l'objet de poursuites pour des montants importants. Concernant ces poursuites, s'il y avait pour la Commission, obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement d'estimer le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charges de l'exercice. Ce montant concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.
- b) À la fin de l'exercice, des négociations sont en cours concernant le renouvellement d'une convention collective terminée le 30 juin 2002 et le dossier d'équité salariale. En ce moment, il est impossible de déterminer le montant qui serait payé rétroactivement. Les charges reliées à ces éléments seront comptabilisées lorsqu'elles seront connues.

La direction estime que ces charges seraient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

17

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
CHARGES		
OPÉRATIONS		
Administration		
Ameublements et équipement de bureau	1 143 174 \$	1 015 360 \$
Autres frais administratifs	268 081	252 680
Bibliothèque	438 530	407 092
Cotisations professionnelles	394 511	393 779
Formation professionnelle	330 672	185 765
Énergie	3 957	3 635
Entretien et réparations	344 506	284 032
Fournitures de bureau	578 923	607 720
Frais de déplacement	893 446	931 880
Frais postaux	339 070	341 138
Information	29 405	49 055
Charges locatives, taxes et permis	6 047 349	5 809 078
Réunion des administrateurs	92 984	91 527
Services professionnels	566 168	577 313
Télécommunications	723 582	742 850
	12 194 358	11 692 904
Traitements et charges sociales		
Avocats	35 004 455	36 411 035
Autres	19 901 810	19 148 494
	54 906 265	55 559 529
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 082 145	3 345 689
Criminels	375 786	335 002
	3 457 931	3 680 691
Volet contributif		
Civils	79 547	79 071
Criminels	24 160	11 889
	103 707	90 960
	3 561 638	3 771 651
	70 662 261 \$	71 024 084 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

18

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	22 947 938 \$	20 942 294 \$
Criminels	20 681 695	17 694 312
Notaires	33 337	44 999
	43 662 970	38 681 605
Débours (1)		
Civils	5 057 114	5 247 224
Criminels	1 390 910	1 345 903
Notaires	40 844	36 690
	6 488 868	6 629 817
Autres frais	219 462	154 870
Intérêts	8 411	17 694
	227 873	172 564
	50 379 711	45 483 986
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	1 200 400	1 058 051
Criminels	299 111	235 046
Notaires	3 244	4 004
	1 502 755	1 297 101
Débours (2)		
Civils	300 082	306 351
Criminels	37 266	83 304
Notaires	202	698
	337 550	390 353
	1 840 305	1 687 454
	52 220 016	47 171 440
	122 882 277 \$	118 195 524 \$

(1) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 5 116 690 \$ (5 541 505 \$ en 2002) et d'autres débours de 1 372 178 \$ (1 309 681 \$ en 2002).

(2) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 278 711 \$ (256 940 \$ en 2002) et d'autres débours de 58 839 \$ (49 302 \$ en 2002).

II. Les objectifs et les orientations

Pour l'année 2003-2004, la Commission des services juridiques établit les objectifs suivants :

• Dans la poursuite des travaux entrepris sur le thème de la modernisation de l'administration publique :

Objectifs :

Continuer la recherche et la réflexion sur le développement d'indicateurs pour mesurer les résultats obtenus suite aux activités de la Commission des services juridiques et des centres régionaux d'aide juridique;

Réviser s'il y a lieu la déclaration de services aux citoyens;

Mettre à jour le plan stratégique triennal au fur et à mesure de l'atteinte des résultats;

Poursuivre les travaux entrepris sur la détermination d'outils de mesure et plus particulièrement quant à la réalisation d'un « Delphi » portant sur les services les plus fréquemment requis en aide juridique;

Revoir le fonctionnement du Comité de révision.

• Dans le cadre des travaux entrepris en conformité avec le plan stratégique 2002-2005

Thème :

Assurer l'accessibilité à la justice.

Objectifs :

Appuyer les démarches entreprises par les conseils d'administration des centres régionaux pour obtenir une indexation significative des critères d'admissibilité à l'aide juridique;

Évaluer les résultats de la dernière consultation de la clientèle et décider d'un outil adéquat en vue d'une consultation ultérieure;

Maintenir la procédure unifiée de gestion des plaintes et faire mention des résultats au prochain rapport de gestion;

Poursuivre l'analyse de la politique d'ouverture des dossiers au moyen des codes nature nouvellement créés;

Évaluer régulièrement le service de garde téléphonique et s'assurer de son accessibilité en tout temps.

Thème :

Augmenter la visibilité du réseau d'aide juridique.

Objectifs :

Participer aux rencontres et encourager les interventions publiques du réseau dans les domaines du droit touchant la clientèle de l'aide juridique;

Poursuivre ses publications et activités d'information.

Thème :

Gestion moderne des ressources et des activités.

Objectifs :

Compléter les travaux entrepris pour la création d'un logiciel de « recouvrement des coûts » ; phase I portant sur le volet contributif » et procéder à l'évaluation de la phase II portant sur les autres cas de recouvrement;

Évaluer la possibilité de transmission par courriel des avis de paiements aux avocats de la pratique privée.

Thème :

Amélioration de la concertation.

Objectif :

Continuer les échanges et les réunions entre les administrateurs du réseau et la Commission dans un souci de cohérence des activités.

• Relations de travail

Thème :

Renouvellement de la convention collective des avocats échue depuis le 30 juin 2002.

Objectif :

Participer à la formation et établir les préliminaires d'application de la nouvelle approche de la négociation basée sur les intérêts.

12. Annexes

ANNEXE I

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES ET LES CENTRES RÉGIONAUX D'AIDE JURIDIQUE

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

1. Mission de l'organisation

La Commission des services juridiques veille à ce que l'aide juridique soit fournie aux personnes financièrement admissibles.

La Commission est composée de douze (12) membres nommés par le gouvernement et choisis en raison de leur contribution à l'étude et à la solution des problèmes juridiques des milieux défavorisés.

Onze (11) centres régionaux d'aide juridique fournissent les services d'aide juridique sur le territoire du Québec.

Les centres régionaux sont institués par la Commission des services juridiques et leur conseil d'administration sont formés de douze (12) membres nommés par cette dernière.

2. Nos services

Les services d'aide juridique couverts par le régime sont rendus, aux personnes financièrement admissibles, gratuitement ou moyennant le versement d'une contribution. Cette contribution, déterminée par règlement, est toujours perçue par le centre d'aide juridique.

Principaux champs d'activités :

- Familial, matrimonial, protection de la jeunesse, jeunes contrevenants, droit criminel et carcéral, administratif, social, droit civil, immigration.

Prestation des services d'aide juridique :

- Représentation par avocat devant un tribunal en 1^{ère} instance ou en appel, en demande ou en défense;
- Assistance d'un avocat dans certains cas expressément prévus par la Loi;
- Consultation juridique avec un avocat;

- Consultation téléphonique avec un avocat, accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, lors d'une arrestation ou en cas de détention;
- Information juridique sur les droits et obligations des bénéficiaires;
- Implication communautaire des avocats;
- Certains services peuvent être rendus par un notaire.

Modalités d'accès aux services :

- Appel téléphonique pour prise de rendez-vous dans un délai utile.
- Accueil avec ou sans rendez-vous, généralement au bureau le plus près du lieu de la résidence du requérant.
- En cas d'urgence, accès à un avocat pour la prestation des actes conservatoires à la préservation des droits.

3. Nos engagements

Accessibilité des services

A) Bureaux

Il existe plus de cent (100) bureaux d'aide juridique dans plus de quatre-vingt-dix-huit (98) villes du Québec où les services d'aide juridique sont dispensés selon les besoins de la population. Votre demande d'aide juridique est généralement complétée au bureau d'aide juridique le plus près de votre résidence.

Vous trouvez la liste des bureaux, des centres régionaux et leurs adresses, jointe à la présente en annexe.

L'organisation physique des bureaux d'aide juridique contribue à vous assurer le respect de la confidentialité de vos échanges avec le personnel. Les avocats ont à leur disposition des bureaux fermés.

B) Heures de bureau

Chaque bureau d'aide juridique affiche ses heures fixes d'ouverture.

C) Accès téléphonique

Nous vous répondons rapidement et de manière courtoise en identifiant notre organisation et en vous accueillant avec un mot de bienvenue.

Nous donnons suite avec diligence au message qui nous indique votre nom, votre numéro de téléphone et le nom de la personne à qui vous désirez parler.

D) Délai et prise de rendez-vous

1. Nous vérifions l'urgence des services requis et un rendez-vous est fixé en temps utile.
2. Nous vous indiquons les principaux documents pertinents à fournir pour établir votre admissibilité à l'aide juridique.

E) Publicité des services

Nous faisons connaître les services d'aide juridique au public en général et à la clientèle cible en particulier :

1. En publiant la liste des bureaux, leur adresse et numéro de téléphone;
2. En diffusant l'information décrivant les services, les règles d'admissibilité, les droits et obligations du requérant d'aide juridique;
3. En veillant à la mise en place et au maintien des affiches du Service de garde d'aide juridique dans les postes de police;
4. En faisant connaître les services d'aide juridique auprès des organismes et ministères et notamment les bureaux du Ministère de la Solidarité sociale;

F) Accès par les détenus

Une personne peut requérir et obtenir, de son lieu de détention, les services d'un avocat de l'aide juridique.

Fourniture des services

1. Généralement, vous êtes accueilli au jour et à l'heure fixés pour votre rendez-vous à l'aide juridique et vous rencontrez, s'il y a lieu, un avocat.
2. Dès le premier contact avec un employé de l'aide juridique, vous bénéficiez du secret professionnel et de la confidentialité dans toutes vos communications et démarches.

Qualité des services

Disponibilité et diligence

- L'avocat fait preuve, dans l'exercice de sa profession, d'une disponibilité et d'une diligence

raisonnable.

- Un avocat d'un bureau d'aide juridique est présent à la Cour lorsque nécessaire et y rencontre son client, s'il y a lieu.
- Les membres du personnel agissent avec diligence raisonnable dans la réalisation du travail confié.
- Dans le cadre de leurs conditions de travail, les membres du personnel de soutien sont disponibles en tout temps, répondent aux clients et leur transmettent l'information pertinente.

4. Un système de gestion efficace des plaintes

Les plaintes constituent pour le réseau d'aide juridique, une source d'informations qui lui permet d'améliorer la prestation de services aux citoyens.

Les plaintes sont relatives à l'accessibilité, à la prestation et à la qualité des services; elles sont reçues et traitées confidentiellement.

Nous vous suggérons de faire part de votre plainte au directeur ou au responsable du bureau d'aide juridique.

Lorsque vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous devez faire parvenir votre plainte par écrit au Directeur général du Centre régional concerné.

Un formulaire est mis à votre disposition à cette fin dans les bureaux d'aide juridique.

5. Votre collaboration est requise

Pour recevoir un service de qualité, dans le délai indiqué, vous devez nous fournir les renseignements et documents demandés tant pour le traitement de votre demande d'aide juridique que pour le traitement de votre dossier.

6. Amélioration des services

La Commission des services juridiques et les centres régionaux d'aide juridique entendent améliorer de façon continue la qualité de leurs services. À cette fin, ils pourront vous consulter pour mieux connaître vos attentes et vos besoins; les résultats de cette consultation seront publiés dans le rapport de gestion déposé annuellement auprès du Ministère de la Justice.

ANNEXE 2

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2); Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, Décret 824-98 du 17 juin 1998, (1998) 130 G.O. II 3474)

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Commission des services juridiques et de responsabiliser ses administrateurs.
2. Le présent code s'applique aux administrateurs de la Commission. Sont administrateurs de la Commission :
 - a) Les douze membres nommés par le gouvernement après consultation, incluant le président et le vice-président.
 - b) Le sous-ministre de la Justice ou son délégué et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité ou son délégué.

Seuls le président et le vice-président sont des administrateurs rémunérés, à plein temps.

CHAPITRE II

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3. Les administrateurs de la Commission sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
4. L'administrateur de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter

les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q. c. M-30) et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998, (1998) 130 G.O. II 3474), ainsi que ceux établis dans le présent code.

En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur de la Commission qui, à la demande de la Commission, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

5. L'administrateur de la Commission est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information exige le respect de la confidentialité.

6. L'administrateur de la Commission doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
7. Le président et le vice-président doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
8. L'administrateur de la Commission doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à la Commission tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une

entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 5, l'administrateur de la Commission nommé ou désigné par un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

9. Le président et le vice-président ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Commission dans laquelle ils sont nommés.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Tout autre administrateur de la Commission qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président et le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

10. L'administrateur de la Commission ne doit pas confondre les biens de la Commission avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
11. L'administrateur de la Commission ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information

obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

12. Le président et le vice-président doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive sauf si les autorités qui les ont nommés les nomment ou les désignent aussi à d'autres fonctions. Le Vice-président peut, toutefois, avec le consentement du président exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif.

13. L'administrateur de la Commission ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

14. L'administrateur de la Commission ne peut, directement ou indirectement, accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
15. L'administrateur de la Commission doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
16. L'administrateur de la Commission qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission.
17. L'administrateur de la Commission qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur de la Commission qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

18. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Commission.

CHAPITRE III

ACTIVITÉS POLITIQUES

19. Le président ou le vice-président qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
20. Le président qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
21. Le président ou le vice-président qui veut se porter candidat à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
22. Le président ou le vice-président qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
23. Le président ou le vice-président qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 21 ou à l'article 22 a le droit de

reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à une autre personne est proclamée élue.

24. Le président ou le vice-président, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur de la Commission.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur de la Commission.

CHAPITRE IV

RÉMUNÉRATION

25. Le président et le vice-président n'ont droit, pour l'exercice de leurs fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires.
- Les autres administrateurs n'ont droit à aucune rémunération; cependant, les dépenses encourues pour assister aux réunions leur sont remboursées.
26. Le président ou le vice-président révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
27. Le président ou le vice-président qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
- Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau

traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

28. Le président ou le vice-président qui a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur de la Commission pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur de la Commission est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

29. Le président ou le vice-président qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

30. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par le président ou le vice-président de la Commission n'est pas visé par les articles 27 à 29.

31. La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 27 et 28 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

32. Les articles 27, 28 et 29 s'appliquent aux retours dans le secteur public effectués après le 31 août 1998.

CHAPITRE V

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

33. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

34. L'administrateur de la Commission à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération s'il y a lieu, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

35. L'autorité compétente fait part à l'administrateur de la Commission des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

36. Sur conclusion que l'administrateur de la Commission a contrevenu à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et son Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation de l'administrateur de la Commission, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération s'il y a lieu, l'administrateur de la Commission pour une période d'au plus trente jours.

37. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur de la Commission est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

38. Toute sanction imposée à un administrateur de la Commission, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.»

ANNEXE 3

**Réunions de la Commission des services juridiques entre
le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003**

	22/05/02 23/05/02	19-06-02	25-09-02	23-10-02	27-11-02	29-01-03
Me Pierre Bélanger	X	X	X	X	X	X
Me Hélène Leduc	X	X	X	X	X	X
Madame Manon Caron						
Me Paul-Eugène Gagnon	X		X	X	X	X
Monsieur Pierre Ippersiel	X	X				
Me Mireille Larouche						X
Madame Rollande Paré	X		X	X	X	X
Monsieur Claude Rompré	X	X	X	X	X	X
Monsieur Robert Tétrault	X	X	X	X	X	X
Me Lyne Thériault		X	X	X	X	X
Me Carole Thérien	X	X	X			
Le sous-ministre de la Justice				D	D	D
Le sous-ministre de la Solidarité sociale						

X présent

D représenté par un délégué

ANNEXE 4

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Les Services et le Comité de révision au 31 mars 2003

Comité administratif

M^e Pierre Bélanger, président
M^e Hélène Leduc, vice-présidente
Monsieur Pierre Ippersiel
Monsieur Claude Rompré
Monsieur Robert Tétrault

Secrétariat

M^e Raymonde Poirier

Trésorerie

Madame Joanne Herron
Monsieur Alain Crevier,
directeur des services financiers

Service de l'approbation des comptes

M^e Odette Legendre, directrice
M^e Marcel Laplante

Service de l'informatique

Madame Somana Pong, directrice

Comité de révision

Membres :
M^e Pierre-Paul Boucher
M^e Claire Champoux
M^e Manon Croteau
M^e Josée Ferrari
M^e Josée Payette
M^e Érick Vanchestein, directeur

Service de recherche

M^e Yves B. Carrière, directeur
M^e Gilles Daoust
M^e Lucie Dufresne
Madame Francine Godin
M^e Monique Jarry
M^e Diane Trudeau

Service des communications

M^e Érick Vanchestein, directeur

ANNEXE 5

**Directeurs généraux en fonction et
centres régionaux au 31 mars 2003**

Abitibi-Témiscamingue

M^e Pierre Fauteux
566, 1^{re} Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1V3

Bas St-Laurent - Gaspésie

M^e Jean-Roch Michaud
320, rue St-Germain Est
6^e étage
Rimouski (Québec) G5L 1C2

Côte-Nord

M^e François Wullaert
690, boul. Laure
Bureau 204
Sept-Îles (Québec) G4R 4N8

Estrie

M^e Jacques Lemay
225, rue King Ouest
Bureau 234
Sherbrooke (Québec) J1H 1P8

Laurentides-Lanaudière

M^e Véronik Durocher
293, rue de Villemure
Bureau 200
St-Jérôme (Québec) J7Z 5J5

Mauricie - Bois-Francs

M^e Raymond Leduc
1350, rue Royale
Bureau 601
Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4

Montréal

M^e Claude Hargreaves
425, De Maisonneuve Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3A 3K5

Outaouais

M^e Normand Auclair
768, boul. St-Joseph
Bureau 210
Hull (Québec) J8Y 4B8

Québec

M^e Raymond Gagnon
5350, boul. Henri-Bourassa
Bureau 240
Charlesbourg (Québec) G1H 6Y8

Rive-Sud

M^e Yvan Niquette
101, boul. Roland-Therrien
3^e étage
Longueuil (Québec) J4H 4B9

Saguenay/Lac St-Jean

M^e Jean-Pierre Périgny
267, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec) G7H 5L4

ANNEXE 6

Bureaux et centres locaux ouverts au 31 mars 2003

Abitibi-Témiscamingue

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Amos
Chibougamau
Kuujuaq
La Sarre
Rouyn-Noranda
Val d'Or
Val d'Or (Bureau du Nord)
Ville-Marie

Bureaux avec avocats (es) à temps partiel

Baie d'Hudson
Baie James
Matagami
Mistassini, Nemaska et Waswanipi
Senneterre
Témiscaming

Bas St-Laurent – Gaspésie

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Amqui
Cabano
Chandler
Gaspé
Îles-de-la-Madeleine
Matane
New Richmond
Rimouski
Rivière-du-Loup
Ste-Anne-des-Monts

Bureaux avec avocats (es) à temps partiel

Gascons
La Pocatière
Matapédia
Paspébiac
Percé
Saint-Pascal
Trois-Pistoles

Côte-Nord

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Baie-Comeau
Forestville
Sept-Îles

Bureaux avec avocats (es) à temps partiel

Escoumins
Sacré-Cœur
Betsiamites
Port-Cartier
Fermont
Havre St-Pierre

Estrie

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Asbestos
Coaticook
Lac Mégantic
Magog
Sherbrooke
• Section civile
• Section criminelle et jeunesse
Thetford Mines

Bureaux avec avocats (es) à temps partiel

Disraéli
Richmond
Stanstead
Windsor

Laurentides-Lanaudière

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Joliette
Lachute
Mont-Laurier
Repentigny
St-Jérôme
Ste-Agathe
St-Eustache
Ste-Thérèse
Terrebonne

Mauricie - Bois-Francs

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Drummondville
La Tuque
Louiseville
Shawinigan
Trois-Rivières
Victoriaville

Montréal

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Laval
Montréal
• Bureau des affaires criminelles et pénales
• Bureau de l'immigration
• Bureau jeunesse
• Centre-Sud
• Côte-des-Neiges
• Crémazie
• Maisonneuve-Mercier
• Sud-Ouest
* Services juridiques communautaires de
Pointe-St-Charles et Petite-Bourgogne Inc.
Montréal-Nord

* centre local

Outaouais

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Aylmer
Buckingham
Gatineau
Hull
• Section civile
• Section criminelle
• Section famille-jeunesse
* Clinique juridique populaire de Hull Inc.
Maniwaki

* centre local

Bureaux avec avocats (es) à temps partiel

Campbell's Bay

Québec

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Charlesbourg
La Malbaie
Lévis
Montmagny
Québec
• La Haute-Ville
• Limoilou
• St-Roch
• Section criminelle
• Section jeunesse
Saint-Georges-de-Beauce
Saint-Joseph-de-Beauce

Rive-Sud

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Brossard
Châteauguay
Cowansville
Granby
Longueuil
• Section civile
• Section criminelle et jeunesse
Saint-Hyacinthe
Saint-Jean-sur-Richelieu
Sorel
Vaudreuil-Dorion
Valleyfield

Saguenay - Lac St-Jean

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Alma
Chicoutimi
Dolbeau-Mistassini
Jonquière
Roberval
Ville de La Baie

TOTAL DE 88 BUREAUX À TEMPS PLEIN
TOTAL DE 24 BUREAUX À TEMPS PARTIEL
2 CENTRES LOCAUX

GRAND TOTAL DE 114 UNITÉS

ANNEXE 7

LISTE DES ORGANISMES PARTENAIRES

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- L'Administration régionale Kativik
- L'Association des avocats de la défense de l'Abitibi-Témiscamingue
- L'Association des avocats et avocates de province
- L'Association des parents d'enfants handicapés VALPABEN
- L'Association de l'Âge d'or de Noranda
- L'Association de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées du Québec (Secteur R.-N.)
- L'Association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue
- La Commission de la protection des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Le Club coopératif de consommation d'Amos
- La Corporation Makivik
- La Maison des jeunes de Rouyn-Noranda
- La Maison d'hébergement pour femmes victimes de violence « Le Nid » de Val d'Or
- La Maison d'hébergement pour femmes en difficulté « L'Aquarelle » de Chibougamau
- La Mosaïque, groupe d'entraide inter-culturelle d'Abitibi-Témiscamingue
- La Table locale de concertation contre la violence faite aux femmes d'Amos
- La Table régionale de concertation sur la violence faite aux femmes
- La Table régionale des femmes au travail
- La Société Alzheimer, secteur de Val d'Or
- Le Centre de la petite enfance L'Anode Magique Inc.
- Le Centre Bernard-Hamel
- Le Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or
- Le Centre des usagers et bénéficiaires du Centre hospitalier psychiatrique de Malartic
- Le Centre les Elles du Nord de Chibougamau
- Le Centre Ressources Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
- Le Chantier défi-emploi (table économie sociale) MRC de Rouyn-Noranda
- Le Conseil d'établissement de l'École Notre-Dame de Grâce
- Le Conseil du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue
- Le Programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA)

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU BAS ST-LAURENT/GASPÉSIE

- Ambulance St-Jean
- Association des avocats de province du Québec
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense
- Barreau du Bas Saint-Laurent/Gaspésie
- Barreau du Québec
- CAVAC Gaspésie-Les Îles
- Centraide Rimouski
- Centre d'action bénévole « Le Hauban » de Gaspé
- Centre des femmes de Cabano
- Centre des femmes La Sentinelle
- Centre des femmes Tremplin Travail
- CLSC de Cabano
- CLSC des Rivières & Marées
- Club de vélo du Témiscouata
- Collège de la Gaspésie
- Comité aviseur sur l'organisation des services justice – santé mentale
- Comité d'éthique du Centre hospitalier de Chandler
- Comité de discipline du Barreau du Québec
- Comité de la formation permanente du Barreau régional
- Comité en droit de la famille (CSJ)
- Comité jeunesse (CSJ)
- Comité organisateur du Congrès régional du Barreau
- Comité organisateur du Tournoi de golf des intervenants judiciaires, district de Rimouski
- Comité provincial sur la modernisation de la Loi sur la protection de la jeunesse
- Comité sur la réforme du Code de procédure civile
- Congrès des avocats et avocates de province à Magog
- Corporation Jeunes et Adultes Denis-Riverin Inc.
- Ensemble vocal Symphonie des Lacs
- Ficelle
- Fondation BBR
- Fondation de l'Hôtel-Dieu de Gaspé
- Garderie « La Tralée »
- Jeune Barreau du Bas Saint-Laurent/Gaspésie
- Journal « L'Arc-en-Ciel »
- Journal « Le Pied du rôle »
- Journée « portes-ouvertes » au Palais de justice d'Amqui
- Journée « portes-ouvertes » au Palais de justice de New Carlisle
- L'Accalmie
- L'Orée de Pabos
- La Démêlée

- La Gigone de Matane
- Le Prisme
- Maison « Le Radeau »
- Maison des jeunes de Cap-aux-Meules
- Maison des jeunes de Gaspé
- Maison d'hébergement de Cabano
- Membre du conseil d'administration de Communication communautaire des Portages Inc.
- Membre du conseil d'administration du Centre hospitalier de Chandler
- Membre du regroupement des assistés sociaux du Témiscouata
- Participation à des émissions de la télévision communautaire
- Résidence la Marguerite
- Revue « Nouvelles d'elles »
- Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata
- Table de concertation contre la violence conjugale et familiale du Témiscouata
- Table de concertation en matière de violence faite aux femmes
- Table de concertation en violence conjugale du Kamouraska
- Table de concertation régionale sur la Loi sur les jeunes contrevenants
- Table de concertation sur la pauvreté

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA CÔTE-NORD

- Barreau de la Côte-Nord
- Barreau du Québec
- Centre Femmes « l'Étincelle »
- Centre de santé des Nord-Côtiens
- Comité de droit administratif de la Commission des services juridiques
- Comité de la bibliothèque du Barreau de la Côte-Nord
- Comité « Les rendez-vous de la justice »
- Groupe de défense des droits en santé mentale des Nord-Côtiens
- Kiosque d'information dans le cadre de la journée de la justice du Barreau de la Côte-Nord
- Journal Haute Côte-Nord
- Journal Nord-Est Plus, Sept-Îles
- Justice alternative Côte-Nord Inc.
- Participation à des émissions de la télévision communautaire
- Publication dans un journal local de Baie-Comeau (Objectif Plein Jour)
- Régie régionale de la Santé et des services sociaux
- Zen-hits Café

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ESTRIE

- ACEF - Amiante-Beauce-Etchemin
- ACEF-Estrie
- ACTION PLUS
- AQAAD (Association québécoise des avocates et avocats de la défense)
- AQDR (Association québécoise de défense des droits des retraités et pré-retraités)
- Association des avocats de province (AAP)
- Animation du congrès
- Comité organisateur du congrès
- Association des diplômé(e)s en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)
- Association des locataires de Thetford-Mines
- Barreau d'Arthabaska
- Comité des bibliothèques
- Comité de formation permanente
- Barreau de St-François
- Comité de la chambre de la famille
- Comité de formation permanente
- Comité de la chambre de la jeunesse
- Comité de bibliothèque
- Comité informatique
- Conseil du jeune Barreau
- Comité sectoriel sur l'avenir des femmes dans la profession
- Comité de déontologie
- Barreau du Québec
- Comité administratif
- Comité consultatif sur la réforme de l'enseignement professionnel à l'École du Barreau
- Comité des requêtes
- Comité de formation permanente
- Comité des finances
- Comité de la médaille et des mérites du Barreau
- Comité du Barreau sur la multidisciplinarité et la pratique en société par actions ou en nom collectif à responsabilité limitée
- Bouée (la) (Maison d'hébergement pour femmes et enfants en difficultés)
- Carrefour de la santé et des services sociaux de Coaticook
- Carrefour de santé du Granit (CH-CHLSD-CLSC)
- Carrefour jeunesse emploi
- Centre de référence des femmes de la région de l'Amiante
- Centre d'aide aux victimes d'acte criminel de l'Estrie (CAVAC)
- Centre de formation Le Granit

- Centre de la petite enfance de l'Estrie (Comité d'éthique)
- Centre de transition l'Élan inc. (Maison ressource en santé mentale alternative)
- Centre jeunesse de l'Estrie (Sherbrooke et Lac-Mégantic)
- Centre Notre-Dame de l'Enfant
- Centre regroupement jeunesse de Rock Forest inc.
- Centre hospitalier de la Région de l'Amiante
- Conseil d'administration
- Comité d'éthique
- Comité de révision aux plaintes
- Centre d'intégration au marché de l'emploi de l'Estrie (CIME)
- CLSC d'Asbestos
- CLSC Frontenac
- CLSC Richmond
- CLSC Windsor
- CLSC Alfred Desrochers de Magog
- CLSC du Val St-François
- CLSC Maria Thibault
- Coalition sherbrookoise pour le travail de rue
- COFI
- Collège de Sherbrooke
- Comité régional pour l'élimination de la pauvreté
- Comité sur la violence faite aux femmes
- Comité sur les assurances collectives
- Commission des services juridiques
- Comité Delphi
- Comité sur la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des jeunes
- Comité sur les seuils d'admissibilité
- Conseil canadien des aveugles - section Magog
- Conseil d'établissement du Centre de formation Le Granit
- Cordée (la)
- Éducaloi
- L'Ensoleillée (ressource communautaire en santé mentale)
- Faculté de droit
- Fondation étudiante du Collège Champlain de Lennoxville
- Fondation Héritage Maple Grove
- Fondation Robert-Sauvé
- Groupe d'entraide pour les personnes séparées ou divorcées de Thetford-Mines
- Gîtée inc. (la) (maison d'hébergement)
- Intervalle (l')
- Jouvence (base de plein-air)
- Maison de la famille de Magog

- Mesures alternatives Jeunesse Frontenac
- Moisson-Estrie
- Parolière (la) de Sherbrooke
- RAME (Réseau d'aide aux familles monoparentales de l'Estrie)
- Réforme du Code de procédure civile
- Régie régionale de la santé
- Service budgétaire populaire de l'Estrie
- Service budgétaire populaire de la MRC de l'Or Blanc
- Société canadienne du cancer
- Table de concertation interorganisme de la MRC Memphrémagog auprès des aînés victimes d'abus, de négligence ou de violence
- Table d'Action contre l'appauvrissement (TACA)
- Transport des Alentours (transport adapté M.R.C. Memphrémagog)
- Unité Domrémy inc
- Université de Sherbrooke
- Conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke
- Conseil d'administration de la Faculté de droit

Certaines des employées de soutien du Centre communautaire juridique de l'Estrie sont également impliquées dans leur communauté. Plus particulièrement, elles oeuvrent sur les conseils d'administration ou comités de façon active au sein des organismes suivants :

- Bouée (la) de Lac-Mégantic (maison d'hébergement)
- Centre funéraire du Granit
- Coalition pour le travail de rue
- Fédération des coops funéraires du Québec

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

- ACCROC,
- ACEF de Lanaudière
- AQDR de Lanaudière
- AMATA
- Barreau Laurentides-Lanaudière
- CALACS-l'Élan
- Centre hospitalier de Saint-Jérôme
- Centre hospitalier Le Gardeur
- Centre hospitalier régional de Lanaudière (aile psychiatrique)
- Centre Lanaudière d'Emploi pour Femmes
- CLSC de Joliette
- CLSC Matawinie
- CLSC Montcalm

- CLSC Repentigny
- Comité de coordination du Carré St-Louis
- Commission des lésions professionnelles
- Conseil d'administration de la Société de logements populaires de Joliette
- Coopérative de développement régional de Lanaudière
- Droits et Recours Laurentides
- École primaire de Sainte-Julienne
- Groupe de discussion du Tribunal administratif du Québec
- Institut Philippe-Pinel
- Jeune Barreau des Laurentides-Lanaudière
- Kiosque d'information à la Journée des Aînés de Joliette
- Kiosque d'information à la Journée VIP du Salon des Aînés
- Kiosque d'information juridique au Salon des ressources communautaires des Moulins
- Maisons d'à côté
- Maison L'Intersection
- Maison des jeunes de Joliette
- Maison Pause-Parents
- Manne quotidienne
- Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
- Naissance-Renaissance
- Palais de justice de Joliette (personnes atteintes de problèmes de santé mentale)
- Palais de justice de Mont-Laurier
- Popote volante de Ste-Agathe
- Regroupement des assistés sociaux du Joliette métropolitain
- Rendez-vous de la Justice 2002-2003
- Transports adaptés Jolimont

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA MAURICIE-BOIS-FRANCS

La famille

- Centre d'action bénévole Shawinigan
- Centre des femmes de Shawinigan
- La Séjournelle
- Maison de la famille du Centre de la Mauricie
- Maison de la famille Trois-Rivières
- Maison des femmes Bois-Francis
- Maison des femmes Drummondville
- Réseau d'aide aux familles en transition
- Rose des Vents
- Volte-Face

La jeunesse

- Boutique de droit
- Carrefour jeunesse-emploi Nicolet
- Centre jeunesse Mauricie – Centre-du-Québec
- Club des optimistes : cours opti-garde
- Comité jeunesse Trois-Rivières
- Conférence « Carrefour Jeunesse emploi Nicolet »
- Pivo-jeunesse
- Réseau d'aide aux familles en transition
- Toit de l'amitié
- Travailleurs de rues de La Tuque Inc

Les personnes défavorisées

- ACEF
- Carrefour d'entraide Drummond Inc
- Centre régional bénévole de Trois-Rivières
- CLSC
- Comité de défense des droits sociaux
- L'Entre-Temps
- Maison Mauricie—Centre-du-Québec
- Moisson Mauricie—Centre-du-Québec
- Résidence Arthabaska
- Service d'intégration Communautaire
- SRAADD

Alcool et toxicomanie

- Action toxicomanie Bois-Francis
- Centre Adrienne Roy
- Centre l'Étape de Louiseville
- ITE Entreprise d'insertion
- Pavillon de l'Assuétude de Shawinigan

Autres activités bénévoles et civiques

- Association québécoise des avocats et avocates de la défense
- Avocat d'État des Chevaliers de Colomb
- Barreau d'Arthabaska
- Barreau Mauricie
- Conférence au Pavillon Laforest
- Mondial des cultures
- Représentant des avocat(e)s de la défense auprès de l'administration de la justice
- Séminaire Sainte-Marie

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE MONTRÉAL

- Action bénévole de la Vallée du Richelieu
- Amnistie Internationale
- Arrondissement.com
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

- Association du Barreau Canadien
- Association des avocats de la défense de Montréal
- Association des avocats de province
- Association des avocats et avocates en droit familial du Québec
- Association Internationale des avocats de la défense
- Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI)
- Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal
- CEGEP du Vieux-Montréal
- Centraide du Grand Montréal
- Centre de bénévolat de Laval
- Centre de détention Rivière-des-Prairies
- Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles
- Centre social d'aide aux immigrants
- Centre Yves Thériault
- Centres Jeunesse de Laval
- Centres Jeunesse de Montréal
- Citoyenneté et immigration Canada (CIC)
- CLSC Ahuntsic
- CLSC Côte des Neiges
- CLSC Montréal-Nord
- CLSC St-Louis
- CLSC Villeray
- Colloque de la formation permanente du Barreau sur l'aliénation parentale
- Comité d'aide aux réfugiés
- Comité de la Croix-Rouge et du Barreau de Montréal
- Comité de déontologie du Barreau du Québec
- Comité de discipline du Barreau du Québec
- Comité en droit de la famille du Barreau du Québec
- Comité en droit administratif – Commission des services juridiques
- Comité de formation professionnelle du Barreau du Québec
- Comité en procédure civile – Commission des services juridiques
- Comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Cour d'Appel
- Comité de liaison en droit de la jeunesse – Barreau de Laval
- Comité de liaison de la Cour municipale et du Barreau de Montréal
- Comité de liaison en droit pénal et criminel – Barreau de Laval
- Comité de liaison de la Cour municipale – Barreau de Laval
- Comité de liaison avec la Cour supérieure en matières familiales – Barreau de Montréal
- Comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Cour supérieure
- Comité du Barreau de Montréal en matière de justice administrative
- Comité de liaison avec les services judiciaires du Barreau de Montréal
- Comité sur le concours des débats oratoires du Barreau de Montréal
- Comité Delphi
- Comité de révision des plaintes du Barreau du Québec
- Comité sur l'administration de la justice criminelle – Barreau de Montréal
- Comité interministériel provincial sur l'implantation du projet de loi C-7
- Comité de liaison avec le public du Barreau de Montréal
- Comité de liaison du Barreau de Montréal avec les centres de la jeunesse
- Comité du service de référence du Barreau de Montréal
- Comité place aux jeunes du Barreau de Montréal
- Comité des usagers des centres jeunesse de Montréal
- Commission scolaire de Montréal
- Commission des droits de la personne et de la jeunesse
- Commission scolaire Marguerite Bourgeoys
- Conseil d'administration du Barreau de Laval
- Conseil d'administration de la Fondation Charles Coderre
- Conseil des médias communautaires de Laval
- Conseil général du Barreau du Québec
- Conseil permanent de la jeunesse
- Corporation de développement économique communautaire (CÉDC Villeray-St-Michel-Parc Extension)
- École de criminologie
- École de formation professionnelle du Barreau du Québec
- École Desormeaux
- École La Source
- École Père-Vimont
- École Charles-Perreault
- École Chomedey-de-Maisonneuve
- École l'Envol
- École secondaire Jean XXIII
- Éducaloi
- Faculté de droit – Université de Montréal
- Fondation des femmes et la loi
- Fondation Dr. Philippe-Pinel
- Haut commissariat des Nations-Unies (HCR)

- Hôpital Fleury
- Institut Philippe Pinel
- Journée porte ouverte de la Chambre de la jeunesse de Montréal
- La Maison des jeunes par la grande porte
- La Maison du père
- L'Escale pour Elle (Montréal)
- Ligue des droits et libertés
- Ministère fédéral de la justice
- Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration au Québec (MRCI)
- P.O.P.I.R. Comité logement
- Polyvalente St-Henri
- Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec
- Revue l'Agora
- Réseau en intervention pour les personnes ayant subi la violence organisée (RIVO)
- ROCHAD (Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement)
- Semaine du Barreau de Montréal
- Service d'aide aux réfugiés du Montréal-métropolitain (SARIMM)
- Services sociaux à la famille musulmane du Québec
- Société de criminologie du Québec
- Société Elizabeth Fry
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
- Table de concertation de la Chambre de la jeunesse
- Techniques de plaidoirie de l'Université de Sherbrooke
- YMCA

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'OUTAOUAIS

- Association des avocats (es) en droit de la défense
- Association des avocats (es) en droit de la famille
- Association des civilistes de la région de la Capitale nationale
- Association des femmes immigrantes
- Barreau de Hull
- Barreau du Québec
- Canal Vox « Le Bulletin juridique »
- Centraide Outaouais
- Centre d'animation familiale
- Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie
- CHSLD Grande Rivière

- CLSC d'Aylmer
- CLSC de Hull
- Comité provincial en droit de la jeunesse
- Comité régional sur l'engagement paternel
- Comité sur l'aide juridique du Barreau canadien
- Conseil d'administration du Centre Jellinek (pour polytoxicomanes)
- Droit Accès-Outaouais
- École polyvalente Nicolas-Gatineau
- École secondaire de l'Érablière
- Gîte Ami
- Option Femme Emploi
- Projet pilote sur l'ivresse au volant et la toxicomanie pour le district du Pontiac
- Table régionale de concertation en santé mentale
- Table régionale d'échanges avec le Ministère de la Solidarité sociale
- Table socio-judiciaire de l'Outaouais

Centre local

- Acef de l'Outaouais
- Association des familles monoparentales et reconstituées de l'Outaouais
- Association pour la défense des droits sociaux
- BRAS
- Caisse Desjardins de l'île de Hull
- Carrefour Jeunesse-emploi
- Centre d'action bénévole de Gatineau
- Centre d'action bénévole de Hull
- Centre d'aide 24/7
- Centre d'éducation aux adultes – Centre d'Aylmer
- Centre d'éducation aux adultes – Nouvel Horizon
- Centre d'éducation aux adultes Vision Avenir
- Centre d'entraide aux aînés
- CHSLD de Hull
- Centre Jellinek
- Centre régional d'archives de l'Outaouais
- CHVO – Pavillon de Hull
- CLSC de Gatineau
- CLSC de Hull
- Droit-accès
- Enfants de l'espoir (Les)
- Gîte Ami
- Habitations partagées (Les)
- Logem'en occupe
- Maison Réalité
- Manne de l'Île
- Mon Chez-Nous
- Œuvres Isidore-Ostiguy (Les)
- Office municipal Gatineau-Hull

- Pavillon du Parc
- Retraités bénévoles de Hull Inc. (Les)
- Reintek
- Saint-Vincent-de-Paul de Hull et de Gatineau
- Société Alzheimer de l'Outaouais
- Soupe populaire de Hull
- SRIVO (service régional en interprétation visuelle de l'Outaouais)
- Université d'Ottawa

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE QUÉBEC

- Action communautaire jeunesse : Conseil d'administration
- Action Jeunesse Côte-sud
- Aide aux jeunes contrevenants de Beauce Inc.
- Atelier au Café Jeunesse Expéranto
- Atelier de sensibilisation sur les drogues et les stupéfiants rencontre jeunes/parents dans un programme de conscientisation au sujet des drogues
- Caisse populaire Desjardins de St-Joseph-de-Beauce
- Carrefour jeunesse emploi
- Cégep la Pocatière
- Centre de crise de Québec
- Centre de réadaptation « Le Gouvernail »
- Centre multiethnique de Québec
- Chronique juridique à CKRL 89,1 FM
- Club de recherche d'emploi Beauce-Etchemin Inc.
- Club Lions Clermont – La Malbaie
- Club Richelieu – St-Joseph-de-Beauce
- Comité administratif du Barreau de Québec
- Comité aviseur sur la modernisation de la Loi sur la protection de la jeunesse
- Comité bioéthique de l'hôpital Saint-Joseph de la Malbaie : président
- Comité d'arbitrage de comptes du Barreau du Québec
- Comité de discipline du Barreau du Québec
- Comité des avocats de l'administration et de l'entreprise
- Comité des requêtes du Barreau de Québec : présidente
- Comité des résidents du centre hospitalier Saint-Jean-Eudes
- Comité des services à la population concernant les communautés culturelles
- Comité des services aux membres

- Comité d'intervention et de consultation concernant la violence faite aux personnes âgées du CLSC Hautes-marées
- Comité du Barreau de Québec concernant la Cour d'appel, son fonctionnement, ses règles de procédure et la représentation par avocat
- Comité Jeunesse
- Comité régional d'experts concernant la violence faite aux personnes âgées. Ce comité est composé de représentants du curateur public, CLSC Hautes-marées, protecteur du citoyen et différents centres hospitaliers
- Comité sénatorial sur les affaires juridiques : Comparution concernant le projet de Loi C-7
- Comité sur la Cour d'appel chargé de rédiger un cours de formation concernant l'appel
- Comité sur la Cour du Québec
- Comité sur la Cour supérieure
- Comité sur la révision du code de procédures civiles
- Comité sur le droit de la famille de la Commission des services juridiques
- Comité sur le règlement non-judiciaire des conflits
- Comité sur les activités juridiques du Barreau de Québec
- Comité sur l'exercice illégal du Barreau de Québec
- Comité tripartite en matière familiale (comité formé de quatre (4) juges de la Cour supérieure de Québec, représentants du Barreau de Québec et des services d'expertise psychosociale)
- Comité tripartite en matière familiale
- Commission parlementaire sur la Loi des jeunes contrevenants : Mémoire de la Commission des services juridiques
- Conférence au Jeune Barreau de Québec : les délinquants dangereux et à contrôler
- Conférences à des groupes de femmes sur les droits et le processus judiciaire dans le cadre de mesures de rechange à la Malbaie et à Baie-Saint-Paul
- Conseil d'administration de « Recyclage Vanier » : Insertion à l'emploi
- Conseil d'administration de la Maison de la famille de Charlesbourg
- Conseil d'administration de la Société de logements à loyers modiques de la Gorgendière Inc.
- Conseil d'administration de l'Association des familialistes de Québec

- Conseil d'administration du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle
- Conseil d'administration du Centre international des femmes de Québec
- Conseil d'administration du S.H.I.C. (service d'aide aux hommes impulsifs et colériques de Charlevoix)
- Conseil d'administration Parent Unique de Limoilou
- Conseil d'établissement de l'école Saint Nicolas
- Conseiller du Jeune Barreau de Québec
- École secondaire « Cardinal-Roy »
- École secondaire « Compagnons de Cartier »
- École secondaire « Jean-de-Brébeuf » : Lois sur les jeunes contrevenants, de la protection de la jeunesse et sur l'aide juridique
- École secondaire « Joseph-François Perreault »
- École secondaire de l'Islet
- Entraide au masculin. Cet organisme vient en aide aux hommes ayant un comportement violent
- Équipe de travail pour la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des jeunes
- Fondation de la Polyvalente Veilleux de St-Joseph-de-Beauce
- Formation auprès des intervenants sociaux et travailleurs de rue
- Groupe d'intervention sur la prévention du suicide chez les jeunes
- Hockey mineur : Entraîneur Novice A
- Membre de la table régionale de concertation en matière criminelle et pénale : secrétaire
- Membre du comité du Barreau de Québec sur les services à la population
- Membre du comité interministériel sur les services médico-légaux en santé mentale
- Membre du comité sur la modification des règles de pratique à la Cour du Québec, chambre criminelle
- Membre du conseil d'établissement de l'École secondaire Jésus-Marie de Beauceville
- Nombreuses réunions concernant l'organisation du travail pour le Sommet des Amériques
- Office municipal d'habitation de St-Joseph-de-Beauce
- Palais de Québec : Procès simulé
- Palais de Saint-Joseph de Beauce
- Participation aux activités du comité du Barreau de Québec sur le fonctionnement de la bibliothèque
- Participation à la création d'une vidéocassette de formation des centres jeunesse de Québec
- Polyvalente « Le Sommet » : Comité pour la prévention de la toxicomanie
- Polyvalente de Charlesbourg

- Polyvalente Louis-Jacques Casault
- Présence au Sommet des Amériques (3 jours)
- Professeur et adjoint au responsable du secteur criminel à l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec
- Projet « Barreau Québec/Barreau Versailles »
- Réunion au Ministère de la justice sur le renvoi en Cour d'appel
- Rendez-vous de la justice : procès simulé
- Service d'information juridique à la Cour des petites créances
- Services aux justiciables : rencontre avec représentant du Barreau et avocats et avocates de Montmagny
- Société canadienne du cancer : Levée de fonds
- Synthèse projet Chili
- Table de concertation Chaudière-Appalaches du Ministère de la santé et des services sociaux et du Ministère de la sécurité publique sur les services aux contrevenants adultes
- Table de concertation du Barreau de Québec en matière criminelle et pénale
- Table de concertation et de prévention en violence familiale du CLSC de la Jacques-Cartier
- Table de concertation et de prévention, abus, négligence aux personnes âgées du CLSC de la Jacques-Cartier
- Table de concertation socio-judiciaire (représentants de la magistrature, des avocats de l'aide juridique, des procureurs de la couronne et des centres jeunesse)
- Table de concertation sur la violence conjugale

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA RIVE-SUD

- Association de la sclérose en plaque de Sorel-Tracy
- Association des aidants naturels du Bas Richelieu
- Association des avocats et avocates du district de St-Hyacinthe
- Association des avocats et avocates en droit de la Famille
- Association des CHSLD et CLSC de la Montérégie
- Association du jeune Barreau de Longueuil
- Association québécoise de l'Encéphalomyélite Myalgique
- Association québécoise de la déficience intellectuelle
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense

- Barreau canadien
- Barreau de Richelieu
- Barreau du district de Bedford
- Boussole Inc.
- Carrefour de l'Harmonie
- Carrefour Naissance Famille
- Centre des femmes « La Moisson »
- Centre « Sur l'Autre Rive »
- CLD de la Haute-Yamaska
- CLSC-CHSLD des Maskoutains
- CLSC-CHSLD de la Haute-Yamaska
- CLSC La Presqu'île de Vaudreuil-Dorion
- Comité d'accès à la profession (Barreau du Québec)
- Comité d'Urbanisme de la M.R.C. Rouville
- Comité de discipline (Barreau du Québec)
- Comité des anciens bâtonniers (Barreau de Longueuil)
- Comité des équivalences (Barreau du Québec)
- Comité des sténographes
- Comité du droit de la jeunesse (Barreau de Longueuil)
- Comité informatique (C.C.J. R.S.)
- Comité Jeunesse (C.S.J.)
- Comité justice criminelle (Barreau de Longueuil)
- Comité magistrature – Barreau du district judiciaire de Beauharnois
- Comité organisateur du Tournoi de golf du Barreau du Richelieu
- Comité pour l'agrandissement du Palais de justice de Valleyfield
- Comité provincial sur l'exercice en matière familiale (Barreau du Québec)
- Comité régional intersectoriel de la Montérégie
- Comité sur l'exploitation des personnes âgées (C.S.J.)
- Comité sur la justice criminelle (Barreau de Longueuil)
- Comité sur la réforme du Code de procédure civile (C.S.J.)
- Comité sur le droit administratif (C.S.J.)
- Comité sur le droit civil (Barreau de Longueuil)
- Comité sur le droit criminel (C.S.J.)
- Comité sur le droit de la famille (C.S.J.)
- Comité sur le droit matrimonial (Barreau de Longueuil)
- Conférencier à l'Association des avocats de province
- Conférencier aux journées de formation du Barreau du Québec
- Festival de la chanson de Granby
- Fondation d'aide à la jeunesse de la Montérégie

- Fondation pour la protection du Mont-Yamaska
- Fonds d'aide aux Jeunes Contrevenants du Suroît
- Groupe Inform'Elle
- Journal « Le Oui-dire »
- Journées « Portes ouvertes » au Palais de justice de Longueuil
- Journée « Porte ouverte » du ministère de la Justice au Palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu
- Membre du conseil d'administration des Affaires économiques du diocèse de Salaberry-de-Valleyfield
- Pacte de Rue Inc.
- Participation aux Journées du droit organisées par le Barreau de Longueuil
- Repas du passant
- Ressources Alternatives Rive-Sud
- RIAPAS
- Table de concertation des comparutions le samedi et les jours fériés au Palais de justice de Longueuil
- Table de concertation en droit criminel du district judiciaire de Longueuil
- Table de concertation intersectorielle du district de Longueuil
- Table de concertation jeunesse Maskoutaine
- Table de concertation socio-juridique du district judiciaire de Beauharnois
- Vaisseau d'Or
- Vision travail

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN

- A.Q.D.R. St-Félicien
- Agence Grand frère, Grande sœur du Domaine du Roy Inc.
- Association canadienne pour la santé mentale – division du Québec
- Association canadienne pour la santé mentale, section Saguenay
- Association de la Sclérose en plaques du Saguenay-Lac St-Jean
- Association des femmes de carrière du Comté Roberval
- Association du Jeune Barreau du Québec
- Association des parents d'ados de Jonquière
- Association du diabète du Saguenay
- Association Femmes de carrière du Saguenay
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense
- Barreau du Saguenay-Lac St-Jean
- Cégep de Jonquière

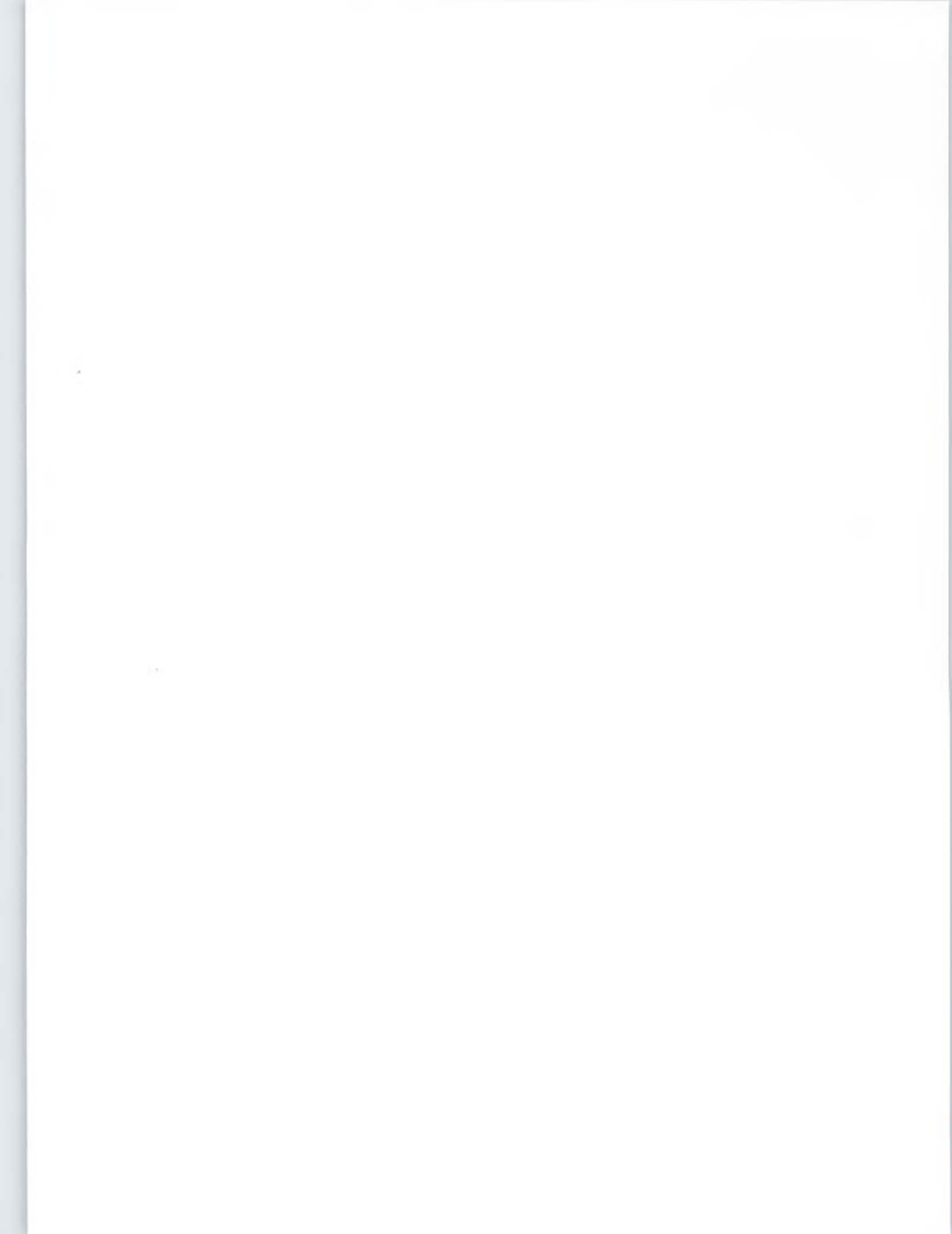
- Centraide
- Centre d'aide en santé mentale
- Centre féminin du Saguenay
- Centre populaire de Roberval
- Cible Action Inc.
- CLSC de Roberval
- Comité aviseur d'implantation d'une ressource de traitements pour abus sexuels
- Comité aviseur pour le programme Toxicodélinquance
- Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac St-Jean
- Comité consultatif du Centre de médecine génétique communautaire de l'Université de Montréal
- Comité de bioéthique de l'Hôtel-Dieu de Roberval
- Comité de femmes dans la profession
- Comité de la Cour du Québec
- Comité de la formation permanente du Barreau du Saguenay-Lac St-Jean
- Comité Delphi (CSJ)
- Comité des « Sages »
- Comité famille (CSJ)
- Comité jeunesse (CSJ)
- Comité provincial sur la représentation des enfants
- Comité régional de la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse
- Conseil régional des familles du Saguenay-Lac St-Jean
- Contact Jeunesse Lac Saint-Jean Inc.
- École secondaire Charles-Gravel
- Escale du Lac Inc.
- Fondation canadienne du rein
- Formation pour les intervenants en milieu judiciaire
- Jeune Barreau Saguenay/Lac St-Jean
- La Nichée d'Alma
- Le Havre du Lac Saint-Jean
- Liberté à Vélos
- Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi Inc.
- Maison des Familles de Chicoutimi
- Polyvalence secondaire des Chutes de Mistassini
- Service Budgétaire Populaire
- Service Relance Inc.
- Table de concertation des jeunes avocats et avocates du Québec
- Table de concertation en matière de violence conjugale et agression sexuelle (Domaine du Roy)
- Table de concertation en matière de violence faite aux femmes et aux adolescents de Chicoutimi
- Table de concertation en violence familiale et agressions à caractère sexuel, Lac St-Jean Est
- Table de concertation Jeunesse
- Table de concertation Jeunesse MRC Domaine du Roy
- Table de concertation sur la violence conjugale de la MRC de Maria-Chapdelaine



AGMV Marquis

MEMBRE DU SYNDICAT MEDIA

Quebec, Canada
2003



2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, Bureau 1404, Montréal (Québec) H5B 1B3 (514) 873-3562